

mai-juin 2009

vol. XCIX nos 5-6

# L'Action NATIONALE



Suzanne Duquet, *La Femme en mauve*

1945, huile sur toile, 91,4 x 70,8 cm

© Musée national des beaux-arts du Québec

**L'Action  
NATIONALE**

volume XCIX numéros 5-6

MAI-JUIN 2009

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

L'ACTION NATIONALE volume XCIX numéros 5-6 — mai-juin 2009



UQAM

**L'éducation supérieure  
dans l'ombre d'un drôle d'État**

Dossier

**Caisse de dépôt et placement du Québec:  
La douloureuse aventure du PCAA**

Rabaska

**Champlain et le fleuve • Le plat de lentilles**

En couverture

Marcelle Ferron (*Louiseville, 1924 – Montréal, 2001*)

Kanaka

1962

Huile sur toile, 201,5 x 171 cm

© Musée national des beaux-arts du Québec

## FEMMES ARTISTES LA CONQUÊTE D'UN ESPACE, 1900-1965

Exposition d'œuvres de la collection du  
Musée national des beaux-arts du Québec  
du 7 mai au 16 août 2009

Elles ont posé un regard intimiste sur les personnes et sur les lieux qui les entouraient. Elles ont peint la ville et la vie contemporaine. Assoiffées d'expérimentation, elles ont pris place parmi les chefs de file de l'art moderne au Québec.

Pour souligner son entrée en fonction à la direction générale du Musée, Esther Trépanier a souhaité célébrer le travail que les femmes artistes du Québec ont effectué au cours du XX<sup>e</sup> siècle pour conquérir leur place et être reconnues dans le monde des arts visuels.

La collection du MNBAQ est riche de plus de 2600 oeuvres réalisées par des femmes. Une sélection effectuée parmi celles-ci donnera lieu à deux expositions. La première, présentée cet été, est de caractère plus historique. Elle examine la contribution particulière des femmes à la redéfinition d'un art figuratif moderne sur la scène artistique québécoise et canadienne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, pour ensuite se pencher sur l'apport des femmes aux premières avant-gardes abstraites des années 1950 et 1960. Au total, 50 artistes sont exposées, dont Marcelle Ferron, Jeanne Rhéaume, Françoise Sullivan, Liliás Torrance Newton, Agnès Lefort et Suzanne Duquet.

Une deuxième exposition, portant sur la période 1965-2000, s'ouvrira à l'été 2010 et se concentrera sur l'éclatement des frontières artistiques qui a caractérisé la démarche de plusieurs femmes dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle.

# Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise  
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction  
de la référence québécoise.*

---

**36 succursales** pour mieux vous servir

---

[simplex.ca](http://simplex.ca)

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



# L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

**Directeur:** Robert Laplante

**Directeur adjoint:** Sylvain Deschênes

**Comité de rédaction:** Dave Ancil, chercheur

postdoctoral, Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM); Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQÀC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

**CURIEUX UN JOUR.  
CURIEUX TOUS LES JOURS.**

---

**ABONNEZ-VOUS**



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

## ARTICLES

### Éditorial

- Ce qui se défait  
-*Robert Laplante* 4

### Articles

- L'UQAM, sauvée par une grève ? Ou l'éducation supérieure dans l'ombre d'un drôle d'État  
-*Marc Chevrier* 11
- Champlain et le Saint-Laurent : un fleuve et un pays  
-*Pierre Blouin* 21
- Rabaska : Le plat de lentilles  
-*Joseph Melançon* 39
- Ils ont perdu la carte !  
-*Matthias Rioux* 49
- Le recul du pouvoir francophone  
-*Pierre Serré* 59
- Pour que le féminisme introduise à l'égalité citoyenne  
-*Jeanne Gagnon* 77
- Pour l'actualisation de la ceinture fléchée  
-*Simon Beaudry et Philippe Jean Poirier* 89
- La mauvaise leçon du professeur Bouchard  
-*Mathieu Bock-Coté* 94
- Chronique internationale**  
Le retour de la raison publique en matière de fiscalité  
-*Dave Anctil* 99

### Dossier

- CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT  
DU QUÉBEC  
**LA DOULOUREUSE  
AVENTURE DU PCAA**  
-*Pierre Cloutier* 110

### Lire

- Relire 146
- Lire les essais 150
- Note critique 171
- Courrier des lecteurs 188

Robert Laplante

### CE QUI SE DÉFAIT

Désastre à la Caisse de dépôt, marasme à la Ville de Montréal, copinage éhonté dans l'administration du programme FIER, un premier ministre qui a le sens de la morale aussi élastique que son code d'éthique et aussi bien garni que la prime que lui verse le Parti libéral, tout est dans la normalité des choses qui se fanent.

Rien ne va plus au royaume du PPP. Les coûts explosent pour le pont privé de l'autoroute, les deux mégacentres hospitaliers ne sont pas en reste. Plus personne ne sait compter, surtout lorsqu'il s'agit de protéger les privilèges de McGill. Et dire qu'il s'en trouve pour s'inquiéter de ce que le budget de la santé va bientôt gruger 45% des dépenses de l'État et que peu leur chaut de rajouter plus de deux milliards pour le dédoublement des hôpitaux universitaires.

Ceux-là qui se gonflaient le jabot à tenter de nous faire prendre l'affairisme pour du développement, ceux-là n'en finissent plus de se trouver des échappatoires. Responsables de quoi que ce soit? Allons donc! C'est la défilade érigée en modèle d'affaire. Ça jure de ses grands dieux à pleines conférences de presse, ça fait des effets de toge en commission parlementaire. Le système a le dos large et la mémoire courte : c'est la faute de personne, tout le monde a bien fait son boulot, les meilleurs ont même touché des primes.

La grisaille s'épaissit. Le cynisme se généralise. Quelque chose se meurt et ce n'est pas beau à voir. La nausée, serait-on tenter d'écrire, est en passe de devenir une caractéristique provinciale. Pénible ce Québec à la petite semaine. Heureusement qu'il y a le voile pour se couvrir. La médiocrité est en passe de nous faire enfiler une immense burqa collective. Pénible la bêtise, surtout quand la confusion tient lieu d'horizon.

Mais c'est toujours ainsi quand une époque se termine. Le Québec de la morosité induite par les vendeurs de fétiches néo-libéraux, le Québec du rapetissement provincial, celui du chacun pour soi dans l'engourdissement minoritaire et l'indifférence canadien, ce Québec se meurt. Il agonise dans le désarroi de la crise économique et dans la détresse qu'elle sème, il se tord en convulsions dans la rhétorique insignifiante des barons de province qui n'ont rien à proposer, rien à dire sinon que ça va finir par finir et que tout rentrera bien dans l'ordre si la confiance reprend.

Le Québec à moitié normalisé dans l'impuissance d'une certaine élite et dans le verbiage politicien, ce Québec-là n'a plus d'avenir. Ni pour lui-même ni pour le Canada qui pourtant ne recule devant rien pour tenter de saper nos repères. Les inconditionnels du lien canadien n'ont plus d'autre politique que celle de la terre brûlée. Ils sont prêts à tout bazarder, à tout détruire des acquis de la Révolution tranquille et des siècles de d'affirmation tenace pour se cramponner non pas au statu quo mais à la soumission minoritaire. Et il ya des jours où il semble bien qu'ils vont y réussir tant le Québec ressemble à un puissant fleuve dont toute l'énergie se perd dans un delta marécageux.

Ces jours-là, des milliers et des milliers de personnes les ressentent en pleine chair. Le temps de l'humiliation est un

temps dur. Et le désarroi des uns n'a d'égal que l'indifférence des autres, ces vaccinés d'eux-mêmes, ces immunisés de l'héritage. Ils sont passés à autre chose. Ils fanfaronnent, ils plastronnent et causent globalisation. Ils sont du côté de la modernité, de l'ouverture et font semblant de ne douter de rien. Ils ont l'assurance des parvenus qui se dressent dans la fatuité en flambant du bien d'héritage. Ils ne voient pas ce qui se lit pourtant dans le paysage.

Le pays est ailleurs. Il vibre dans l'inventivité de ceux et celles qui partout sur le territoire multiplie les projets et rêvent plus grand que la province. Il se met au monde dans ce qui meurt, il trouve «de l'or dans les poubelles de la saison» comme dit Vigneault.

Mais c'est vrai aussi «qu'on ne s'entend plus venir au monde» comme le redit Michel Garneau tant il est épais le babillage médiatique qui nous désincarne dans la réduction anecdotique qui tient lieu de formulation médiatique de l'intérêt commun. Il ne se passe pas une semaine sans que l'un ou l'autre des canards de Gesca ne trouve un palmarès pour nous faire mal paraître, sans qu'un quelconque expert encensé par la grosse Presse ne trouve le moyen de nous déprécier collectivement, de nous rabattre le caquet en nous assénant des comparaisons internationales, des moyennes nationales et autres standards américains devant lesquels nous devrions nous prosterner en regrettant de ne pas suffisamment parler anglais.

Le Québec de l'insignifiance assourdissante voudrait nous faire voir Montréal comme un gros Moncton juste pour rire, comme le répète sur toutes les tribunes un petit comique qui s'autoproclame visionnaire et grand entrepreneur en se pêtant les bretelles que nous lui avons subventionnées. Il faudrait parler bilingue, se faire le projet d'inviter tous



les immigrants à parler l'anglais pour mieux affirmer que Montréal est une ville de créateurs qui ne reculent devant aucun baragouin pour faire de la business et de l'entertainment. Une pleine page de Personnalité de la semaine pour en remettre? Il faut ce qu'il faut pour se donner de la vision...

Ça serait à pleurer si ce n'était de l'évidence que ce cirque et ces clowns qui défilent sur les tribunes médiatiques et devant les commissions parlementaires ne sont rien d'autres que des débris d'un monde déjà englouti. Le Québec est ailleurs. Ils ne le savent pas encore.

Le pays se recompose dans l'imagination discrète, dans la détermination entreprenante et les solidarités, il a trouvé ses mots mais pas encore son discours et très peu de ses porte-parole. Mais ce n'est qu'une question de temps. Et de circonstances. Cela viendra. Ce gouvernement usé va pourrir debout. Ces élites capitulardes vont finir par achever de se discréditer. Les alibis vont se défaire sous les coups de boutoir d'un réel qui ne s'accommodera pas éternellement des accommodements raisonnables avec l'impuissance et la minimisation des pertes. Les dérives politiciennes vont finir par se briser sur les écueils de la volonté de vivre et du goût de se dépasser.

Même les velléitaires du changement, même les compagnons de l'évolution des mentalités, même les marcheurs aux petits pas vont finir par redresser l'échine et redécouvrir la parole quand la pression du peuple et du réel les dépouillera de la rhétorique qui les englué.

Le contraste est trop fort, les Québécois ne se satisferont pas toujours des ajustements à la petite semaine. Nous sommes un peuple qui se sait capable de grandes choses, qui en a les talents et la capacité. Mais nous sommes aussi un peuple

entravé et inquiet à qui les longues patiences et la résignation ont fait beaucoup de tort. Les temps présents, les temps de la décomposition ne font qu'aggraver les réflexes d'ambivalence qui depuis trop longtemps nous empêchent de capitaliser sur nos plus grandes réalisations. Depuis toujours nous entremêlons les efforts de résistance et les ruses de riposte. Depuis toujours nous nous ingénions à braconner sur l'ordre qu'on nous impose. Cela nous a beaucoup appris à bien lire les marges de manœuvre dans ce qui se défait. Ces marges s'élargissent, à n'en pas douter.

Et nous en profiterons. □

A blurred, grayscale image of a crowd of people walking, overlaid with a large, semi-transparent white circle. The background is a light gray with subtle, curved, overlapping bands of varying shades.

**Une épargne entreprenante  
Une finance socialement responsable**

**FONDACTION**  
**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com) • [www.REERvert.com](http://www.REERvert.com)

# *agir pour notre monde*

**Ensemble, nos actions  
nous inscrivent  
dans un développement  
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres  
dont 2536 entreprises collectives,  
organisations et associations.*



**Desjardins**

Caisse d'économie solidaire

Montréal 514 598-2122 1 877 598-2122  
Québec 418 647-1527 1 877 647-1527  
Joliette 450 753-7055 1 866 753-7055

[www.cecosol.coop](http://www.cecosol.coop)

Marc Chevrier\*

L'UQAM,  
SAUVÉE PAR UNE GRÈVE ?  
OU  
L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE  
DANS L'OMBRE  
D'UN DRÔLE D'ÉTAT

Dans le courant du printemps, la crise financière qui avait secoué plusieurs universités québécoises et qui avait atteint son paroxysme dans les dérives immobilières de l'UQAM a connu un curieux dénouement. Après une grève des professeurs de l'institution de sept semaines en passe de mettre en péril la validation du semestre de dizaines de milliers d'étudiants une entente conclue *in extremis* entre le gouvernement québécois et le syndicat des professeurs (SPUQ) semble avoir sauvé l'institution du désastre ou de la stagnation programmée. Il y a sans doute beaucoup de choses à dire sur le fait que des professeurs d'université votent massivement une grève, en pleine crise économique, et se laissent embrigader par de petits soviets syndicaux pour décrocher des salaires majorés. Je réserverai mes commentaires sur cet aspect de la grève dans un autre texte, à une autre occasion. Tâchons d'y voir d'autres dimensions et d'en tirer les conséquences.



Dans un texte publié dans *L'Action nationale* en octobre 2008, j'ai tenté de mettre en lumière que l'État québécois s'est donné une politique universitaire qui n'en est pas une.

---

\* Département de science politique, UQAM  
chevrier.marc@uqam.ca

En quelques mots, disons que cette politique lui donne le rôle de Grand Guichet Automatique général, qui finance l'enseignement supérieur sur la base d'une formule supposant une espèce de marché aux étudiants que se disputent les universités en multipliant les programmes, voire les campus hors de leur territoire d'attache. Cette formule, en apparence neutre, qui fait de l'État un répartiteur, un surveillant, un superintendant, engendre en fait des effets très contrastés, puisqu'elle reproduit les inégalités de moyens, d'attractivité et de statut entre les universités en place. Cette formule, que j'ai baptisée «Air Transat» en hommage à son créateur François Legault, et qui devait corriger les nombreux défauts de la formule précédente, dite «historique», entérine trois types d'asymétrie qui ne sont pas nécessairement à l'avantage général du Québec.

Le premier déséquilibre est linguistique; la formule propulse les universités anglophones, favorisées par l'accès à un bassin d'étudiants énorme et la possession de moyens propres considérables, tant et si bien qu'après 40 ans de développement universitaire au Québec, les universités anglophones touchent encore aujourd'hui à peu près la même part du financement public qu'elles touchaient dans les années 1960, soit une proportion nettement supérieure au poids démographique réel de la communauté anglophone au Québec. Jusqu'à tout récemment, sur les quatre universités montréalaises, Concordia et McGill détenaient 57% des postes de professeurs sur l'île. Montréal n'est probablement jamais devenue dans son histoire une ville universitaire à prédominance francophone. La formule de financement a aussi un biais favorable aux universités régionales du réseau de l'Université du Québec, à l'exception de l'UQAM, maintenue dans un état de sous-financement chronique, alors qu'à Rimouski, Trois-Rivières, Hull, Chicoutimi et Rouyn-Noranda des enveloppes particulières amélioraient

les coefficients, au nom du développement régional. Enfin, cette formule tient pour acquis que le monde universitaire québécois comporte deux types d'universités: les grandes, occupant un éventail étendu de disciplines, y compris la médecine et les professions *lourdes* (génie, agronomie, pharmacie, etc.); les plus petites, souvent dépourvues de ces derniers joyaux, confinées à certains secteurs «papivores».

Une loi implicite semble régir le monde universitaire québécois: rien ne doit être fait pour changer l'équilibre entre les grandes universités, fondées toutes avant la Révolution tranquille, et les autres. Aussi l'État québécois n'a-t-il créé aucune grande université nouvelle francophone depuis Duplessis.



Il faut bien se rendre compte que le fiasco immobilier de l'UQAM et celui dans lequel semble s'engager l'Université de Montréal ont été en partie encouragés par ce régime de concurrence interuniversitaire tous azimuts, combiné à un laisser-faire étatique dont ont joué des recteurs «visionnaires», persuadés de pouvoir renflouer leur université par des échafaudages immobiliers qui devaient se traduire par une augmentation de clientèles étudiantes subventionnées.

Mais est-ce ainsi qu'on développe l'enseignement supérieur dans une société qui se croit si instruite? C'est du mauvais Adam Smith – la main invisible – financé à même les fonds publics. Et il a fallu une grève de professeurs pour qu'une ministre de l'État, Michelle Courchesne, s'aperçoive que quelque chose clochait dans le système universitaire québécois et que l'UQAM en était pénalisée. Dans des circonstances plus normales, plus civilisées, l'avenir de l'UQAM se serait joué à l'Assemblée nationale, en commission parle-

mentaire, par une déclaration ministérielle, par une révision de la politique universitaire. Au moins, à défaut de l'adoption d'une vraie politique universitaire au Québec, la grève des professeurs de l'UQAM a forcé l'État à se commettre sur l'avenir, jusqu'alors incertain, de l'institution. L'octroi de 145 nouveaux postes réguliers de professeurs, en plus du plancher de 980 postes, et un rajustement salarial qui rapprochera le salaire professoral uquamien de la moyenne québécoise, donneront soudain des ailes à l'université montréalaise qui croyait les avoir perdues.

Il est quand même incroyable que notre classe dirigeante ait été si longtemps insensible au déficit de professeurs qui grevait l'UQAM. C'est dire les égards qu'on accorde à une institution d'État. Les conséquences plutôt fâcheuses, largement ignorées ou tues, de ce déficit de professeurs méritent d'être rappelées.

La première, c'est que ce déficit s'est accompagné à l'UQAM de la création d'une classe laborieuse de chargés de cours donnant une trop grande proportion des cours dispensés dans l'université. Pour beaucoup de ces enseignants, la charge de cours à répétition est devenue une carrière en cul-de-sac, mal payée, mal estimée, peu gratifiante. Une plus grande proportion de professeurs enseignants ne garantit certes pas toujours un meilleur enseignement; il y a d'excellents chargés de cours et de mauvais professeurs. Dans certaines disciplines, une présence forte de chargés de cours près de la pratique professionnelle est un atout. Mais dans l'ensemble, le manque de professeurs enseignants qui ne succombent pas sous le poids des corrections et qui poursuivent des recherches actives se répercute sur la qualité des enseignements, au grand dam des étudiants. Autre conséquence, le peu de postes offerts à l'UQAM a limité les offres d'emploi dans les universités francophones du



Québec. Le marché universitaire francophone étant déjà très petit, la stagnation de l'offre de postes a poussé vers l'exil de nombreux talents québécois; d'autres docteurs se sont repliés sur Concordia, McGill ou Bishop pour y faire vibrer la langue de Yeats, Dickens et Richler. De plus, le monde universitaire se livre aujourd'hui à une course effrénée aux subventions, phénomène qu'on peut certes trouver regrettable, désolant et signe du naufrage de l'université, comme l'ont déploré Michel Freitag ou Jean Pichette. Cependant, en rationnant le nombre de postes de professeurs dans ses universités francophones, l'État québécois a réduit leur capacité de décrocher des subventions, pour une bonne part d'origine fédérale, auxquelles les chargés de cours ne sont généralement pas admissibles. Il ne faut pas donc s'étonner que les universités anglophones, en premier lieu McGill bien dotée en professeurs, aient remporté de beaux succès auprès des organismes subventionnaires de la recherche. Enfin, le rationnement des postes a ouvert la voie à l'intervention du gouvernement fédéral dans la recherche universitaire par son programme de chaires du Canada. À défaut d'obtenir des postes réguliers de professeurs, des départements à l'UQAM – et probablement ailleurs – se sont tournés vers ces chaires pour se développer, au risque de créer deux classes de professeurs et d'abandonner à un programme fédéral le financement et les orientations de la recherche de pointe.

Cependant, il s'en faut de beaucoup qu'une majoration du nombre de professeurs à l'UQAM de 14% et de leurs salaires de 11% suffise à régler le sous-financement de l'institution, comme à corriger les nombreux déséquilibres du monde universitaire québécois. Même avec 145 professeurs de plus à l'UQAM, il n'est pas acquis que cela établira une répartition linguistique plus juste du corps professoral à Montréal, puisque les trois autres universités montréalaises

semblent avoir les moyens d'augmenter leurs propres effectifs professoraux. Même avec ces professeurs de plus, l'UQAM risque d'avoir encore un ratio étudiants/professeurs plus élevé qu'ailleurs, à moins d'une chute soudaine et durable de sa clientèle étudiante. On ne sait encore ce qu'il adviendra de l'îlot Voyageur, si le projet initial de pavillon universitaire et de résidence universitaire sera finalement construit, alors que l'université accuse toujours un déficit de locaux. Ses bibliothèques sont cruellement dépourvues, ses nombreux étudiants à temps partiel lui occasionnent des surcoûts administratifs, l'université attire encore trop peu d'étudiants de cycles supérieurs, faute notamment de programmes. La création récente d'un doctorat en chimie est une bonne nouvelle pour l'institution. Encore faut-il que des maîtres chimistes y accourent...

En réalité, le maintien du statu quo universitaire en dehors du règlement intervenu entre le SPUQ et le gouvernement québécois va continuer de défavoriser l'essor de l'université. Toutefois, au-delà du cas particulier de l'UQAM, il faudra bien qu'un jour ou l'autre notre État du Québec se dote d'une véritable politique des universités. Où les voit-il dans quinze, vingt ou vingt-cinq ans? Quelles stratégies entend-il adopter pour relever la scolarisation universitaire chez les francophones, qui traînent toujours de l'arrière par rapport à la moyenne canadienne, aux Anglo-Québécois et aux allophones? Montréal, métropole aux *cinq* universités, n'a pas une population si instruite qu'on le dit si on la compare à d'autres grandes villes nord-américaines. Et par quels tours de magie croit-il faciliter l'intégration des immigrants, qui affluent si nombreux à Montréal, avec une université francophone et demie sur l'île? Grâce à la nouvelle annexe sherbrookoise à Longueuil? Et le Québec se privera-t-il longtemps d'avoir une véritable académie des sciences? C'est pourquoi une réflexion s'impose sur l'avenir de nos

universités, en vue de les arrimer à un plan d'ensemble, à un dessein, dont l'impulsion ne peut venir de l'anarchie semi-organisée qu'est devenue aujourd'hui la concurrence à courte vue entre les fiefs universitaires du Québec. États généraux des universités, commission parlementaire, comité de travail ad hoc, il faut que cette réflexion se fasse sans tarder, quel qu'en soit le véhicule, sous les auspices de l'État lui-même, et non à l'instigation de tel ou tel recteur ou entrepreneur en pavillon universitaire. Ce sera aussi l'occasion de revoir la gouvernance des universités, sans la précipitation que la ministre Courchesne a mise dans cette affaire, sans sacrifier leur autonomie, qui doit certes se conjuguer avec plus de discipline et de responsabilité, à une conception strictement managériale de ces institutions de haut savoir.

Seulement convier nos dirigeants politiques à réfléchir sur le régime universitaire québécois, c'est les obliger à discuter de ce dont personne au Québec n'aime parler : le lieu de formation de nos élites. Une mauvaise conscience plébéienne condamne tout aveu explicite de ce que le Québec possède les siennes, au même titre que la France, la Grande-Bretagne ou les États-Unis ont les leurs, qui se reproduisent généralement dans les universités ou les grandes écoles. Or le lieu de formation de nos élites est divisé en hémisphères déconnectés, à l'image du Québec tout entier, et entretient même cette division, vérité déplaisante que dans les officines du complexe G à Québec ou dans les beaux salons de l'Assemblée nationale on n'aime pas contempler.

Tout compte fait, il n'y a aucune fatalité qui voue l'UQAM à demeurer une petite université, une PPP (une université populaire, publique et parlant français, disaient des étudiants pendant la grève) spécialisée en gestion, sciences sociales, arts et lettres. Il n'en tient qu'à l'État du Québec d'en faire une grande université, sans aucunement abaisser

les autres. Le fait d'avoir plus de professeurs en sociologie, sexologie, littérature comparée et gestion de classe ne changera guère la donne.

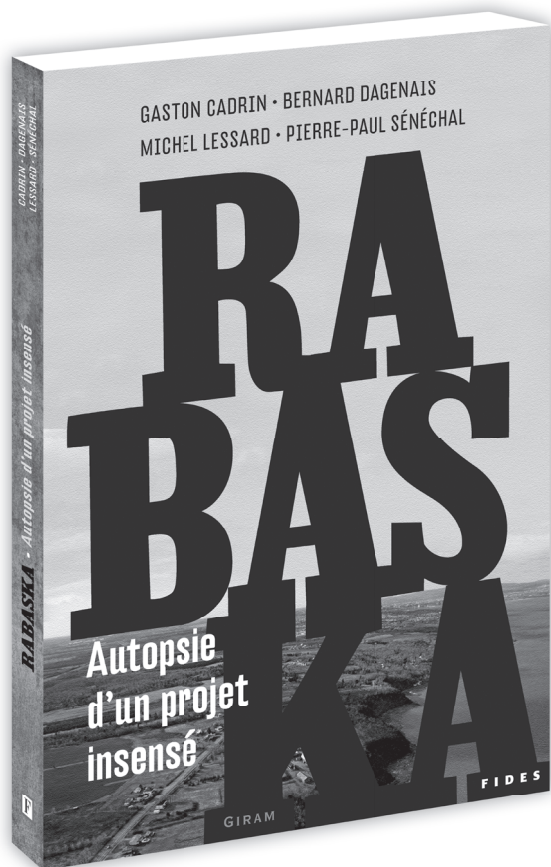
Il faudra appuyer son secteur scientifique, encore embryonnaire, limité à la biologie, la chimie, les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'environnement, peinant à attirer dans certains cas des étudiants, qui boudent hélas les sciences, encore très mal enseignées dans nos écoles. L'UQAM étant sans faculté de génie, on pourrait envisager de multiplier les passerelles administratives avec l'École de technologie supérieure, en voie de créer sa propre cité universitaire, rue Notre-Dame, afin de créer des «synergies» utiles. Sur dix-sept facultés de médecine au Canada, trois seulement prodiguent une formation médicale exclusivement en français. Malgré les dernières hausses des admissions dans les facultés de médecine au Québec, il manquerait encore 2000 médecins, pour faire face aux besoins croissants et aux départs prochains à la retraite. Serait-il absurde et loufoque d'imaginer qu'un jour une quatrième faculté de médecine francophone se crée, à Montréal, et que s'y greffent des départements paramédicaux, comme les sciences infirmières? Chose certaine, rien n'est plus aberrant que d'édifier à Montréal deux superhôpitaux universitaires qui instituent une symétrie fictive entre des mondes anglophone et francophone parallèles.

Et est-il encore nécessaire de rattacher l'UQAM au réseau de l'Université du Québec? Cette appartenance, qui la ravale au statut de succursale régionale, s'est avérée une nuisance plutôt qu'un levier pour l'institution montréalaise.

Bref, une réflexion sur l'UQAM et les universités suppose qu'on revoie les *a priori* sur lesquels a reposé jusqu'ici le développement de l'enseignement supérieur au Québec. Et

si le Québec ne la fait pas cette réflexion, les politiciens d'Ottawa et leurs experts en programmes et normes nationaux finiront bien par la mener, pour le beau *Dominion* postnational, inspirés par un gouvernement Obama interventionniste qui compte plus que jamais accorder au Congrès les moyens de relever le niveau de l'instruction, à tous les cycles d'études, sans égard pour ce qui reste du fédéralisme aux États-Unis.

Un théoricien du nationalisme, Ernest Gellner, a souligné le lien intime entre la naissance de la nation moderne et les efforts que l'État déploie pour assurer par lui-même la transmission d'un haut savoir. Il a appelé « État ombre » celui qui se dérobe à cette tâche et l'abandonne aux puissances de la société civile, comme l'Église. Cette grève un peu triste, rageuse et inquiète des professeurs de l'UQAM nous a révélé qu'il reste encore de l'ombre dans notre cher petit État du Québec. □



GASTON CADRIN, BERNARD DAGENAIS, MICHEL LESSARD, PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL

## Rabaska

Autopsie d'un projet insensé

L'implantation forcée d'un port méthanier racoleusement baptisé RABASKA sur la côte de Lévis-Bellechasse, juste en face de l'île d'Orléans, est vite apparue comme une véritable invasion barbare. Un puissant consortium national et étranger est débarqué un matin en pleine zone verte et bleue sur le littoral du Saint-Laurent, sans considération pour le sens patrimonial d'un lieu identitaire émouvant du Québec et des francophones d'Amérique, un lieu habité depuis bientôt quatre siècles. Les grands principes du développement durable ont été gommés. Pour vendre l'invendable sur le plan patrimonial, paysager et humain, le promoteur va enrégimenter la classe politique et économique de tout un État en utilisant les astuces de la communication et du marketing... La croisade sera épaulée par les plus hautes instances inféodées par les puissants du grand capital gazier.

272 pages • 24,95\$

Pierre Blouin\*

## CHAMPLAIN ET LE SAINT-LAURENT : UN FLEUVE ET UN PAYS

Le Saint-Laurent est sans contredit l'un des grands symboles évocateurs de la persévérance du Québec. Il en est à la fois l'épine dorsale et la poutre maîtresse. Les Amérindiens, les premiers à l'appropriiser et à vivre dans son intimité, disaient de lui qu'il était le «chemin qui marche». En 1985, M. René Lévesque avait décrété le Saint-Laurent «ressource nationale prioritaire». En réalité, le grand fleuve est plus qu'une ressource, il est le fleuve de notre mémoire et de notre identité.

À quatre cents ans d'intervalle, au-delà de l'histoire mythique, subsistent encore même régularité et mêmes intérêts dans les affaires politiques de la collectivité du Québec. Aujourd'hui comme hier, la puissance de persuasion et de conviction de l'argent réussit à pervertir les esprits les plus dévoués, les plus audacieux et les plus ouverts. Avant la conquête militaire du territoire par les Britanniques, une nation étrangère, il y a eu celle des forces vives de la colonie par la perfidie et toutes les visions à court terme (C'est un peu comme, en 2008, un monsieur qui invite ses électeurs, la veille d'un scrutin, à «laisser de côté leur credo» nationaliste pour «l'économi(sm)e d'abord, oui». Laisser tomber le rêve et l'envie de transformer notre monde pour les «vraies choses»).

---

\* Rédacteur

Les histoires qui suivent se déroulent à Québec. Elles parlent, à 400 ans d'intervalle, de la beauté du pays et de son lieu, de son «chemin qui marche» et de conquête du patrimoine par des investisseurs envahissants (d'armes et de finance). Elles ont pour toile de fond un port méthanier projeté, voire rêvé par tous ceux qui vivent sur la planète Argent (sombre dessein symbolique d'un Québec néo-libéral qui veut parfaire son intégration mondialiste en défaisant tout sur son passage), une banalité industrielle lourde et dangereuse (et dépassée en plus) qui veut se poser en un emplacement précis et magique méconnu de presque tous, au coeur du début de ce pays.



## 1618

«Le 30 juillet, Champlain s'embarquait à Tadoussac, en donnant l'espérance à ceux qui restaient qu'il reviendrait, Dieu aidant, "avec bon nombre de familles pour peupler ce pays"<sup>1</sup>». Déjà la notion de comptoir ou de colonie est dépassée pour Champlain; il rêve d'un projet complet, autonome, avec son identité propre, une entité territoriale humaine qui reposerait sur «la force, la justice, la marchandise, le labourage», selon les mots mêmes du Père fondateur<sup>2</sup>.

1 Pierre-Georges Roy, *La Ville de Québec sous le Régime français, Volume premier*. Service des archives du Gouvernement de la Province de Québec, 1930, p. 124.

2 Denis Héroux, Robert Lahaise, Noël Vallerand, *La Nouvelle-France*, Centre de psychologie et de pédagogie, Montréal, 1967, p. 30



## 1628

Le roi d'Angleterre, Charles 1<sup>er</sup>, espère, comme tous ses marchands, pouvoir s'enrichir en mettant la main sur le commerce des fourrures au « Canada ». Il charge la *Company of Adventurers to Canada* de développer ce commerce le long des rives du Saint-Laurent<sup>3</sup>. Il envoie sans plus tarder les frères Kirke s'emparer des postes de traite de la Nouvelle-France. L'expédition anglaise arrive dans l'estuaire du Saint-Laurent en 1628 et prend Tadoussac. Après un refus de Champlain d'acquiescer à leur ultimatum de céder Québec, les Kirke retournent en Europe sans aller voir la capitale, mais s'emparent en chemin de la flotte française d'Emery de Caen de la Compagnie des Cent Associés qui venait au secours de la colonie, flotte elle-même victime de matelots huguenots qui refusent de la défendre<sup>4</sup>.

Les Kirke sont des Français de Dieppe passés au service de l'Angleterre. Ce sont certes des corsaires, des flibustiers, des brigands à l'occasion, mais non des pirates ; ils ont l'autorisation de leur roi de battre pavillon britannique et de prendre possession en son nom de territoires étrangers. Ce sont des belligérants en règle. Voyant sur les rives verdoyantes et giboyeuses de ce grand fleuve une bonne occasion d'affaires, ils abordent les terres face à Tadoussac et sur la Côte-du-Sud, brûlant les postes de traite et les rares bâtiments, cent-trente ans déjà avant l'armada de Wolfe.

3 Pour la coïncidence anecdotique et d'autres histoires de fleuve et de mers mélangées à travers les époques : la compagnie est formée entre autres par Sir William Alexander, qui légua son nom à un brise-glace canadien, lequel remorquera une nuit un chalutier québécois des Îles-de-la-Madeleine nommé Acadien II...

4 Roy, *op. cit.*, p. 105. Cette flotte amenait quelque 300 émigrants probablement selon Marcel Trudel (p. 33, *op. cit.* note 14)

Le 20 juillet (1629) [le 19 selon les historiens], les trois vaisseaux anglais s'approchent des rives. Ils jettent l'ancre face à l'habitation. Le Flibot<sup>5</sup> fait près de 200 tonneaux et porte 10 canons. Les deux autres navires sont des pataches de 40 tonneaux. Ils transportent près de 150 hommes.

La colonie compte 76 personnes en 1629 et les Anglais sur leurs navires sont au nombre de 600<sup>6</sup>. Champlain est étonné de voir de si grosses embarcations face à Québec, lui-même n'employant que des barques pour des allers-retours entre Tadoussac et Québec<sup>7</sup>. Les Kirke ont profité des services d'un pilote nommé Jacques Michel, un huguenot français avec qui Champlain avait eu maille à partir, pour leur double remontée du fleuve<sup>8</sup>.

La mort dans l'âme, Champlain se verra obligé de partir en France. Il a été trahi par Étienne Brûlé («À cette époque, je considérais Étienne Brûlé comme mon propre fils») et par Olivier Le Baillif, commis de la Compagnie des Marchands et «mauvais François perfide à son Roy et à sa patrie» qui lui vole 4000 peaux de castor entreposées dans son maga-

5 Nom prédestiné s'il en est: le flibot «pourrait être une transformation graphique du vieux français *frébault* issu du germanique *fridbald* composé de *frid* signifiant «paix», et de *bald* signifiant «hardi, audacieux»; flibot est la forme francisée de l'anglais *flyboat* composé de *fly* signifiant «mouche», et *boat* signifiant «bateau»; désigne un petit navire de flibustier au-dessus de cent tonneaux dont on se servait pour la pêche au hareng.»

[http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Flibot\\_%28%C3%A9tymologie%29](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Flibot_%28%C3%A9tymologie%29)

Flibot est également un nom de famille: «Charles Flibot (1684). Il est aussi connu sous le nom de Charles Philibot. Il est le fils de Charles Flibot et Marguerite Rousselot [...]». Le nom Philpot dérive de Flibot, et Thibault aussi selon d'autres auteurs. Les Flibot se sont établis à l'île d'Orléans.

[www.genealogiequebec.info/testphp/info.php?no=30373](http://www.genealogiequebec.info/testphp/info.php?no=30373)

6 Roy, *op. cit.*, p. 116. D'après Mgr Cyprien Tanguay, qui précise qu'en 1630, il y a 26 Français et 90 Anglais.

7 *Oeuvres de Champlain*, présentées par C.-H. Laverdière et adaptées par Louis-Guy Lemieux, «Champlain raconte... (332)», *Le Soleil*, 5 décembre 2008.

8 Luc Lacoursière, Denis Vaugois, Jean Provencher, *Canada-Québec - synthèse historique*, Montréal, Editions du Renouveau pédagogique, 1969, p. 52

sin<sup>9</sup>. Le Baillif et Pierre Raye, charron de «l'Abitation», ont instruit les Kirke sur la disette sévissant à Québec<sup>10</sup>. «Champlain, si mesuré dans ses jugements et si charitable dans ses appréciations, ne peut s'empêcher de stigmatiser ceux qui à l'heure du danger l'abandonnèrent si lâchement<sup>11</sup>.» La trahison n'est que normale dans l'esprit de marchands internationaux qui ne croient qu'en leurs intérêts à court terme: «L'intérêt sordide des traiteurs, qui avaient la haute main sur Québec, avait laissé le fort de Québec dans une pauvreté absolue sous tous les rapports<sup>12</sup>». Tout comme les classes bourgeoises corrompues en 1759, les affaires courantes montrent leur vrai visage, allant au plus offrant...

De plus, Espérance et Charité, deux «petites sauvagesses fort attachées à moi», souligne Champlain, se voient refuser le passage en France avec le fondateur par David Kirke à Tadoussac.

À l'époque ultérieure du siège de Phipps, en 1690, plus de gens «vivent autour de Québec que dans Québec même<sup>13</sup>», soit 4000 personnes de Beauport à Sillery et 1800 dans Québec même. On aura graduellement pris possession de l'espace tout entier autour du bassin fluvial et non dans une seule bourgade. On voit grand, comme le fleuve qui nous fait respirer. L'établissement de colons sur la Côte-du-Sud, en

9 *Oeuvres de Champlain*, présentées par C.-H. Laverdière et adaptées par Louis-Guy Lemieux, «Champlain raconte...(333)», *Le Soleil*, 6 décembre 2008.

10 P.-G. Roy, *op. cit.* p. 105.

11 *Idem.*

12 *Id.*, p. 103. Roy a le commentaire suivant: «Aujourd'hui, le plus petit yacht de millionnaire américain, qui part en croisière de plaisir, porte plus de canons et de munitions qu'il ne s'en trouvait dans le fort de Québec le 19 juillet 1629» (p. 104).

13 Denis Vaugeois, in André Champagne, comp., *L'histoire du Régime français, Septentrion/Radio-Canada*, (Entretiens avec l'histoire, vol. VII), 1996, p. 160-161. D'après l'émission radiophonique *Au fil du temps*.

plus de l'île et de la côte de Beaupré, ne commencera cependant qu'en 1647 avec Guillaume Couture, premier cultivateur et seigneur de Lauzon. Seul le père jésuite Le Jeune séjournera chez les Amérindiens, les véritables maîtres de la rive sud. Guillaume Couillard, qui épouse la fille du «premier colon» Louis Hébert, est le père de Charles, premier seigneur de Beaumont<sup>14</sup>. Guillaume Couillard est à juste titre glorifié du titre de premier défricheur québécois: il est le premier *habitant*, celui qui laboure la terre avec soc et charrue, le 27 avril 1628. Champlain dit de lui dans ses *Voyages* que c'est «un bon matelot, charpentier et calfeutreur [de navire ou calfat]<sup>15</sup>». Notre premier paysan, premier *colon*, est issu du travail du fleuve, de la mer.

La famille de Guillaume est en outre «la seule famille complète qui consentit à demeurer en Nouvelle-France» durant les quatre années d'occupation des frères Kirke<sup>16</sup>. Les Drapeau, ancêtres de la lignée d'un célèbre maire de Montréal, construisent en 1715 leur demeure sur la plus haute colline de Ville-Guay dans la seigneurie de

14 Couillard sera anobli par Louis XIV en 1654 et sera le premier habitant de la Nouvelle-France à recevoir cet honneur. «Guillaume Couillard de Lespinay (1591-1663), charpentier, matelot et calfat, originaire de Saint-Malo ou de la paroisse de Saint-Landry de Paris, né vers 1591, fils de Guillaume Couillard et d'Élisabeth de Vesins, décédé à Québec en 1663. Guillaume Couillard de Lespinay épouse à Québec, le 26 août 1621, Guillemette, fille de Louis Hébert. Il a dix enfants» (Dictionnaire biographique du Québec). Son fils Charles se fera concéder la seigneurie de Beaumont en novembre 1672. Ses bâtiments existent encore. Une des filles Couillard, Élisabeth, sera baptisée par un ministre luthérien en 1631 et aura pour parrain Louis Kirke. Signe que dès le début de la colonie, les classes supérieures se mélangent à celles des autres nationalités.

15 Roy, op. cit., p. 95-96.

16 Mélanie Turgeon, *Les Couillard et la seigneurie de Beaumont à l'époque de la Nouvelle-France* (mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi), avril 2003, p. 31-32.

Vincennes<sup>17</sup>; elle est encore habitée, après avoir été restaurée et sauvée de maints périls par un amoureux beaumontois du patrimoine et de notre histoire, M. Rosaire St-Pierre. Cependant, elle reste toujours menacée par le projet Rabaska de port méthanier.

L'épisode des Kirke fut donc la première défaite de ce petit peuple de colons, sa première conquête par l'extérieur, par la fourberie, par l'empire du commerce mondial, et par la trahison des siens. Champlain prend place sur le navire qui le ramène en France avec le goût amer et la douleur de la perte. Il voit ses années de travail, ses rêves et ses espoirs s'envoler en fumée. C'est n'est qu'au cours de la traversée qu'il apprend, en croisant un autre vaisseau, que la France est victorieuse et que la guerre était terminée lorsque l'Angleterre s'est emparée de Québec. L'occupation était illégitime donc, mais elle durera le temps que les puissances politiques européennes le voudront bien.

Trente-quatre Français (dont 21 personnes et 8 interprètes) demeureront à Québec au cours de cette pause, sans aucune assurance de ne jamais revoir le pays redevenir possession française, sans provisions, sans prêtre, eux qui vivent profondément du sentiment religieux. Québec stagne durant les quatre années de l'occupation britannique<sup>18</sup>.

David Kirke est le premier «gouverneur de l'île de Newfoundland» qu'il obtient en copropriété avec le marquis de Hamilton et les comtes de Pembroke et de Holland (1639-1651); enfermé dans la prison de Southwark, près de Londres, pour ne pas avoir payé des impôts dus au roi, David

---

17 <http://www.genealogie.org/famille/drapeau/memoire.html>. Antoine Drapeau quitte son Poitou natal à 17 ans pour la Nouvelle-France, en 1665, pour se marier à Sainte-Famille de l'île d'Orléans et s'établir à Beaumont en 1676.

18 Roy, p. 112.

Kirke y décède en 1654<sup>19</sup>. Pas de « plan de relance » pour son entreprise, qui a profité tout de même des largesses de l'État. La fille de John Kirke, un membre de la Hudson's Bay Company, épousa Pierre-Esprit Radisson, lui-même un Français qui offrira ses services à la couronne britannique, déçu du peu de compréhension de son roi et des autorités coloniales, son audace faisant peur à un pouvoir trop occupé à gérer et à comptabiliser.

### 1627

Richelieu fonde la Compagnie des Cent-Associés (aussi appelée Compagnie de la Nouvelle-France) et lui confie le peuplement de la « Nouvelle-France dite Canada ». Elle doit remplacer, l'année suivante, la Compagnie de Montmorency. Elle établit 29 seigneuries, mais son bilan complet semble médiocre, voire néfaste. Le Souverain devra intervenir plus tard avec Jean Talon pour reprendre la mission colonisatrice avec sérieux.

### 1633

Conseil huron tenu à Québec, en présence du Père Le Jeune et de Champlain, qui veut s'en faire des alliés face aux Iroquois du Sud.

### 1634

À la demande de Champlain, toujours aussi visionnaire et audacieux, Lavolette établit un poste (Trois-Rivières) à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice sur le fleuve Saint-Laurent. Dans le même esprit de découverte et d'exploration, Champlain, déjà fin prêt à se lancer à l'assaut du

---

19 [http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Acadie%2C\\_r%C3%A9gion\\_du\\_Canada\\_\(touristique\)](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Acadie%2C_r%C3%A9gion_du_Canada_(touristique))

continent nord-américain, envoie Jean Nicolet en expédition au lac Michigan.

## 1635

Décès de Champlain le 25 décembre à l'âge de 65 ans. Son testament, qu'il a dû faire en présence de sept témoins faite de procédures normales, sera attaqué devant les tribunaux par une cousine française, mariée au contrôleur des fêtes foraines et domaniales de La Rochelle, « s'imaginant que ce cousin d'Amérique laissait une fortune considérable<sup>20</sup>. » En mars 1639, la cour annule le testament de Champlain.



Champlain aurait traversé l'océan Atlantique 35 fois, sans jamais faire fausse route<sup>21</sup>. Il aura exploré près de 2400 kilomètres le long du Saint-Laurent et 2000 sur la côte atlantique. Non seulement Champlain a-t-il fondé Québec, mais il a veillé sur son développement pendant plus de vingt-cinq ans. Il l'a défendue et l'a fait connaître par ses écrits et ses cartes. Il aurait pu se décourager et vivre de ses rentes, de la pension qu'il touchait depuis 1601 ou de faveurs royales comme Dugua de Mons l'a fait après son unique hivernement de 1604, se contentant ensuite d'une participation financière mineure aux opérations de traite et cherchant à se départir de l'« abitation » dès la fin de son monopole. De son côté, Champlain n'a jamais abandonné Québec, qui aurait

20 P.-G. Roy, op. cit., p. 132.

21 *L'histoire du Régime français*, compilé par André Champagne, Septentrion/Radio-Canada, 1996, p. 158. (entretien avec Denis Vaugeois à l'émission *Au fil du temps* à partir d'un manuscrit de Gérard Filteau, *Par la bouche de mes canons*). L'historien Gaston Deschênes précise, quant à lui, 23 traversées, nombre plus vraisemblable (*Le Soleil*, 7 janvier 2008). Pierre-Georges Roy (op. cit., p. 124) mentionne quant à lui que de 1608 à 1635, « Champlain se rend neuf fois en France ».

bien pu connaître alors le sort de Port-Royal<sup>22</sup>. « Québec est née dans l'adversité la plus totale [...] À la cour du roi Henri IV, les gens qui s'intéressaient à la Nouvelle-France ne pensaient qu'à s'enrichir. Ils ne voyaient que la traite des fourrures<sup>23</sup> ». Champlain doit maintes fois affronter les pêcheurs basques à Tadoussac, rebelles à la France.

« Champlain [...] savait que ce lieu servirait de porte d'entrée sur l'ensemble du continent américain et que le peuple qu'il avait rencontré était un peuple frère<sup>24</sup> ». Champlain, s'il avait été invité à saluer une dernière fois les Québécois à la dernière journée des fêtes du 400<sup>e</sup> à Québec, aurait dit qu'une autre culture est née sur ce territoire, une culture unique. Champlain n'est pas venu en conquérant mais en rassembleur, disant aux gens qui habitaient ce territoire, que « nos fils marieront vos filles et que, de cette union, naîtra un nouveau peuple<sup>25</sup> ». Avec l'épisode des Kirke, et plus tard de Phipps, de Walker et de Wolfe, ce sont deux nations en guerre qui s'affrontent, qui prennent possession d'un territoire par cette entrée, c'est un choc violent, une conquête de coeur et d'esprit, qui se déroule essentiellement sur le fleuve, sur ses berges, du haut de ses escarpements; c'est une falaise qu'on supposait insurmontable qui est gravie pour mettre le point final à l'aventure de la Neuve France en 1759.



22 G. Deschênes, *idem*.

23 Louis-Guy Lemieux, « La persévérance de Champlain », *Le Soleil*, 3 juillet 2008, p. 12.

24 Éric Waddell, « La mémoire qui flanche », allocution prononcée lors de la cérémonie de commémoration parallèle du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec, 3 juillet 2008

[www.commemoration1608-2008.org/ericwaddelltexte.html](http://www.commemoration1608-2008.org/ericwaddelltexte.html)

25 Stéphan Parent, acteur personnifiant Champlain depuis 12 ans, dans Claude Vaillancourt, « L'homme derrière Champlain », *Le Soleil*, 12 janvier 2009



Dès 1608, Samuel de Champlain a compris que le site de Québec constitue une position stratégique inexpugnable. Non seulement l'endroit offre des défenses naturelles exceptionnelles grâce à l'escarpement des falaises, mais des hauteurs de Québec on peut surveiller et attaquer tout navire ennemi qui ose s'aventurer sur le fleuve<sup>26</sup>.

Le paysage de Québec et de son île est composé certes des grandes étendues de scirpe d'Amérique (foin de mer) de la côte de Beaupré, mais aussi des anses, estrans rocheux et escarpements schisteux de la Côte-du-Sud, de Beaumont jusqu'à Saint-Michel et Saint-Vallier. Le génie du lieu s'y exprime par des espaces à couper le souffle. Patrimoine, culture, récréation, tourisme le font vivre. Une utilisation rationnelle de cet espace commande d'abord le respect de ces caractères propres.

Champlain «était décidé, comme il le dit lui-même, “de s'aller loger dans le fleuve Saint-Laurent”<sup>27</sup>», à cause de l'importance commerciale et stratégique du fleuve et de sa topographie devant Québec et même en aval, dans l'étranglement entre l'île d'Orléans et la Côte-du-Sud. Champlain avait déjà identifié sur la rive droite du fleuve un emplacement pour barrer l'entrée du port de Québec, la clé pour contrer un débarquement dans le bassin de Québec (Montcalm le fera aussi par la suite). En 1907, par la construction des batteries d'artillerie côtières à l'entrée du port de Québec (forts de La Martinière et fort de Beaumont sur le cap Saint-Claude, aujourd'hui disparu, près de la maison ancestrale des Drapeau), les autorités fédérales canadiennes virent en quelque sorte se concrétiser les souhaits des célèbres défenseurs de notre pays. La principale caractéristique d'un

---

26 Champagne, id, présentation de chapitre «Les batailles de Québec», p. 153-154.

27 Discours de Wilfrid Laurier lors de l'inauguration du monument de Champlain sur la terrasse Dufferin, 21 septembre 1898, dans Roy, *op. cit.*, p. 43.

fort étant celle de dominer le paysage le plus panoramique, force est de reconnaître la valeur esthétique exceptionnelle de l'endroit.

Dans le premier film de Denys Arcand, tourné pour l'Office national du film en 1964, intitulé *Champlain*, on voit un des dessins pleins de poésie de Frédéric Back représentant la flottille des Kirke devant les falaises de Lévis, ces parois rocheuses aujourd'hui perforées et dissimulées derrière toutes sortes d'immeubles, ces falaises primitives qui subsistent face à l'île d'Orléans à Beaumont et à Ville-Guay, ces belles et majestueuses falaises dans leur état premier, donnant à leur fleuve un écrin de verdure et de blancheur l'hiver, dont on ferait volontiers un parc national, une zone protégée, comme *The Palissades* dans la vallée de l'Hudson au nord de New York. Ce goulot du Saint-Laurent à la rencontre de l'île d'Orléans, de la Côte-du-Sud et des Laurentides forme un rétrécissement qui a un caractère spectaculaire et dramatique. Ces escarpements seraient, paraît-il, le seul débouché pour l'expansion portuaire de Québec, en débutant par une installation classée SEVESO II en Europe, infrastructure industrielle lourde en parfaite contradiction avec le milieu physique, paysager, patrimonial où elle veut « s'implanter ». Les autorités de l'État de New-York savent, quant à elles (avec la législation nécessaire) reconnaître leur détroit de Long Island comme « trésor environnemental national » (le plan d'eau est menacé par un autre projet méthanier, *offshore*).

### Post-scriptum

#### 1604

Champlain est chargé de trouver l'endroit le plus propice à l'établissement d'une colonie destinée à assurer le commerce du poisson et de la fourrure avec la France. Alors que l'expédition monte et descend la côte, Champlain trace des

cartes très détaillées du territoire. Près de l'emplacement actuel de la frontière entre le Maine (É.-U.) et le Nouveau-Brunswick (Canada), ses hommes découvrent une île à l'embouchure d'une grande rivière qu'ils nomment toutes deux « Sainte-Croix ». Après une exploration plus poussée, ils décident de s'établir à l'« Isle-Sainte-Croix » où ils s'affairent à défricher la terre et à construire des bâtiments.

Aujourd'hui, dans ce paysage maritime inchangé, vaste et inspirant, paisible et sauvage, comme issu d'un autre monde intouchable, plane toujours la menace de trois projets méthaniers, deux dans la baie de Passamaquoddy et un à Calais dans le Maine, dans le paysage fluvial de l'île Sainte-Croix. Tous pour « alimenter » une Nouvelle-Angleterre timorée qui s'accroche à une manière de vivre et de produire datant d'au moins deux siècles.



Aujourd'hui, on dit vouloir protéger les paysages humanisés ou naturels, la biodiversité et l'intégrité de l'environnement; tous ces mots que Champlain et ses braves ignoraient bien sûr parce qu'ils étaient confrontés au caractère adverse de toutes ces choses, parce qu'ils n'en avaient que trop et qu'ils n'étaient pas sur le point de les perdre.

Aujourd'hui, on doit maîtriser la pression urbaine autant qu'industrielle lourde aux portes de Québec, capitale nationale, et ne pas devenir une zone-dortoir. Faire une région humaine, vivable, verte et durable. Une région symbolique, un lieu identitaire et digne de témoigner d'un peuple original. Mais le ministère de la Culture québécois ne se préoccupe pas de protéger l'écrin fluvial de l'île d'Orléans, « bien culturel » depuis 1972. Il n'existe, pas plus chez lui que dans l'élite politique et d'affaires actuelle, aucune recon-

naissance de la valeur du paysage, aucune appréciation ni protection de l'héritage historique et patrimonial du lieu (ni de celui du site – urbain et élargi – du patrimoine mondial du Vieux-Québec par ailleurs). Par contre, cette élite a produit un legs qui porte le nom de Samuel de Champlain, une « promenade » fort jolie mais aux normes, faite de crêtes gazonnées et de trottoirs de béton, où cyclistes et piétons se croisent à leurs risques, d'où on contemple le fleuve du haut de son enrochement sans encore pouvoir y toucher, comme un théâtre lointain mais si proche... Le fleuve domestiqué s'y donne à voir, l'été seulement, comme les sculptures thématiques qui l'ornent. Mais nulle part à ce jour ne trouve-t-on d'estaminet, de bistro, de terrasse dignes de ce nom au bord de ce majestueux spectacle d'eau (il n'y a que des restos de marinas qui donnent sur des... marinas) comme si nous étions trop prudes pour déguster une richesse commune et naturelle qu'on doit se contenter de longer debout. Des deux côtés du fleuve à Québec, en 2009, c'est encore l'automobile en stationnement qui a le droit de se reposer près du Saint-Laurent et de jouir de son calme (ou les résidents des condos).

Pourtant, cette « réhabilitation » des rives nord et sud du fleuve dans la région d'une capitale dite nationale reste le plus bel hommage qu'on puisse rendre à Champlain le fondateur, le plus beau présent qu'une collectivité vivante et responsable puisse se faire. Infiniment plus que toutes les plaques, tous les monuments, tous les films ou livres dédiés au personnage (ou au mythe qu'on veut bien entretenir, tel ce personnage vêtu à la mousquetaire de la fin du XVIII<sup>e</sup>).

S'il est besoin d'un exemple en ce sens, le seul héritage de la navigation d'antan qui nous reste, la goélette à voile Grosse-Île, n'a pu naviguer en ce 400<sup>e</sup>, faute de fonds, mais

surtout de conscience et de volonté politique: cette pièce du patrimoine nous aurait trop rappelé nos origines, notre histoire (maritime, continentale), «un périple dans l'esprit de nos ancêtres» ainsi que le présentait l'instigateur Didier Épars, elle nous aurait fait humblement remonter le temps, sans les effusions des spectacles à grand déploiement, dans une des barques de Champlain qui faisaient la navette de Tadoussac à Québec.

L'abandon planifié du cabotage sur le Saint-Laurent au profit du transport routier est le plus éloquent témoignage de notre démission collective forcée en regard de nos racines maritimes. Et notre démission d'avec nos racines populaires, d'avec nos moyens, d'avec nous-mêmes



*[...] il y a des choses probablement qu'on ne peut pas faire dans ce milieu riverain [du Saint-Laurent]. Il y a un potentiel de vocation multiple, mais il faut choisir [...] À mon sens, le fleuve ou sa rive devraient relever d'un autre système de droit étant donné que c'est une richesse considérable, un patrimoine, un espèce de cadeau de la nature. [...] En ce sens, j'endosse entièrement la recommandation d'un moratoire [sur les développements spéculatifs et résidentiels sur le Saint-Laurent ou sur ses rives], bien que le mot puisse faire peur. Il faut prendre le temps de s'asseoir puisque le fleuve est devenu un objet de convoitise.*

Laval Doucet<sup>28</sup>

<sup>28</sup> Laval Doucet, professeur d'écologie sociale, Département de Service social, Université Laval, Actes du colloque «La rive sud du fleuve, un espace fragile aux vocations multiples, 22-23-24 septembre 1988», GIRAM, 1989, p. 157-158.

*C'était un tout autre monde « La Nouvelle-France »  
C'était un berceau, un royaume tout neuf [...]  
Ils ont pris le fleuve, ils ont pris le fleuve, ils ont pris le fleuve...  
Mario Brassard, extrait de « Ils ont pris le fleuve »<sup>29</sup>*

*Ton héritage [Félix] c'est tout' nous autres avant que  
d'être au monde. C'est les rivières qui s'unissent pour  
devenir fleuve ou une grosse rivière qui ne sait pas qu'elle  
est un fleuve comme la rose qui se croit être une tulipe  
qui rêve d'être une rose et qui s'excuse d'écorcher de ses  
épines quelques malotrus au passage  
Claud Michaud,  
extrait de *Un homme qui chante. Hommage à Félix Leclerc*<sup>30</sup>*

*Il a fallu des siècles pour construire Neuville,  
Cap-Santé, Saint-Antoine-de-Tilly ou Lotbinière.  
Combien faudra-t-il d'années à Rabaska pour  
défigurer et contaminer l'île d'Orléans?*

Laurent Mailhot<sup>31</sup>

29 Tiré de Francine Lavoie, «L'autre façon de célébrer, le collectif Commémoration Québec 1608-2008», *L'Action nationale*, «Dossier 400<sup>e</sup> Québec, la mémoire usurpée», novembre-décembre 2008.

30 *Ibid.*

31 Laurent Mailhot, «Carnets de campagne II», *L'Action nationale*, janvier 2009, p. 33. Notons qu'à Beaumont et aux environs se trouve une concentration aussi significative de maisons ancestrales qu'à l'île: un relevé fait en 1976 par le Comité de promotion du patrimoine de Beaumont recense 60 bâtiments de plus de 125 ans, dont une dizaine du régime français. Dès 1973, un rapport du géographe-urbaniste Michel Dufresne, du ministère des Affaires municipales recommandait à la Commission des biens culturels de classer arrondissement culturel certains secteurs de Beaumont, suite à la demande d'un groupe de citoyens l'année précédente pour reconnaître Beaumont comme site historique. In Gaston Cadrin, *Évolution récente de la zone riveraine de Beaumont*, Institut de géographie de l'Université Laval, thèse, septembre 1977. D'autre part, la Commission des monuments et sites du Québec (CMSQ) et la Commission des biens culturels réclamaient dès les années 75 un plan stratégique de mise en valeur du haut estuaire, de Montmagny à Cap-Rouge, pour guider l'intervention industrielle entre autres, ainsi qu'une aire de protection élargie autour de l'île jusqu'à St-Vallier.

*Au nom du développement industriel et portuaire, des dizaines de kilomètres de rives ont été gâchées sans résultat probant et sans même donner au Port [de Québec] les moyens de son développement.*

François Hulbert, géographe<sup>32</sup>

Pourtant, depuis au moins 20 ans, en matière d'aménagement durable et réfléchi, soi-disant post-industriel, une *philosophie du patrimoine élargi* s'est imposée. Il ne s'agit plus de protéger uniquement du bâti et des zones de bâti, mais une identité, une architecture du paysage, un environnement.



Écoutez leur histoire, votre histoire [...] Ils s'appellent Dominique, Yves, Jacques, Lise, Daniel et André. On voit aussi Gisèle, Pierrette, Jacques et les autres. Ils sont médecin, conseiller, botaniste et citoyens. Ils habitent Beaumont, l'Île d'Orléans, Lévis, Québec et Montréal. Ils ont tous en commun une histoire. Mais leur histoire pourra être aussi la vôtre si nous continuons de laisser les *Grands* de ce monde débâter notre pays et mettre en péril la santé de notre terre<sup>33</sup>.

Leur histoire, celle de gens ordinaires qui sont venus habiter un pays perché sur un fleuve, qui sont devenus notre Histoire. Celle d'un fondateur ambitieux, presque hors de proportion, hanté jusqu'à la fin par l'idéal d'un nouveau pays, d'un nouveau paradis de liberté. Le Québec de Champlain, avec l'Amérique dans sa tête et dans ses rêves,

32 François Hulbert, géographe, « Planifier en zone riveraine: le cas de l'agglomération de Québec », Actes du colloque « La rive sud du fleuve, un espace fragile aux vocations multiples, 22-23-24 septembre 1988 ». Lévis, GIRAM, 1989

33 Marcelle Nadeau, Sainte-Claire-de-Bellechasse, Québec Solidaire-Bellechasse, 7 décembre 2008, texte envoyé au *Soleil*, sur le film *La Bataille de Rabaska* de Magnus Isacsson et Martin Duckworth, Office national du film du Canada, 2008

s'est réduit tout lentement à un recoin, à une réserve, un district administratif, si «autonome» soit-il. Une province romaine, avec ses éternels ressentiments.

Mais est-ce bien le Progrès et le mythique «développement économique» dirigé qui doivent effacer cette «sentimentalité» de l'appartenance? En cette ère du libre marché plénipotentiaire, l'exclusion de principe du système industriel hors du processus démocratique facilite la destruction de la nature vivante par l'argent, avec en prime la création de «richesses» et d'une foule de produits et de commodités (toxiques) dont on ne peut apparemment plus se passer. Plus profondément, c'est notre manière de voir et de penser le monde qui nous trahit, cette pensée managériale et toute cousue de technique qui déconnecte les pays occidentaux d'avec leur propre histoire selon Jean-Pierre Le Goff<sup>34</sup>. Tel est le grand drame actuel, dont Rabaska n'est que le petit, qui finira bien par finir. □

---

<sup>34</sup> Mathieu Bock-Côté, «Retour sur Mai 68 avec Jean-Pierre Le Goff», *L'Action nationale*, février 2009, p. 86



Joseph Melançon\*

## RABASKA:

### LE PLAT DE LENTILLES

Le site convoité par le projet de port méthanier Rabaska est spacieux. Il forme, à Lévis Est, un large plateau de 270 hectares, deux fois plus étendu que le Québec intra-muros, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO, depuis 1986.

L'élévation de cette terrasse est de 76 mètres au-dessus du fleuve. Elle surplombe superbement le Saint-Laurent. On peut y admirer le cours majestueux des eaux, les battures de l'île d'Orléans, le paysage ondulé de l'espace et, au loin, les contreforts des Laurentides.

Le jeu des plans successifs qui éloignent l'horizon et le rapprochent de l'azur est fascinant. Les couleurs variées se fondent sans s'annuler, se complètent sans s'opposer, se découpent finement sur un fond céruléen d'une grande douceur. Nos ancêtres y ont trouvé, jadis, enracinement et assises. Ils y sont demeurés.

«Ce que j'aime et n'ai jamais fini d'aimer, c'est la lumière du fleuve, qui change tous les jours, à chaque heure. On ne s'en lasse jamais», dit un résidant de l'ancienne Ville-Guay, où se trouve précisément le site.

---

\* Professeur émérite, Université Laval, membre de la Société royale du Canada

«Ce paysage vivant, constamment en mouvement et en changement, fait partie intégrante de la qualité de vie du milieu» soutient Pierrette Bélanger, de Beaumont.

«Un site, disait le poète, Pierre Morency, c'est plus précieux que le pain. Le pain, on peut le remplacer par le riz, le maïs ou des racines. Un site ne se remplace pas. S'il est altéré, il est perdu à jamais.»

Ce site, au demeurant, est très apprécié des artistes qui viennent y peindre le paysage bucolique, agreste, pastoral qui se présente à leurs yeux. Ils y tiennent des symposiums pour le plaisir des yeux et l'harmonie des lieux. Qu'il suffise de rappeler l'émouvant tableau champêtre de Mme Claude de Lorimier, en 2006, artiste peintre passionnée de Saint-Vallier de Bellechasse. Toutes les caractéristiques du lieu y figurent. Mais elle y a ajouté une vie, qui est la sienne. Les couleurs y sont plus douces. Plus soyeuses sont les teintes. Le tableau respire la sérénité. Elle embellit le paysage, en quelque sorte, sans l'altérer.

Des fleurs sauvages apparaissent au premier plan, évoquant sans doute ces plantes menacées dont parle souverainement Gisèle Lamoureux, botaniste renommée, qui a étudié les plantes de ce site et ses tourbières millénaires. Elle en conclut que cette végétation est unique et qu'on ne saurait la détruire ou la déplacer sans causer un tort irréparable à la valeur de cet environnement.

Toute la douce Côte-du-Sud, d'ailleurs, est devenue célèbre depuis qu'elle a été signalée par Philippe Aubert de Gaspé dans *Les Anciens Canadiens*, il y a 250 ans. On ne peut marcher, dit-il, «le long du fleuve Saint-Laurent, sans être touché des beautés de la nature qui nous environnent de toutes parts» (chapitre trois). On peut même rappeler que le baron

de La Hontan, compagnon de Frontenac, en 1684, écrivit, sur l'estuaire de Québec, qu'il y découvrait « la veüe la plus belle et la plus étendue qui soit au monde » (*Lettre III*). Rien de moins !

Devant, derrière et sur les côtés du site, des terres agricoles fertiles sont en exploitation depuis 350 ans, protégées qu'elles sont par la Loi québécoise sur la protection du territoire agricole. Des générations continues de pionniers ont tenu le phare. Ils ont semé, récolté, engrangé et peiné pour sauver la terre arable de l'empiétement inexorable de la forêt, qui guette toujours sa chance de reconquérir ses droits.

L'hiver y ajoute candidement ses glaces anarchiques qui n'obéissent à aucune règle. Elles s'entrechoquent librement, se rudoient souvent, se houspillent parfois, en émettant une plainte étrange dont on ne sait jamais si elle est douloureuse ou délectable. Un bruit qui ressemble à un bruissement, non à une clameur, malgré les apparences, se répand sur toute la surface de l'eau et couvre d'une douce musique tous les froissements du vent.

Pourtant, la navigation continue. Les bateaux se fraient résolument un chemin dans le chenal d'à peine 800 mètres de largeur. Les chalutiers, les caboteurs, les pétroliers, les cargos, les vraquiers et les minéraliers vont et viennent, se suivent et se croisent. Ils nourrissent, pourvoient, ravitaillent, approvisionnent. Jour et nuit, une multitude de vaisseaux de tout gabarit et de toute nature empruntent le fleuve pour se rendre loin à l'intérieur des terres. Leur fréquence croissante risque de devenir excessive. Il faudra sans doute gérer leur nombre et leur jaugeage, non les augmenter indûment. La présence des glaces dans le coude du fleuve, en aval de Québec, rend cette circulation particulièrement périlleuse.

L'été, tout en haut d'un quai improbable que Rabaska projette de construire, des résidants embellissent leur lopin de terre en plantant des fleurs et des arbustes pour créer un premier plan ravissant de leur environnement. Chaque printemps, ils reprennent leur plantation comme si aucune menace ne devait perturber leurs habitudes, leurs usages, leurs routines.

Quand le soleil se couche, les mots manquent pour décrire le saisissement profond qui nous fige sur place et nous rend muets devant la grande beauté du décor. Il y a des paysages plus grandioses, plus majestueux, plus imposants, mais aucun n'est plus émouvant que cette voie fluviale étale, d'une force tranquille, qui s'impose sans sévir, commande respect et admiration par sa discrétion et sa décence. Il nous vient à l'esprit une grande supplique: *Ne laissons pas détruire la beauté de la terre!*

Un jour, pourtant, des promoteurs sont venus. Ils ont convoité Beaumont pour installer un quai en eau profonde et une usine de regazéification de leur gaz naturel liquéfié. La population a refusé par referendum. Qu'à cela ne tienne ! Ils sont allés à quelques centaines de mètres plus loin, vers l'ouest, dans la ville voisine de Lévis, qui regroupe dix villes de la Rive-Sud, depuis 2002. Elle s'apparente ainsi à l'ancienne Seigneurie de Lauzon, créée en 1636, selon un bref historique de la ville, sur internet.

«Tôt à l'origine de la Nouvelle-France et jusque sous le régime anglais, est-il écrit dans cet historique, cette seigneurie avait assuré le peuplement et la mise en valeur des vastes étendues visibles des hauteurs de Québec, par delà le Saint-Laurent». Le travail cumulé d'une longue suite de générations a façonné un milieu dont les Lévisiens sont les héritiers. Ce n'est donc pas par ignorance de la valeur du

territoire que le conseil municipal a consenti à aliéner plusieurs hectares de Ville-Guay à une exploitation industrielle.

On peut même remonter loin dans le temps et découvrir que la ville de Lévis était habitée depuis des siècles. Une magnifique pointe de flèche, trouvée dans l'arrondissement de Saint-Romuald par Jean-Yves Pintal, archéologue, atteste que le lieu a été occupé par des Amérindiens dès les années 5500 avant notre ère. Comment expliquer qu'une telle richesse historique n'ait pas retenu les élus de Lévis de brader leur territoire?

La précieuse histoire des lieux, le patrimoine identitaire de l'ancienne seigneurie, les legs successifs des terres, le passage des troupes anglaises lors de l'invasion de Québec, en 1759, tout militait fortement contre une nouvelle invasion industrielle, en particulier sur le site remarquable de Ville-Guay dont l'ouverture sur une scène ravissante a été décrite précédemment. Pourtant, le conseil de cette nouvelle ville a accueilli à bras grand ouverts le projet d'un port méthanier, précisément sur ce site singulier.

On ne saurait comprendre, sans une indifférence scandaleuse des élus, qu'on ait pu songer, un instant, à sacrifier ce précieux héritage contre un plat de lentilles, comme le fit Ésaü qui vendit son droit d'aînesse à Jacob. « Ici, écrit Pierre Boucher, le plat de lentilles, c'est 10 millions \$ de taxes municipales qu'une société commerciale verserait annuellement pour qu'on accueille son dispositif de transport énergétique à haut risque écologique (*Le Soleil*, 8 août 2005). »

Ce plat de lentilles est même plus vénal que ne le montre monsieur Boucher. La loi 240, votée par l'Assemblée nationale le 18 décembre 2007 et sanctionnée le 21 décembre de la même année, porte la mise à un demi-milliard de dollars,

sur 50 ans. Cette loi ratifie légalement une entente antérieure entre Rabaska, compagnie en commandite formée de Gaz Métropolitain, Enbridge, Gaz de France, Gazprom, et la ville de Lévis. Celle-ci concède un terrain de 128,49 ha pour des fins industrielles, bien que le projet n'en requiert que 37.

En contrepartie, la Ville autorise une extension éventuelle de l'entreprise. Ce genre de troc sur le dos de la population est difficilement qualifiable. Un paragraphe de la loi est fort révélateur de la concession consentie aux trafiquants de lentilles.

Si, après la date de mise en exploitation du projet, de nouvelles installations sont requises pour augmenter les capacités de stockage du gaz naturel liquéfié ou de gazéification du terminal, elles doivent être localisées à l'intérieur du territoire décrit à l'annexe D (soit 128,49 hectares) et être conformes, relativement aux règlements d'urbanisme, à ceux en vigueur au moment de la délivrance du permis de construction du projet.

Le projet présenté par Rabaska ratisse large, déjà. Les 37 hectares prennent l'allure d'un nivelage drastique du terrain. Il ne reste que des structures industrielles. Il prévoit la présence d'une jetée de 600 m dans le Saint-Laurent pour y accueillir des méthaniers portant leur cargaison jusqu'à 216 000 m<sup>3</sup> de GNL. Un conduit d'environ 1,3 km transportera le GNL jusqu'à une usine érigée sur le fameux plateau de Ville-Guay. La conduite cryogénique doit gravir la falaise d'une élévation de 76 m pour y parvenir. Deux immenses réservoirs de béton et d'acier sont prévus, chacun s'élevant à 46 m avec un diamètre de 90 m. Quatre cheminées surgiront des unités de conversion du GNL. De plus, une torchère de 60 m se situera au sud du site. Et ce n'est pas tout.

Près de 133 familles de Lévis et de Beaumont seront affectées par cette installation géante et n'auront d'autre choix que de vendre ou de déménager pour faire place à la fameuse zone tampon qu'exige un terminal méthanier. Elles devront quit-

ter leurs terres ancestrales pour se conformer aux normes de sécurité internationales que des étrangers seront venus leur imposer.

On pouvait penser que des projets de GNL devaient forcément chercher à s'installer dans des endroits non habités pour respecter ces mesures de sécurité. Dans le cas de Rabaska, il n'en fut rien. On a préféré s'implanter dans une zone d'habitations, quitte à chasser les habitants de leurs foyers. C'est tellement gros qu'on a demandé à M. Robert Tessier, initiateur du projet, pourquoi il rachetait autant de propriétés. La réponse fut stupéfiante. «On n'avait pas le choix, car on devait créer une zone d'exclusion de plus d'un kilomètre autour des installations». C'est proprement ahurissant d'entendre de la bouche du président en exercice de Gaz Métro une réponse aussi cynique. Nombre de citoyens des deux rives n'osaient croire que le ministre du Développement durable puisse soumettre un tel projet au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

De fait, le ministre Thomas Mulcair a refusé de le faire. Il fut congédié sur-le-champ. Son successeur a ordonné à ce bureau d'audiences d'entendre les citoyens sur la recevabilité du projet, comme il arrive pour tous les autres projets de même nature. Qu'est-il arrivé? Les trois commissaires du BAPE ont entériné servilement le projet des promoteurs. Qu'arrivera-t-il? La tourbière de douze hectares qui s'appelle tourbière Pointe-Lévis sera une perte totale.

Ce sera l'équivalent, selon la botaniste Gisèle Lamoureux, de «faire disparaître un lac de quarante-sept hectares». Cette tourbière a quatre mille huit cents (4800) ans d'âge et elle a capté du carbone, tout ce temps. La détruire, c'est libérer des tonnes de CO<sub>2</sub>. On y note, en outre, la présence de deux plantes endémiques menacées, la gentiane et la cicutaire de

Victorin, plantes qui ne se retrouvent qu'au Québec, étant des survivantes de la fin de l'ère glaciaire. Ces spécificités avérées par des spécialistes de haut calibre s'ajoutent donc aux autres raisons historiques de refuser le projet.

Il faut imaginer, de surcroît, un méthanier en train de tourner dans le chenal étroit avec ses quatre remorqueurs pour comprendre la nuisance pour la navigation courante que peut engendrer ce virage dans un coude du fleuve et le danger que présente sa cargaison de gaz naturel liquéfié pour tous les riverains. Les promoteurs ont eu recours à une simulation qui se veut la plus fidèle possible, car aucun de ces navires ne s'est jamais aventuré dans le Saint-Laurent. Ailleurs, les quais des méthaniers se situent en retrait de toute route navigable. Le quai de Rabaska, au contraire, est prévu directement sur l'unique voie de navigation.

La commission ne s'est guère souciée de ces embarras, ni des atteintes à la santé, ni des préjudices pour l'environnement. Dans un article publié dans la revue *Relations* (septembre 2008) le collectif Stop au méthanier présente clairement et pertinemment tous les dangers que comporte un port méthanier, à Ville-Guay. Il sera une source majeure d'émission de polluants et de gaz à effets de serre, une menace au niveau de la sécurité et de la santé, une dégradation du patrimoine historique, naturel et agricole. Pour l'évaluation des risques, d'ailleurs, la commission s'en est remise aux promoteurs. Elle écrit: «Selon le promoteur, son évaluation des risques serait conforme aux exigences des deux paliers de gouvernement» (*Rapport*, p.131). Une servilité totale!

Mais que fallait-il attendre des audiences publiques du BAPE? Les commissaires, il est vrai, ont prêté serment. Dans ce serment, les membres du BAPE souscrivent à un



code d'éthique et de déontologie rigoureux reposant sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence. Une analyse fouillée a montré qu'ils n'ont respecté aucun de ces quatre critères. Bien au contraire, le président Qussaï Samak a sans cesse tenté de nous convaincre que le chauffage des maisons à l'électricité, énergie propre s'il en est une, était une grossière erreur. Le commissaire Jean Paré a même confessé avoir lui-même changé son chauffage pour le convertir au gaz naturel avec une subvention généreuse de Gaz Métro, le promoteur du projet, dont il devait être le juge impartial.

Les trois commissaires devaient bien savoir que Jean Charest avait déclaré, bien avant la création de la commission d'enquête, que «l'aménagement de ports méthaniers représente une bonne occasion d'affaires pour le Québec» (le mardi 3 mai 2005). Dans ces circonstances, il est bien difficile de ne pas penser que la commission était plus réceptive aux arguments des promoteurs qu'à ceux des opposants.

Ces derniers ont présenté des mémoires documentés, lucides, critiques. Il serait trop long de les énumérer, mais rappelons qu'ils ont été soumis et défendus par des universitaires, des chercheurs, des enseignants, des ingénieurs, des médecins, des chimistes, des biologistes, des avocats, des journalistes, des artistes, des comédiens, des géographes, des producteurs agricoles, des syndiqués, des émigrés, des résidents. Toutes ces personnes de grande valeur, versées dans l'analyse et l'examen critique, ont été ignorées dans l'analyse finale du projet.

La commission Samak s'est contentée de signaler leurs contributions sans les prendre en compte. Elles avaient le vilain défaut d'être des opposants et les commissaires semblaient avoir l'ignoble travers de rejeter les mémoires

des opposants. Pour faire le comble, la commission a refusé de recourir à des évaluations indépendantes, bien que son mandat l'y autorise. Elle a plutôt longuement discuté de l'économie et spéculé sur le marché du gaz, alors que sa raison d'être est l'environnement. Les commissaires se sont discrédités en adoptant les intérêts des promoteurs et du gouvernement, en lieu et place des intérêts de la population. Où est passée l'acceptabilité sociale ?

Pour sauver la mise, les opposants pouvaient encore compter sur la commission de la protection du territoire agricole. Alors que cette commission annonçait qu'elle refuserait ce projet Rabaska, le ministre Béchard lui retirait le dossier, violant ainsi cinq lois provinciales. Pour ne rien dire de cette autre loi sur l'interdiction de vendre des terres agricoles à des étrangers. L'infamie était à son comble. Les commissaires ont piétiné la mission, le mandat, l'intégrité et la crédibilité du BAPE.

En conclusion, on peut dire que la longue et onéreuse bataille pour sauver le site de Ville-Guay avec son environnement mémorable, qui inclut l'estuaire du Saint-Laurent, l'île d'Orléans, le Chenal du Nord et la ville de Québec, a été perdue par la mauvaise foi des commissaires et des ministres du gouvernement. Les uns et les autres n'ont jamais voulu prendre en compte la localisation du projet Rabaska. Celui-ci constituait une monstrueuse bévue commise par des intérêts privés, sans aucun égard pour la valeur historique, patrimoniale, ancestrale, paysagère du lieu. Le décret 918-2007 scellait cette gaffe et autorisait la réalisation du projet. La suite n'est pas scellée, cependant, et l'opposition s'élargit et se raffermi avec le temps. □

## ILS ONT PERDU LA CARTE!

Le texte «La démocratie participative fait peur», publié dans le numéro de *L'Action nationale* (février 2009), dénonçait l'atonie de la classe politique québécoise à l'endroit du mode de scrutin. Nous soulignons alors les contradictions grossières des partis représentés à l'Assemblée nationale sur cet aspect pourtant fondamental de notre démocratie représentative. Toutes et tous aiment discourir sur la pertinence d'inclure des éléments de représentation proportionnelle dans le mode de scrutin. Ultimement, ce sont les intérêts partisans et à courte vue qui l'emportent, trahissant outrageusement le programme électoral de leur parti.

S'agissant de la carte électorale, la situation n'est guère plus reluisante. Le gouvernement et l'opposition se sont réfugiés jusqu'à ce jour dans un attentisme méprisant à l'endroit de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) et de la Loi qu'elle administre. À toutes les deux élections on impute à la CRÉ, la responsabilité du psychodrame lancinant de la mise à jour de la carte électorale. Ce faisant, les politiciens utilisent la Commission (une institution qui relève du Parlement), comme exutoire pour camoufler leur déraison. Cela illustre leur incapacité à formuler des recom-

---

\* Enseignant, journaliste et syndicaliste, l'auteur a été élu député du Parti québécois à l'Assemblée nationale en 1994 et 1998.

mandations pouvant améliorer la proposition de la CRÉ, ou mieux, proposer un modèle « alternatif » de délimitation des circonscriptions.

Certes, la dernière proposition de la CRÉ, rendue publique en mars 2008, est dérangeante, voire décevante à certains égards. C'est notamment le cas pour l'Est-du-Québec qui perdrait deux circonscriptions, alors que la grande région métropolitaine de Montréal en gagne trois. Comme le bien, les bonnes nouvelles font peu de bruit et les « ajouts indispensables » de circonscriptions sont passés presque inaperçus. Quant aux « retraits inévitables » de circonscriptions, c'est principalement dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie qu'ils se répercutent. Les députés et les élites locales et régionales ont vociféré leur indignation. La dénonciation est unanime : la disparition de deux circonscriptions « c'est une perte de poids politique et on va se battre » déclare, altière, la députée et ministre Nathalie Normandeau. Elle appelle à la mobilisation, voire à la formation d'un front commun, pour lutter contre cette agression. Le député Pascal Bérubé, soutient que « mettre Matane et Gaspé dans le même comté, cela n'a aucun sens » Il avoue son incapacité à donner un bon service aux citoyens dans de telles circonstances. La représentante de Matapédia, Danielle Doyer ne fait pas dans la dentelle : « Une aberration complète et totale ». Elle ajoute qu'« il faut changer la Loi ». Oui, mais comment ? Le député Claude Béchar, n'est guère plus tendre ; « cette proposition n'a aucun sens » [...] d'« envoyer le Témiscouata avec Rivière-du-Loup et le Kamouraska qui s'en iraient vers Montmagny-L'Islet », c'est charcuter trois MRC, placer la nouvelle circonscription « à cheval sur deux régions administratives essentiellement différentes », brisant ainsi des liens économiques et sociaux vieux de 35 ans. Sans être explicite, le député analyse que la proposition est contraire aux principes selon lesquels les

électeurs doivent être regroupés au sein de « communautés naturelles », et en tenant compte « des frontières naturelles du milieu et des limites des municipalités ».

Au-delà de la rhétorique, émerge une odeur de statu quo. Pour les députés péquistes et libéraux de l'Est du Québec, le maintien de l'édition 2001 de la carte électorale serait accueilli comme un accommodement raisonnable. D'autant que se manifeste dans leur discours la peur d'œuvrer dans des circonscriptions immensément grandes, rendant leur métier de médiateur difficile, voire impossible à exercer. Les distances à parcourir par les électeurs seraient telles que l'accès au député s'en trouverait compromis.

Un aspect bien présent du débat dont personne ne parle est l'arrivée d'un contingent de nouveaux électeurs qui modifierait la coloration politique de la nouvelle circonscription. Celle-ci peut devenir à risque pour la réélection du député en exercice. De là, la virulence des déclarations à l'endroit de la CRÉ puisque ses recommandations peuvent changer la tâche du député, et même menacer sa carrière politique.

À la suite des commentaires bruyants évoqués plus haut, le ministre Benoit Pelletier, responsable du dossier, s'est fait rassurant. Comme pour calmer le jeu, ses remarques sur la proposition de la CRÉ deviennent lénifiantes, voire soporifiques. Le ministre responsable a des bons mots autant pour les satisfaits que pour les inquiets. Il explique que nous sommes en présence de deux principes différents, qui sont à la base de notre démocratie, et qu'il importe de les concilier. Le premier consiste à respecter les « régions très urbanisées, très peuplées » qui plaident en faveur d'une représentation équitable de leur population à l'Assemblée nationale. Voilà pour « le principe de la représentation selon la population » qualifié par lui et par d'autres de « *rep by pop* ». L'autre prin-

cipe, tout aussi légitime, réside dans le fait que les « régions moins peuplées et éloignées » ont le droit d'être bien représentées afin de protéger « leur poids politique à l'intérieur du système ». Sans jamais s'engager, comme pour gagner du temps et faire taire les mécontents, le ministre se fait l'affidé des apparatchiks et tient des propos apaisants à l'endroit de tous ceux et celles qui sont visés par la réforme et en appelle aux partis d'opposition pour trouver un nouvel équilibre entre les urbains sous-représentés et les ruraux surreprésentés au sein du Parlement.

Notre éminent constitutionnaliste, redevenu professeur depuis et de loin le meilleur des libéraux devenu humoriste quand il convie les partis d'opposition à se joindre au gouvernement minoritaire de l'époque afin de trouver la bonne solution. Comme pour le mode de scrutin, le ministre invite les parlementaires à une vaste séance de bavardage. Les députés mécontents ou menacés de perdre leur poste parce que leurs circonscriptions sont supprimées ou reconfigurées répéteront les arguties qu'ils ont servies à la CRÉ lors de sa tournée régionale. Assisterons-nous à nouveau au front commun des libéraux et des péquistes pour sauver les deux circonscriptions de l'Est du Québec? Rien n'est moins certain. Quant à l'ensemble du dossier, il va se perdre, lui aussi, dans les méandres de la politique politicienne. À l'image du mode de scrutin, les parlementaires démontreront leur inaptitude à dégager un consensus.

### **La Cour suprême, encore elle!**

Dans leur indignation, les députés semblent oublier que la CRÉ et son équipe exécutent leur mandat selon les prescriptions de la Loi électorale à son article 19 et proposent ainsi une révision des délimitations des circonscriptions pour les rendre plus équitables en tenant compte des changements

importants qu'a connus la population électorale du Québec depuis la dernière révision de 2001. Un mandat délicat qui doit être exécuté avec la rigueur et le doigté qu'impliquent les contraintes de la Loi, notamment celle de la représentation effective des électeurs. Cette nouvelle notion, imposée aux législatures provinciales par la Cour suprême du Canada (affaire Carter Saskatchewan (1991), prend la forme d'un droit garanti à l'électeur par la Charte des droits et libertés, une Charte enchâssée dans la Constitution de 1982, que le Québec n'a pas signée. Dès lors, le principe de «l'égalité absolue du vote des électeurs» comme critère de délimitation territoriale est remplacé par celui de «la représentation effective des électeurs». Même si l'égalité du vote entre les électeurs est en principe maintenue, elle devient relative puisqu'un ensemble de critères sociodémographiques est requis pour assurer le caractère effectif de la représentation. Le principe d'égalité devient davantage tenu si l'on ajoute l'élasticité de la règle du plus ou moins 25 % d'écart possible par rapport à la moyenne nationale de 45 207 électeurs (si l'on considère la situation qui prévalait quand la CRÉ a préparé sa dernière proposition de carte électorale). En incluant à la panoplie, le pouvoir discrétionnaire utilisé par la CRÉ pour s'éloigner davantage de la règle du plus ou moins 25 % évoquée plus haut, on découvre les limites du modèle juridique en usage. La preuve fut faite en 2001 lorsque la CRÉ a décidé de maintenir quatre circonscriptions en Gaspésie (29 000 électeurs en moyenne) et de garder intacte celle d'Ungava (23 000 électeurs éparpillés sur 50 % du territoire québécois) ainsi que la circonscription des Iles-de-la-Madeleine (10 000 électeurs), exception reconnue par la Loi.

La révision périodique de la carte électorale n'est pas une démarche innocente, loin s'en faut. Des études ont démontré que le Québec est passé, entre les années 1972 et 2000, d'une société la plus égalitaire au chapitre de la représen-

tation électorale à l'une des plus inégalitaires du pays voire du continent. Depuis l'an 2000, le retard du Québec en la matière s'est accentué. Lors du dépôt de la proposition de la CRÉ, le 12 mars 2008, 20 circonscriptions étaient en situation dite « d'exception » c'est-à-dire que leur nombre d'électeurs était inférieur ou supérieur de 25 % par rapport à la moyenne nationale de 45 207 électeurs. Depuis, ce nombre est passé de 20 à 28 circonscriptions dites « d'exception » au 31 janvier 2009. C'est hallucinant. D'une révision à l'autre, la CRÉ n'arrive pas à corriger les inégalités entre les ruraux et les urbains. Si bien que certains électeurs ont aujourd'hui deux fois le poids politique d'autres électeurs représentés à l'Assemblée nationale. Nous nous dirigeons, à la vitesse grand V, vers une aberration.

Un tel état de fait ne semble pas émouvoir le gouvernement et les partis d'opposition. À ce jour, bien des embûches se sont dressées sur la route de la CRÉ pour l'empêcher de faire son travail et de franchir les étapes conduisant à l'adoption de la nouvelle carte électorale avant la dissolution de l'Assemblée et le déclenchement des élections générales du 8 décembre dernier. Le sans-gêne des autorités est allé jusqu'à vouloir stopper les auditions publiques de la CRÉ à travers le Québec, d'avril à juin 2008. Les apparatchiks des partis on même invoqué le départ du président Michel Bissonnette pour différer la prise en considération, par la Commission de l'Assemblée nationale, de la proposition de la CRÉ, avant le dépôt de son deuxième rapport. Pourtant, l'Assemblée nationale compte trois vice-présidents permanents. Les personnes informées savent qu'en l'absence du président la première vice-présidente de l'Assemblée nationale pouvait convoquer la CRÉ et son équipe afin de respecter les dispositions de l'article 25 de la Loi électorale. Seuls les naïfs ont pu croire à un tel alibi de remise à demain. Comme si cela ne suffisait pas, on a excipé de la lourdeur de l'agenda des tra-



vaux parlementaires de la fin de la session (juin 2008) pour refuser la présence obligé de la CRÉ devant la Commission de l'Assemblée nationale, empêchant de la sorte le dépôt de son deuxième rapport et la tenue d'un débat de cinq heures à l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, les gazettes, révélaient que le menu législatif du printemps dernier était l'un des plus faméliques de toute l'histoire de notre Parlement. La preuve que le ridicule ne tue pas.

### **Que faire ?**

Avant 1979, ce sont les élus qui procédaient à la délimitation des circonscriptions électorales. Un sujet sensible qui donnait lieu à des affrontements déchirants entre les familles politiques. Les travaux de la Commission permanente de la réforme des « districts électoraux » créée en 1971, et les changements majeurs apportés au système ont amélioré la représentation démocratique de 1972 : 7 sièges supplémentaires pour la grande région de Montréal ainsi qu'un siège de plus pour les régions de Québec et de Sherbrooke. Ce vent de changement convainquait le législateur québécois de « dépolitiser » le sujet en déléguant la responsabilité de la décision finale en l'espèce à la CRÉ en 1979. Depuis, le DGE et la Commission qu'il préside ont acquis le respect des parlementaires et d'une grande fraction de l'opinion publique. Un retour en arrière est désormais impensable.

Que le législateur veuille améliorer le système est légitime et n'a rien d'étonnant. Toutefois, toutes décisions de l'Assemblée nationale ayant pour effet de s'éloigner indûment des balises établies par la Cour suprême du Canada en regard de l'égalité du droit de vote des électeurs et de la représentation effective de ceux-ci au sein des Parlements seraient contestées devant les tribunaux et susceptible d'être invalidées par la Cour suprême.

D'aucuns prétendent que les principes de l'égalité du vote et de la représentation effective sont intimement liés et qu'à la limite ils se complètent. S'y opposer de façon cavalière est une entreprise risquée.

La preuve est maintenant faite : les députés sont incapables de dégager des consensus sur les questions relatives à la démocratie représentative. On peut raisonnablement douter qu'ils puissent s'entendre sur une démarche commune et solidaire dans le but d'amender les règles relatives à la délimitation des circonscriptions, et ce, sans aller à l'encontre de l'article 3 de la Constitution canadienne, relatif au droit de vote des électeurs.

Au Canada, mentionnons que la Cour suprême a, en 1991 (affaire Carter-Saskatchewan), établi les balises constitutionnelles du droit de vote et du droit à la représentation qui en découle. À ce chapitre, la clause dérogatoire (nonobstant) ne peut être invoquée dans le but d'amender la Constitution. Voilà matière à réflexion pour la représentation nationale. En attendant des jours meilleurs, le respect des institutions, en l'occurrence la CRÉ est le choix qui s'impose pour l'heure aux parlementaires du Québec.

### **Pour une Commission sur la démocratie représentative**

Une diversion bien calculée aura néanmoins permis aux députés de faire disparaître la proposition de la CRÉ de leur écran radar. Ce faisant, ils ont atteint un objectif commun : la tenue des élections de l'automne dernier selon les délimitations électorales de 2001. On n'arrête pas le progrès. Pour eux, il n'y a plus d'urgence et la réforme proposée par la CRÉ devient secondaire puisque les prochaines élections à l'Assemblée nationale n'auront lieu qu'en 2012. Cette proposition est déjà vieille d'un an (nous sommes en retard d'un

scrutin) et elle ne peut demeurer indûment suspendue. Il est pressant que quelqu'un sonne l'alarme pour que la CRÉ complète son travail amorcé l'an dernier, obligeant de la sorte les parlementaires à respecter la Loi électorale.

Par-delà la joute partisane évoquée précédemment et à la lumière des faits exposés en lien avec la délimitation des circonscriptions électorales, un réflexe démocratique empreint de lucidité s'empare de nous et vient transcender le débat : le goût de «casser la baraque», de faire table rase. Bref, s'approprier un droit d'inventaire en allant plus loin que la dictature des chiffres. La CRÉ est allée jusqu'au bout de son arsenal juridique conventionnel, il faut désormais s'associer à elle pour ouvrir de nouvelles voies à la représentation démocratique.

Par ailleurs, le DGE, pourrait profiter des tergiversations entourant la nouvelle carte pour proposer à nos représentants la création d'une Commission de la démocratie représentative indépendante (CDRI). Elle serait composée de 10 membres nommés par l'Assemblée nationale, après consultation des organismes et personnes concernés. Sous la responsabilité de la CRÉ, son mandat serait d'étudier des avenues nouvelles, originales, voire inédites, pouvant améliorer la représentation des populations locales et régionales au sein de l'Assemblée nationale. Six membres de cette commission indépendante viendraient de la société civile et seraient choisis pour leur compétence ainsi que pour l'intérêt qu'ils accordent à la démocratie représentative. Les quatre autres seraient des ex-députés, émanant des partis politiques représentés au sein de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

Un tel potentiel d'expérience et d'expertise pourrait être avantageusement mis à contribution par la nouvelle com-

mission, dont la composition contribuerait à sa compétence et à son indépendance, et qui pourrait s'avérer un précieux outil pédagogique dans la recherche d'une nouvelle adéquation entre les citoyens électeurs et leur territoire d'appartenance. Bref, un outil de changement des mentalités pouvant contribuer à l'avènement d'une démocratie représentative plus respectueuse des particularités géographiques et démographiques qui caractérisent les régions, notamment les régions rurales faiblement peuplées.

Aujourd'hui, un Québécois sur trois habite la région de Montréal, alors qu'un Français sur six habite la région parisienne. À ce rythme, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine n'auront qu'un seul député pour les représenter d'ici 20 ans. Au cœur du débat sur la représentation, on retrouve la problématique de l'occupation rationnelle du territoire et son corollaire, le développement local et rural. Qui nourrira les villes? Qui habitera le territoire? Un beau chantier en perspective pour la Commission de la démocratie représentative. □

**L'évolution de la dynamique  
électorale de 1991 à 2006****LE REcul DU POUVOIR  
FRANCOPHONE**

L'appartenance à l'univers idéologique français est le déterminant premier du vote au Québec. La règle est la suivante : quiconque appartient au groupe des parlants français manifeste une allégeance nationale québécoise, se comporte comme les francophones et vote pour l'un ou l'autre des partis pour des raisons propres à son groupe d'appartenance. Voter comme un francophone, c'est être indépendantiste ou fédéraliste, c'est voter pour un tiers parti ou s'abstenir, voter pour une même famille de raisons. A contrario, quiconque appartient au monde anglophone va développer une allégeance nationale canadienne, votera en conséquence en faveur des partis préconisant l'unité nationale du Canada, contre les partis souverainistes ou les partis nationalistes prônant une refonte des rapports intercommunautaires. Ce même individu pourra aussi voter pour des tiers partis ou s'abstenir pour une autre même famille de raisons. On trouve peu de francophones partisans inconditionnels de l'unité canadienne. En revanche, la plupart des anglophones le sont. En corolaire, la plupart des francophones, sans être nécessairement indépendantistes, sont d'allégeance nationale québécoise tandis que la plupart des anglophones, sans être nécessairement anti-québécois, sont d'allégeance nationale canadienne. Une partie d'entre

---

\* Pierre Serré, Ph. D. sc. politique  
pierre.serre@sympatico.ca

eux ont un solide attachement au Québec, certains comprennent le nationalisme des francophones tandis que, marginalement, quelques originaux sont souverainistes. En définitive, seuls les francophones et les immigrés francophones ou francisés de première ou de deuxième génération sont porteurs du mouvement d'indépendance. Les anglophones et autres anglicisés résistent systématiquement – on pourrait dire « dominant » tant leur poids électoral est capable de surpasser celui des francophones.

Rien de nouveau. Le premier déterminant du vote règle le résultat des élections. Le vote des non-francophones, dont l'impact électoral est gonflé par le mode de scrutin majoritaire, a été responsable de l'élection des trois gouvernements Charest (2003, 2007 et 2008), de la victoire du gouvernement Bourassa en 1989 et, surtout, de la victoire des forces fédéralistes en 1995. Toute la vie politique du Québec est profondément imprégnée de ce vote déterminant. Il est, en réalité, totalement impossible de comprendre l'évolution du Québec en ignorant l'impact électoral des non-francophones, et notamment de l'effet multiplicateur du mode de scrutin majoritaire sur leur vote. Sans ce vote artificiellement gonflé, le Québec se serait dégagé il y a longtemps de la tutelle politique du Canada anglais. Il est donc capital pour quiconque s'intéresse à la politique québécoise de suivre attentivement son évolution démolinguistique, condition première de son expression politique.

### **Quelle évolution démolinguistique dans les 15 dernières années (de 1991 à 2006) ?**

Le recensement de 2006 dénombrait 800 000 personnes nées à l'étranger, dont la moitié immigrées depuis 1991. Il dénombrait également 1,250 million de personnes immigrées de première ou de deuxième génération. Ces effectifs

ne se sont pas ajoutés pas aux populations « natives » sans que cela n'ait eu d'impacts sur la répartition des sièges lors des élections. Comprenons d'abord ces nombres : ces populations sont plus nombreuses que les habitants de la région métropolitaine de Québec. Elles font deux à trois fois le poids de la population de l'Estrie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Outaouais, et cinq à six fois le poids de plusieurs autres régions. Seules l'île de Montréal et la Montérégie ont un poids démographique supérieur à ces effectifs immigrés de première et de deuxième générations.

Comprenons ensuite leurs implications sur les rapports entre francophones et anglophones. Tout d'abord, une part importante des immigrés s'anglicisent ici-même au Québec, à Montréal. Beaucoup n'ont jamais été sélectionnés par l'immigration québécoise. Par leurs origines, par leurs choix linguistiques tournés vers l'anglais, près de la moitié d'entre eux aident à renhausser la taille de la communauté anglophone, à favoriser la survie et l'expansion de ses institutions (telles les universités McGill et Concordia), à renforcer l'usage de l'anglais au travail, à faire travailler les francophones en anglais, à valoriser l'usage de l'anglais au travail par les francophones eux-mêmes, puis par les immigrés. En vertu de l'impact de leur vote monolithique gonflé artificiellement par le mode de scrutin, ces effectifs offrent un Québec affaibli face à l'ultranationalisme des Canadiens anglais. Au Québec, ils rabaissent toute volonté politique des francophones qui vise à redonner aux francophones une juste place dans leur propre État, ils contribuent à maintenir sous tension les problèmes intercommunautaires de la métropole, ils favorisent le maintien d'un développement séparé pour chaque communauté, ils renforcent la multiplication des institutions à vocation ethnoculturelle unique, et ils repoussent l'avènement d'une société véritablement laïque et intégratrice.

Ces populations s'ajoutent à celles déjà installées au Québec. Elles influencent directement le poids relatif des francophones et des anglophones. Le 5 décembre 2007, les nouvelles données du recensement de 2006 sur la langue ont confirmé l'évolution déclinante du français depuis 25 ans : les francophones, tels que définis selon la principale langue d'usage à la maison, ont connu un recul saisissant de leur poids au Canada. Par rapport à 1971, ce poids est passé de 26 % à 21 % en 2006. La même cause produisant le même effet, le poids des francophones a aussi diminué dans l'ensemble du Québec, passant de 83,1 % en 1971 à 81,8 % en 2006, soit une diminution de 1,3 % en 25 ans. En regard de la langue maternelle, le poids des francophones n'a même jamais été aussi bas depuis 1931. À 79,6 % en 2006, il est dorénavant tombé en-deçà du seuil des 80 %. Simplement entre 2006 et 2001, sur l'île de Montréal, le français défini selon la langue maternelle a connu un recul spectaculaire de 3,4 %. Représentant 49,8 % de la population insulaire, les francophones n'y sont maintenant plus majoritaires. Même les gains découlant des substitutions linguistiques en faveur du français n'y peuvent rien : selon la langue parlée le plus souvent à la maison, on observe un recul de 2,1 % de 2001 à 2006, alors que la proportion de francophones passait de 56,4 % à 54,3 %.

### **L'évolution basée sur quatre recensements : la résolution des problèmes de comparaison**

Les données de recensement précédentes sont des données brutes, difficilement comparables sans qu'elles ne soient corrigées pour améliorer leur comparabilité, ce que nous avons fait. Nous avons ici choisi de corriger les données de 2006 pour les faire concorder avec celles de 1991 et de 1996. Les changements apportés aux questionnaires de 2001 et de 2006 ont effectivement compliqué les compa-



raisons puisque, contrairement aux questionnaires de 1991 et de 1996, ils donnaient préséance au français sur l'anglais dans les questions et les réponses du questionnaire. Il a été démontré que cette simple inversion a subséquentement influencé à la hausse la part du français dans les réponses. Cela signifie que les données de 1991, en vertu de questionnaires inverses, sous-évaluaient le poids du français, tandis que celles de 2006 se rapprochaient sans doute davantage d'un portrait plus juste de la situation. De fait, pour obtenir l'heure juste, il aurait été nécessaire de publier la moitié des questionnaires en français et l'autre moitié en anglais, et de les distribuer ensuite de manière aléatoire dans la population. Le résultat aurait été un questionnaire parfaitement neutre. Faute d'idéal, les données de recensement de 1991 et de 1996 ont été prises comme base de comparaison et nous avons ramené les données de 2006 à des données comparables avec celles de 1991 et de 1996.

On ne peut prétendre que les données de 1991 et de 1996 soient globalement plus précises que celles de 2006. Notre analyse est basée sur un choix qui permet la comparaison entre les recensements. Nous avons d'abord pris en compte la surreprésentation des allophones parmi les personnes non dénombrées en 1991. Nous avons ensuite inclus dans l'analyse des données de 2006 l'ampleur moindre, en réalité, des substitutions linguistiques dans l'ensemble des populations allophones, de même que la proportion également inférieure des substitutions obtenues par le français par rapport à l'anglais. Ces deux dernières corrections découlaient des changements apportés aux questionnaires de 2001 et de 2006.

Les données ainsi corrigées ne présentent pas le poids «exact» des différents groupes linguistiques. Elles fournissent seulement des données pour fins de comparaison,

permettant d'observer de manière plus juste l'ampleur de la baisse du poids des francophones. Bref, pas plus que celles de 1991, les données de 2006 ne sont les « bonnes données ». Dans la présente analyse, seul le sous-dénombrement du recensement de 2006 demeure sans correction puisque, selon les conclusions du spécialiste de la question, le mathématicien Charles Castonguay, on ne peut trouver de biais favorisant systématiquement la surreprésentation ou la sous-représentation de l'un ou l'autre groupe linguistique.

Grâce à cette amélioration de la comparabilité des données de 1991 et de 2006, nous concluons que le poids de la population francophone (selon la langue le plus souvent parlée à la maison) a diminué entre 1991 et 2006, non pas de 1,2 %, 1,5 % et 3,1 % respectivement pour l'ensemble du Québec, la région métropolitaine de Montréal et l'Île de Montréal, mais de 1,3 %, 1,9 % et 3,9 %. Pour l'ensemble du Québec, le poids des francophones a reculé de 82,8 % en 1991 à 81,5 % en 2006, de 69,7 % en 1991 à 68,5 % en 2006 dans la région métropolitaine, et de 57,0 % en 1991 à 53,1 % en 2006 sur l'Île de Montréal. Bref, avant même de tenir compte du sous-dénombrement de la population en 2006 (qui sous-évalue naturellement les allophones), la diminution du poids du français de 1991 à 2006 est en réalité plus importante que ce que n'en disaient les données de recensement brutes.

Ce procédé utilisé pour améliorer la comparabilité des données de 1991 et de 2006 peut être appliqué au niveau des quartiers de la métropole, ce qui permet d'utiliser ces derniers pour retracer l'évolution démolinquistique survenue dans les différentes circonscriptions de la région de Montréal. Disposant d'un profil « corrigé » des circonscriptions, il est alors possible d'examiner les conséquences de l'évolution des quinze dernières années sur l'alternance partisane et sur le caractère plus ou moins vulnérable de l'ensemble de la région.

### **Les conséquences de l'évolution démolinguistique sur la dynamique électorale**

Malgré l'évolution inquiétante du français précédemment décrite, il reste possible que davantage de circonscriptions fassent partie du groupe sélect des circonscriptions qui bénéficient de l'alternance partisane, et cela en vertu d'une augmentation locale de la proportion de francophones. Cette augmentation pourrait avoir été suffisante pour avoir intéressé les partis tirant leurs appuis de l'électorat francophone. Ainsi, les circonscriptions qui comptaient moins de 75 % de francophones (selon la langue la plus souvent utilisée à la maison) sur l'Île de Montréal (a fortiori quand ces circonscriptions sont situées en plein centre de la métropole, telles Mercier, Sainte-Marie-Saint-Jacques et Gouin) et moins de 80 % dans sa Couronne (Laval, rive nord et rive sud) ont presque toujours été remportées par le Parti libéral du Québec au provincial et par le Parti libéral du Canada (quelques rares fois par le Parti conservateur) sur la scène fédérale.

Dès que l'une d'entre elles compte plus de 75 % de francophones sur l'Île de Montréal ou plus de 80 % dans la couronne de Montréal, elle devient compétitive, c'est-à-dire susceptible de changer de parti. Toutefois, quand plus d'un parti est en mesure de rivaliser dans l'électorat francophone, les circonscriptions massivement francophones entrent alors dans un jeu électoral hyperactif, rendant compétitives toutes les circonscriptions massivement francophones, ou encore, des circonscriptions comptant des proportions sensiblement moindres de francophones (dans les 65 % de francophones, comme en 1976 par exemple). De telles situations ont opposé le Parti québécois et la défunte Union nationale dans les années soixante-dix, le Parti québécois et le Parti libéral dans certaines périodes des années quatre-

vingts ou quatre-vingt-dix, ou encore le jeu à trois du Parti québécois avec le Parti libéral et l'Action démocratique dans les années 2000.

L'évolution du nombre de circonscriptions comptant plus de 75 % francophones sur l'Île ou plus de 80 % en banlieue est donc capitale pour comprendre l'intérêt que portent les partis à la région métropolitaine. Dans une perspective de lutte à trois, par exemple, ou de « percée » chez les non-francophones, tout mouvement de francisation dans la tranche de circonscriptions comptant entre 65 % et 75 % de francophones sur l'Île de Montréal, entre 70 % et 80 % dans la Couronne de Montréal, entre 80 % et 90 % hors Montréal favorise l'obtention de la qualité de circonscription vulnérable, c'est-à-dire susceptible d'être conquise par plus d'un parti. Quant aux circonscriptions comptant moins de 65 % de francophones sur l'Île, moins de 70 % en Couronne ou moins de 80 % hors Montréal, tout mouvement de francisation les amène au seuil de compétitivité, là où tous les partis politiques commencent à développer un intérêt à leur endroit.

Les tableaux suivants répartissent les circonscriptions selon leur degré de compétitivité et indiquent leur évolution linguistique entre 1991 et 2006. Les circonscriptions y sont présentées selon leur localisation sur l'Île de Montréal (tableau 1, 28 circonscriptions) ou dans la Couronne de Montréal (tableau 2, 25 circonscriptions).

## L'ACTION NATIONALE – mai/juin 2009

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DE 1991 À 2006\*, SELON LEUR PROPORTION DE FRANCOPHONES\* ET LEUR CARACTÈRE PLUS OU MOINS COMPÉTITIF EN 1991

Région	Circonscription	% francophones 2006*	% francophones 1991	Évolution 2006-1991
Fortement compétitives (85% francophone et plus en 1991)				
Est	Pointe-aux-Trembles	94,0%	91,5%	2,5%
Est	Hochelaga-Maisonneuve	87,2%	88,6%	-1,4%
Est	Bourget	85,7%	87,3%	-1,6%
Compétitives (de 75% à moins de 85% francophone en 1991)				
Est	Rosemont	79,6%	79,4%	0,2%
Est	Anjou	73,9%	78,8%	-4,9%
Est	Ste-Marie/St-Jacques	74,8%	77,8%	-2,9%
Est	Crémazie	76,6%	77,0%	-0,4%
Est	Gouin	81,2%	76,8%	4,4%
Est	Mercier	77,8%	75,9%	2,0%
Quasi-compétitives (de 65% à moins de 75% francophone en 1991)				
Est	Bourassa-Sauvé	65,5%	69,2%	-3,7%
Ouest	Verdun	64,7%	67,4%	-2,7%
Ouest	St-Henri-Ste-Anne	60,3%	66,9%	-6,6%
Non compétitives (moins de 65% francophone en 1991)				
Ouest	Outremont	52,8%	55,2%	-2,4%
Ouest	Marquette	51,0%	53,2%	-2,2%
Est	Viau	52,5%	50,2%	2,3%
Ouest	Acadie	42,4%	47,1%	-4,8%
Ouest	Marguerite-Bourgeoys	41,2%	46,2%	-5,0%
Est	LaFontaine	50,4%	45,7%	4,7%
Est	Jeanne-Mance-Viger	41,0%	45,1%	-4,0%
Est	Laurier-Dorion	47,4%	44,1%	3,4%
Ouest	Nelligan	36,5%	41,2%	-4,7%
Ouest	St-Laurent	36,3%	37,0%	-0,7%
Ouest	Mont-Royal	31,5%	29,9%	1,5%
Ouest	Westmount-St-Louis	24,5%	28,1%	-3,6%
Ouest	Robert-Baldwin	22,5%	24,2%	-1,6%
Ouest	Notre-Dame-de-Grâce	26,0%	22,6%	3,4%
Ouest	Jacques-Cartier	22,2%	20,1%	2,1%
Ouest	D'Arcy-McGee	16,6%	13,1%	3,5%

\* Selon la langue parlée le plus souvent à la maison, au prorata des réponses mentionnées. Données de 2006 corrigées pour améliorer la comparabilité des données entre les recensements de 1991 et de 2006.

TABLEAU 2: ÉVOLUTION DES CIRCONSCRIPTIONS DE LA COURONNE DE MONTRÉAL DE 1991 À 2006\*, SELON LEUR PROPORTION DE FRANCOPHONES\* ET LEUR CARACTÈRE PLUS OU MOINS COMPÉTITIF EN 1991

Régions	Circonscriptions	% francophones 2006*	% francophones 1991	Évolution 2006-1991
Fortement compétitives (90 % francophone et plus en 1991)				
Montréal	Verchères	98,3%	98,6%	-0,3%
Montréal	Prévost	97,2%	98,6%	-1,4%
Montréal	L'Assomption	96,9%	97,8%	-0,9%
Montréal	Terrebonne	95,1%	96,2%	-1,1%
Montréal	Marguerite-D'Youville	96,8%	95,6%	1,2%
Montréal	Mirabel	96,3%	95,6%	0,7%
Montréal	Masson	96,8%	95,0%	1,8%
Montréal	Blainville	94,2%	94,0%	0,2%
Montréal	Borduas	95,2%	92,2%	3,0%
Montréal	Taillon	89,2%	90,7%	-1,5%
Compétitives (de 80 % à moins de 90 % francophone en 1991)				
Montréal	La Prairie	90,1%	88,6%	1,4%
Montréal	Groulx	88,5%	88,6%	0,0%
Montréal	Marie-Victorin	87,1%	87,6%	-0,5%
Montréal	Chambly	91,8%	86,9%	4,9%
Montréal	Deux-Montagnes	89,4%	86,1%	3,4%
Laval	Mille-Îles	80,3%	86,1%	-5,7%
Laval	Vimont	78,5%	85,1%	-6,6%
Laval	Laval-des-Rapides	78,5%	84,5%	-5,9%
Laval	Fabre	74,4%	84,1%	-9,7%
Montréal	Vachon	84,5%	82,9%	1,6%
Montréal	Soulanges	78,2%	80,5%	-2,3%
Quasi-compétitives (de 70 % à moins de 80 % francophone en 1991)				
Montréal	Châteauguay	77,1%	73,7%	3,4%
Non compétitives (moins de 70 % francophone en 1991)				
Montréal	Vaudreuil	65,6%	68,6%	-2,9%
Montréal	La Pinière	54,0%	61,2%	-7,2%
Laval	Chomedey	44,9%	49,5%	-4,7%

\* Selon la langue parlée le plus souvent à la maison, au prorata des réponses mentionnées. Données corrigées pour assurer la comparabilité des données entre les données censitaires de 1991 et de 2006.

Sur l'île de Montréal, le nombre de circonscriptions fortement compétitives est demeuré inchangé à trois circonscriptions entre 1991 et 2006. Parmi les circonscriptions compétitives, de six en 1991, elles diminuaient à quatre en 2006, avec le retrait de Sainte-Marie-Saint-Jacques (celle-ci bénéficiait toutefois de sa localisation dans le centre de la métropole, ce qui en améliore la compétitivité) et Anjou. Ces circonscriptions ont effectivement vu leur proportion de francophones diminuer de manière significative quant à leur degré de compétitivité, soit respectivement -2,9 % et -4,9 %. En ce qui a trait aux circonscriptions quasi-compétitives et aux non compétitives, leur nombre, respectivement trois et seize, est demeuré inchangé de 1991 à 2006. On note en somme un déclin du caractère compétitif des circonscriptions de l'île de Montréal.

Dans la Couronne de Montréal, le groupe des circonscriptions fortement compétitives comptait dix circonscriptions en 1991 et une de plus en 2006 (Taillon en moins, mais La Prairie et Chambly en plus). Chez les compétitives, leur nombre est passé de onze en 1991 à six en 2006, en vertu du passage de deux d'entre elles au groupe des fortement compétitives et de quatre d'entre elles (Vimont, Laval-des-Rapides, Fabre et Soulanges) au groupe des circonscriptions quasi-compétitives. Le nombre de circonscriptions de ce dernier groupe est ainsi passé de une à quatre durant la période tandis que le nombre de circonscriptions purement non compétitives, au nombre de trois, est demeuré inchangé.

Dans la Couronne de Montréal, deux groupes de circonscriptions s'opposaient nettement en 2006, soit les dix-sept circonscriptions qui comptaient, en 1991, 85,1 % de francophones ou plus et les neuf qui en comptaient moins. Dans le premier groupe, les proportions de francophones se sont maintenues au-delà de ce pourcentage à deux exceptions

près, Mille-Îles et Vimont, située dans Laval, dont le caractère français a considérablement diminué (respectivement -5,7% et -6,6%). En-deçà de cette proportion de 85,1% de francophones en 1991, plusieurs des neuf circonscriptions concernées ont vu leur proportion de francophones connaître de sévères reculs. Il s'agit notamment des trois autres circonscriptions de la ville de Laval, incluant Laval-des-Rapides, Fabre et Chomedey, et d'autres circonscriptions situées dans la portion ouest de la Couronne (Soulanges, Vaudreuil et La Pinière). Seule la circonscription de Châteauguay a connu une augmentation de son caractère francophone suffisante pour l'inclure dans le groupe des circonscriptions susceptibles d'alternance partisane.

### **Le recul du français à Laval**

La situation des cinq circonscriptions de Laval est particulière. Elles figurent parmi les six plus fortes diminutions de proportions de francophones. Parmi les quatre circonscriptions les plus francophones, trois ont vu un mouvement de substitution de leur population francophone par une population anglophone. La Carte 1 illustre cette évolution du français dans les quartiers de Laval. Globalement, la population a cru d'environ 57 652 habitants partagés à peu près également entre francophones (37%), anglophones (35%) et allophones (28%). Le français a globalement reculé (-6,3%), phénomène qui a touché autant les quartiers de l'est que de l'ouest de l'île. L'anglais y a connu une progression importante (+3,9%) majoritairement aux dépens du français. Le phénomène a pu être observé dans de nombreux quartiers situés entre l'autoroute Chomedey et le boulevard Laurentien ainsi qu'entre le boulevard des Laurentides et l'autoroute Papineau.



# CARTE 1

## Évolution linguistique des quartiers de Laval de 1991 à 2006

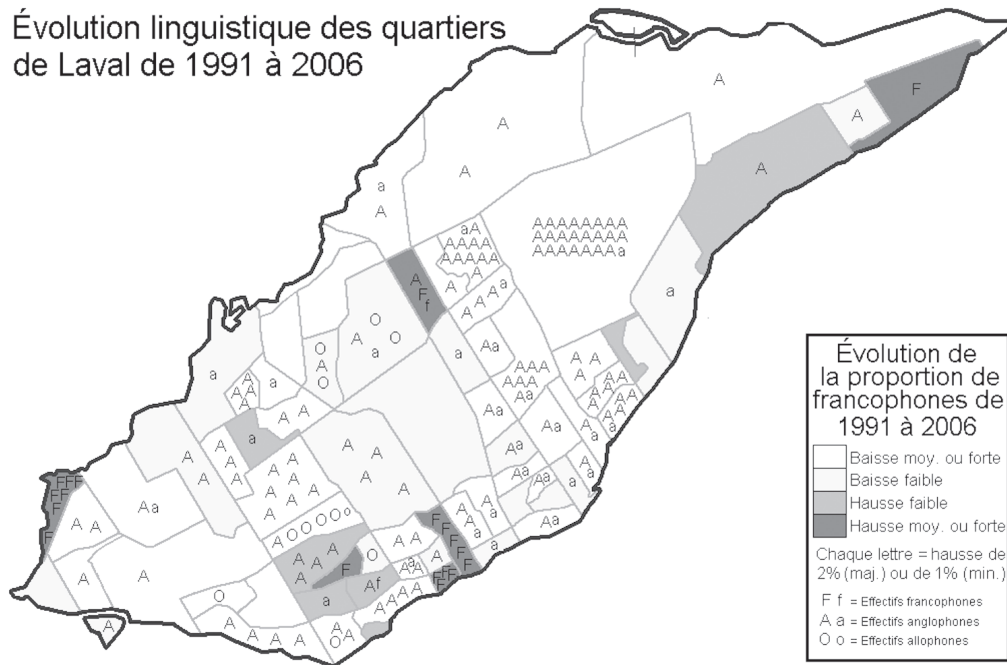


TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE LAVAL ET DU PLATEAU-MONT-ROYAL-CENTRE-SUD DE 1991 À 2006, SELON LEUR PROPORTION DE FRANCOPHONES\*

Régions	Évolution	Francophones	Anglophones	Allophones
Laval (5 circ.)	1991	240 710	30 410	40 040
	2006	262 172	50 372	56 268
	Différence	+21 462	+19 962	+16 228
	Différence	-6,3 %	+3,9 %	+2,4 %
Plateau- Mont-Royal/ Quartier- Centre-Sud (Mercier + Ste-Marie/ St-Jacques)	2006	85 658	14 911	11 620
	1991	82 503	9 315	15 636
	Différence	+3 156	+5 596	-4 016
	Différence	-0,4 %	+4,6 %	-4,2 %

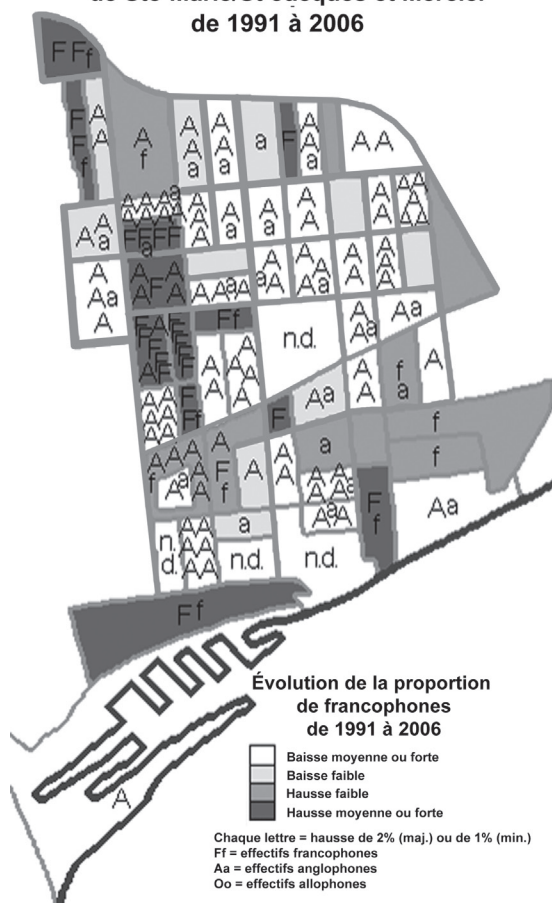
\* Selon la langue parlée le plus souvent à la maison, au prorata des réponses mentionnées. Données corrigées pour assurer la comparabilité des données entre les données censitaires de 1991 et de 2006.

### L'anglicisation Plateau-Mont-Royal et du quartier Centre-Sud

La situation du Plateau-Mont-Royal et du quartier Centre-Sud est légèrement différente. Dans ce territoire à la population à peu près stable (+4736 habitants), qui couvre les circonscriptions de Sainte-Marie-Saint-Jacques et de Mercier (Carte 2), la proportion de francophone s'est à peu près maintenue de 1991 à 2006 (-0,4 %). Cependant, pour l'ensemble du territoire, l'anglais a connu une progression très importante de sa population, supérieure même à celle qui fut observée à Laval (+4,6 % dans le Plateau contre +3,9 % à Laval). Au vu des données censitaires, parler d'anglicisation est donc exact, même si la proportion de francophones est demeurée stable. En outre, avec un recul de -4,2 %, les populations allophones ont été les grandes perdantes des changements des quinze dernières années. Dans ce territoire du Plateau-Mont-Royal-Centre-Sud, quelques quartiers

## CARTE 2

Évolution linguistique des circonscriptions  
de Ste-Marie/St-Jacques et Mercier  
de 1991 à 2006



situés dans le quadrilatère Saint-Laurent/Gilford/Saint-Denis/des Pins ont connu une augmentation importante de leur caractère francophone. Sans ces quartiers, la proportion de francophones aurait connu un recul de 2,9 % pour l'ensemble du territoire, un recul qui aurait d'abord bénéficié aux populations allophones.

### **L'évolution dans les circonscriptions montréalaises: vue d'ensemble**

L'évolution du français au cours des quinze dernières années dans la région métropolitaine de Montréal n'augure pas de changements fondamentaux pour la dynamique électorale. Sur l'Île de Montréal, le nombre de circonscriptions susceptibles de changer de mains d'une élection à l'autre (80 % francophone ou plus) n'a augmenté que d'une de 1991 à 2006, passant de 3 à 4 sur 28, un nombre insuffisant pour attirer les partis, surtout lorsque la plupart de ces circonscriptions affichent des allégeances partisans stables depuis plus de 40 ans. Quant à la Couronne de Montréal, les circonscriptions susceptibles de changer de mains ont diminué de 1991 à 2006, passant de 21 à 17 sur un total de 26, dont plusieurs à Laval.

Au total, le portrait montréalais indique clairement un recul du caractère compétitif des 53 circonscriptions. Laval possède une problématique particulière : les quatre circonscriptions compétitives de 1991 ne le sont plus en 2006. Gagnée d'avance pour le PLQ, perdue d'avance pour les autres partis, Laval ne fait désormais plus partie des préoccupations électorales des partis. Outre l'ouest, le nord et le centre de l'Île de Montréal, le secteur ouest de la métropole, comprenant les circonscriptions de la Couronne de Vaudreuil, Soulanges, Châteauguay, La Pinière et Laporte, demeure aussi éloigné qu'auparavant de toute alternance partisane.

### **Les conséquences de l'évolution linguistique de 1991 à 2006**

La dynamique électorale de 2008 confirme donc l'existence et la persistance d'un poids démesuré conféré aux non-francophones, ce que certains ont nommé – sans pourtant en connaître les racines – l'« English Rule ». En outre, ce dernier provient du mode de scrutin majoritaire, qui « transforme »

les rapports entre francophones et non-francophones en multipliant par un facteur de six le poids électoral des ces derniers (aux alentours de 4 à 5 fois à Montréal contre près de 9 fois hors de Montréal). Ainsi, structurellement, le système électoral transforme le poids démographique des non-francophones en l'équivalent du poids démographique des francophones. En termes électoraux, le Québec se compose d'autant de francophones que de non-francophones.

Grâce à cette dynamique, les fédéralistes radicaux ont pleine possession du PLQ et exercent un ascendant absolu sur le segment nationaliste de l'électorat, Grâce au pouvoir, et grâce à l'inadéquation, structurelle elle aussi, de l'opposition, leur emprise sur la société québécoise se renforce année après année. Les fédéralistes radicaux sont directement responsables de la déficience des politiques publiques en matière de langue, d'immigration, de libertés démocratiques et d'économie. Dans l'ensemble, le mode de scrutin majoritaire fabrique des sacrifiés, particulièrement les Montréalais, les Outaouais, les Estriens, mais aussi tous les francophones et tous les immigrés sélectionnés par le Québec. Les groupes touchés au premier degré sont en effet délaissés par ceux qui pourraient les aider. De Lévesque à Bouchard, et bien avant eux, ces groupes sont sacrifiés au bon vouloir des bons-ententistes, qu'on retrouve dans tous les partis politiques et à tous paliers de représentation, par faute de démocratie.

Le présent portrait de la dynamique électorale pointe donc vers le bas. Les francophones sont aspirés dans une spirale descendante. Moins ils accèdent au pouvoir, moins leurs problématiques font parties de l'arène publique, moins ils sont en mesure d'influencer le pouvoir, plus on retrouve les résistants dans la marge et l'oubli. Les étapes de cette pente déclinante sont connues. Depuis leur statut, l'ensemble des

Québécois sont à risque d'évoluer vers le statut des francophones outaouais, puis celui des Acadiens du Nouveau-Brunswick, celui des francophones d'Ottawa et pour finir, celui des francophones de la Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre.

Il n'existe qu'un moyen de remédier à cette éventualité, le retour du nationalisme dans la sphère politique. Pour ce faire, il n'existe qu'un moyen de remettre le peuple québécois aux commandes de sa destinée : la démocratisation du pouvoir, l'élargissement de l'aire de liberté et la réforme du système électoral. Le même poids pour le vote de chaque électeur, des élus reflétant la volonté des citoyens, des gouvernements assujettis à la volonté libérée des électeurs. □

Jeanne Gagnon\*

## POUR QUE LE FÉMINISME INTRODUISE À L'ÉGALITÉ CITOYENNE

Il m'importe de remémorer la longue marche des Québécoises depuis la Révolution tranquille afin d'introduire à ce qui fut «rupture» et «naissance» à travers l'État laïque. Dans la même foulée, nous rappeler les visées émancipatrices de la quête d'égalité du féminisme québécois, lequel aura débouché sur le féminisme éclaté de la Marche mondiale des femmes. Finalement, ramener à l'heure d'un virage, là où les symboles culturels deviennent en porte-à-faux avec le principe d'égalité voulu par le féminisme.

### Que sous-tend la laïcité de l'État ?

La laïcité ayant pris beaucoup d'importance, encore plus dans la foulée des «Accommodements raisonnables et de la déconfessionnalisation», on ne peut que remarquer la variété des définitions de l'État laïque d'une culture à l'autre. Comme militante féministe, plus particulièrement impliquée depuis la dernière décennie au sein du Mouvement des femmes, j'ai suivi de près les défis du métissage du Québec. Tout comme d'autres signes ostentatoires, le port du voile fait partie d'une réflexion m'interpellant à différents niveaux, et plus particulièrement sur le plan d'une vision de l'éducation citoyenne pouvant favoriser l'État moderne.

---

\* Écrivaine

Tout récemment, le journal *Reflets de l'AQRP* (Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic) a publié quelques textes sur le voile sous la plume de membres du corps professoral de l'UQAM. De ce fait, j'ai pu prendre connaissance d'un texte de Micheline Milot, sociologue, laquelle a voulu s'interroger à partir de modèles existentiels, tels ceux de la France et de la Turquie, modèles perçus d'application *stricte* eu égard à l'interdiction des signes d'appartenance religieuse dans les institutions publiques. Dans l'ordre de la perception amenée par madame Milot, il s'agirait de principes de laïcité d'un ordre second, tout en nous signalant la différenciation des objectifs visés par l'un et l'autre pays. Du côté de la Turquie: volonté politique de détachement des ancrages culturels et communautaires. En France: volonté politique liée à des principes de modernisation<sup>1</sup>. Au bénéfice de la réflexion, je rappelle que la France est engagée depuis plus d'un siècle dans cette mouvance. Ce qui nous introduit aux distinctions considérées nécessaires déjà il y a 125 ans, et ce, afin d'éviter « que l'histoire soit un tissu d'à-peu-près et de malentendus<sup>2</sup> ».

Comme l'affranchissement que veut l'État laïque vient des lois, demandons-nous d'abord ce qu'est la loi. Je me réfère à un extrait dont la vulgarisation sert les fins du texte :

En démocratie, c'est une décision prise par le peuple souverain, et qui énonce une règle commune, valable pour tous. D'où son caractère général, valant pour tous les citoyens, sans distinction de particularismes. Cette abstraction, il faut le rappeler, ne vise pas à méconnaître ou à effacer les différences, mais à faire en sorte que celles-ci n'engendrent pas d'inégalités de droit<sup>3</sup>.

1 Micheline Milot, « La laïcité au Québec et le défi des sociétés pluralistes », journal *Reflets de l'AQRP*, décembre 2008, p. 9

2 Yves Gingras, « Ernest Renan, l'islam et les sciences », *Le Devoir*, 28 septembre 2008, p. B6

3 H. Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité?*, Gallimard 2003, p. 144



Une laïcité fixe les frontières entre le public et le privé selon un critère clair: le champ d'intervention de la loi doit se limiter à ce qui est d'intérêt commun, sans restriction ni abus<sup>4</sup>.

À ce qui vient d'être énoncé, ajoutons:

Elle consiste à affranchir l'ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière. Elle préserve ainsi l'espace public de tout morcellement communautariste ou pluriconfessionnel, afin que tous les hommes puissent à la fois s'y reconnaître et s'y retrouver. Cette neutralité confessionnelle se fonde donc sur des valeurs clairement affichées et assumées: L'État laïque n'est pas vide, puisqu'il incarne le choix simultané de la liberté de conscience et de l'égalité, ainsi que l'universalité qui lui permet d'accueillir tous les êtres humains, sans privilège aucun accordé à un particularisme<sup>5</sup>.

Avec Micheline Milot, j'admettrai qu'une société, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens en interaction, n'est pas laïque, et que ce sont plutôt les institutions publiques qui le sont à partir de normes gouvernementales<sup>6</sup>. Cette phrase contient les éléments essentiels de l'État moderne puisque l'évolution des sociétés humaines veut des paramètres afin que dans le « pluralisme » celles-ci puissent se développer pacifiquement. Ainsi, en tenant compte du sens évolutif des sociétés de l'avenir, on pourrait accepter que le modèle de la France en soit un d'avant-garde par la mise en place de lois favorisant la reconnaissance des nuances et symboles.

Comment faire ressortir les énoncés de Micheline Milot affirmant que « l'ensemble des citoyens en interaction n'est pas laïque, mais plutôt les institutions publiques et les normes gouvernementales » ? Ici, je pourrais y aller de quelques

---

4 *Ibid.*, p. 92

5 *Ibid.*, p. 71-72

6 M. Milot, *op.cit.*, p. 12

exemples significatifs, à savoir l'acceptation ou non du voile dans les institutions publiques. Pour ma part, j'aurais une vision partagée. Par exemple, je pourrais admettre qu'une citoyenne portant l'hidjab soit scrutatrice au sein d'un pôle électoral. L'exemple s'est vécu tout naturellement lors de la dernière élection au Québec. Par contre, j'opterais pour le retrait du voile pour celles qui voudraient occuper un poste au sein d'une institution publique, ou encore être admises dans les écoles publiques de l'État laïque. Et ce, en vue de favoriser ce que la France fait prévaloir à travers l'argumentaire suivant: «une vision forte de la citoyenneté qui dépasse les appartenances communautaires, confessionnelles ou ethniques, la laïcité créant à l'État des obligations à l'égard des citoyens<sup>7</sup>.» Ce que d'aucuns considèrent comme étant un manque d'ouverture.

Je suis d'accord avec Henri Pena-Ruiz résumant objectivement l'ambiguïté de ce mot:

Il faut se demander ce que précisément signifierait une telle *ouverture*. Prenons la liberté. Faut-il en ouvrir le sens à ce qui n'est pas elle? [...]. Quant à l'égalité, faut-il l'ouvrir à l'inégalité? Comme on le voit, la notion même de "droits de l'homme ouverts" n'a pas de sens. Elle est insultante pour les droits de l'homme authentiques, puisqu'elle insinue leur fermeture<sup>8</sup>.

Nous savons que des voix féministes rattachées aux sciences religieuses de l'UQAM pensent que

[...] le féminisme est en droit de s'interroger tout en voulant valider et préciser le portrait des itinéraires religieux et les rôles joués par les femmes au sein de leur tradition religieuse tout en identifiant les conditions de réussite d'un dialogue féministe et démocratique entre femmes de diverses origines. C'est pourquoi l'équipe de recherche s'applique à faire ressor-

7 Rapport Stasi, cité dans Yolande Geadah, *Accommodements raisonnables*, Éditions VLB 2007, p. 39-40

8 H. Pena-Ruiz, *op. cit.*, p. 128

tir les identités religieuses plurielles des femmes immigrantes et leur articulation avec les préoccupations d'égalité qui animent le mouvement des femmes<sup>9</sup>.

Cela dit, il y a lieu d'admettre avec Francine Descarries

[...] que toutes les grandes religions, sans exception, véhiculent depuis toujours une conception naturalisée du rôle des femmes dans la société, les incitant (les socialisant) à l'acceptation de leur statut inférieur et les éloignant, pour le moins, sinon leur interdisant, des positions de savoir comme celles du culte<sup>10</sup>.

Il s'agit de reconnaître l'État laïque comme la voie pour une société juste et égalitaire pour le « Nous femmes » dont parle Francine Descarries :

Encore faut-il rappeler que les droits de l'homme furent conquis, pour l'essentiel, contre la tradition cléricale chrétienne et que l'Église catholique a attendu le XX<sup>e</sup> siècle pour reconnaître l'égalité principielle de tous les humains<sup>11</sup>.

Nul doute que les archives de la lutte des femmes du Québec font la démonstration d'une vigilance quant à la quête d'émancipation. La conscience politique s'est affirmée de façon significative lors de moments charnières que je ramènerai afin de rappeler à des prises de position du Mouvement des femmes ayant servi l'égalité. Voici quelques extraits d'un mémoire présenté par la Fédération des femmes québécoises devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990) qui font voir que le « Nous femmes » intervient dans les préoccupations de l'heure quant à l'État. J'ai choisi les passages les plus en rapport avec mon propos :

9 Marie-Andrée Roy, « Diversité religieuse et solidarités féministes », *La course à Relais-femmes* nos 34-35, mai 2007

10 Francine Descarries, « Le Nous femmes – sujet du féminisme », *Sociologie UQAM, La course à Relais-femmes*, nos 36-37, mai 2008, p. 14-17

11 H. Pena-Ruiz, *op.cit.* p. 181

Au-delà du statut constitutionnel du Québec, c'est le projet social et politique qui nous intéresse. Nous considérons qu'il n'est pas possible d'élaborer un projet politique sans projet social, et qu'un tel projet social doit inclure le projet féministe.[...] Or, nous croyons que la marge de manœuvre quant à l'inscription de changements importants dans l'organisation sociale et politique du Québec sera proportionnelle au degré d'autonomie que le Québec se donnera. Et nous croyons qu'une plus grande marge de manœuvre pour le Québec favoriserait l'éclosion d'un projet féministe de société, à condition que les femmes soient étroitement associées à toutes les phases de l'élaboration de ce projet. Pour définir et mettre en œuvre un projet de société, nous avons besoin d'un cadre qui nous appartienne<sup>12</sup>.

Dans le concret, ce souci touchait les femmes d'ici et d'ailleurs. En voici un exemple :

Dans le mémoire que nous vous soumettrons, le Conseil ne se prononce pas sur le statut politique du Québec. Nous nous prononçons toutefois sur des aspects que nous considérons fondamentaux pour les droits et le statut des femmes. Cette Commission offre une occasion privilégiée de réflexion pour mieux adapter nos institutions et nos choix collectifs à la réalité contemporaine. Or, il est loin d'être certain que nos institutions soient adaptées à la situation actuelle de la moitié de la population, c'est-à-dire les femmes. [...] Ainsi, il est essentiel, quelle que soit l'option politique retenue par le Québec, de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination sur la base du sexe. C'est pourquoi nous réaffirmons dans notre mémoire notre attachement à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. [...] Si une constitution québécoise était rédigée, nous recommandons que les libertés et les droits fondamentaux, notamment le droit des femmes à l'égalité, à leur sécurité et à leur intégrité, y soient enchâssés. Par ailleurs, cette constitution devrait, cette fois-ci, être rédigée par un nombre égal de femmes et d'hommes. Quant à la situation des femmes autochtones, nous recommandons, quelle que soit l'issue de leurs revendications collectives, qu'elles puissent, si telle est leur volonté, jouir des mêmes garanties constitutionnelles en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>13</sup>.

12 *La question de fond: l'option souverainiste*, FFQ, Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990)

13 Marie Lavigne, Conseil du statut de la femme, cité dans *Allaire Bélanger Campeau, Les Québécois s'interrogent sur leur avenir*, Québec Amérique, 1991, p. 213-215

### **La longue marche d'émancipation à travers l'État laïque**

En septembre 2008, l'assemblée générale de la Fédération des femmes québécoises rassemblait un parterre féministe de différentes origines. Même si, le plus souvent, ces femmes sont adaptées aux valeurs québécoises, le débat y gagne à travers le croisement des valeurs culturelles. Parmi les intervenantes, l'une aura retenu mon attention quand disant n'avoir jamais porté le voile... tout en laissant entendre ne pouvoir répondre de l'avenir. Cette phrase émanant d'une femme de la mi-trentaine a pu sembler banale voire sans conséquence pour ce parterre multiculturel, mais elle me renvoyait aux zones grises du pouvoir religieux sur la citoyenne d'un État laïque. Avec Elisabeth Badinter, je dis que « ces femmes mettent en péril l'idée d'égalité des sexes et par voie de conséquence la libération des femmes au sein de leur propre communauté<sup>14</sup>. »

Il est connu que l'islam a vu évoluer plusieurs courants féministes. Certaines femmes portent l'hidjab tout en y allant d'un discours d'émancipation. Une amie algérienne vivant au Québec depuis plus d'une décennie me révélait la force du pouvoir religieux à travers les signes ostentatoires. Ce qui lui fait nier le discours féministe de toute femme voilée, considérant ce discours hypocrite du fait que la femme continue de vivre les valeurs du pouvoir anti-femmes de l'islam. Néanmoins, elle ajoutait que « le voile » pouvait donner crédibilité à ce discours envers une frange en quête d'émancipation. Nadia Yassine est de l'ordre de ces femmes voilées qui font figure d'avant-garde, tout en restant fidèles au pouvoir religieux. Car cette dernière s'affirme féministe tout en avouant rester d'obédience soufie. Ce courant féministe pourrait prendre de l'ampleur, et pourtant, il s'agit d'un courant prônant la spiritualité comme moteur de chan-

<sup>14</sup> Elisabeth Badinter, *Fausse route*, Édition Odile Jacob, 2003, p. 190

gement des valeurs de société. L'importance de la spiritualité étant un état d'esprit lié à la disponibilité à des valeurs et symboles, Nadia Yassine invite à manifester sa spiritualité<sup>15</sup>. Parmi les féministes d'avant-garde de la culture islamique, Shaheed Sardar Ali n'hésite pas à reconnaître que le combat se situe en porte-à-faux entre le féminisme laïque et l'obscurantisme fondamentaliste d'un certain islam<sup>16</sup>.

### **Le virage à l'heure du voile**

L'heure du voile est aussi celle d'un certain virage pour l'État laïque du Québec, car la Révolution tranquille introduit maintenant à la déconfessionnalisation de l'enseignement religieux tout en favorisant «une laïcité ouverte, respectueuse du pluralisme et désireuse d'éduquer la jeunesse dans la connaissance des traditions religieuses et la recherche de la réflexion critique sur les principes éthiques<sup>17</sup>.»

Le succès du virage reposera pour beaucoup sur l'évolution d'un féminisme rassembleur à travers l'idée d'émancipation. Marie-Andrée Roy avoue partager le point de vue du Conseil du statut de la femme qui soutient que «malgré les risques inhérents à une conception universaliste, l'aménagement du pluralisme doit se faire à partir de certaines normes communes qui incluent l'égalité des sexes<sup>18</sup>».

La Fédération des femmes québécoises est touchée au premier chef comme lieu de rassemblement multiculturel et lieu d'un féminisme éclaté. La dernière assemblée générale de la FFQ nous aura fait mesurer la vigilance que devra exer-

15 «Féminisme islamique», *Alternatives*, volume 5, octobre 2008

16 «La révolution silencieuse des musulmanes gagne du terrain», *Le Devoir*, 6 novembre 2006

17 Georges Leroux, «Pluralisme et déconfessionnalisation scolaire, un pas en avant», *Reflète de l'AQRP*, décembre 2008, p. 13

18 Marie-Andrée Roy, *ibid.*, p. 2

cer la FFQ quant au questionnement sur le port du voile. Ce qui a donné lieu à une proposition<sup>19</sup> qui reviendra à l'ordre du jour en mai 2009 :

Nous déclarons que La FFQ est pour la liberté religieuse, mais contre les intégrismes de toutes les religions.

Notre réflexion sur le port de signes religieux ostentatoires dans la fonction et les services publics québécois nous a amenées à constater la complexité des questions soulevées. Nous ne renonçons pas à nous prononcer sur cet enjeu. Nos travaux nous ont conduites à nous rendre compte que ce qui est le plus important, ce sont les difficultés exprimées par les femmes immigrantes ou racisées concernant leur intégration sociale et l'emploi, contribuant ainsi à leur exclusion. Quant au processus de la laïcisation de l'État québécois, il est en cours et toujours inachevé. Voilà pourquoi nous poursuivrons notre réflexion sur l'ensemble de ces questions.

Par ailleurs, il est urgent de se mobiliser contre toutes les formes d'intégrisme, particulièrement celles s'exprimant haut et fort dans la présente campagne électorale fédérale. Cette situation sans précédent impose une position sans précédent de la FFQ.

Adopté.

Assemblée générale annuelle, 21 septembre 2008

Fédération des femmes du Québec

[www.ffq.qc.ca/pub/declaration-21sept2008-signesostentatoires.html](http://www.ffq.qc.ca/pub/declaration-21sept2008-signesostentatoires.html)

Si la proposition est bien amorcée, il n'en reste pas moins vrai que nous sommes arrivées à un virage obligé mettant en compte l'État laïque face au pouvoir religieux, de même quant au principe d'égalité hommes-femmes. Ce virage voudra le dépassement du « bon-ententisme ». Avec Denise Bombardier, il me faut bien admettre que la culture du débat nous fait défaut au Québec et que même le féminisme élitiste vit cette absence de culture.

---

<sup>19</sup> *Féminisme en bref*, volume 18, no 2, décembre 2008, p. 4

Comment oublier le propos « bon-ententiste » de Françoise David, co-porte-parole d'un parti politique féministe, lorsqu'elle nous invite à faire confiance aux femmes qui portent le voile, alléguant que les coutumes pourraient ne durer qu'un temps<sup>20</sup>? De prime abord, la position renvoie à la méconnaissance des ancrages culturels. Méconnaissance dont on ne saurait soupçonner madame David! Cette politique du « laisser-faire » par la « voie de garage » ne peut que desservir le féminisme! En voulant ménager la « chèvre et le chou », Françoise David renvoie la femme de culture islamique à la double responsabilité d'un sujet politique divisé entre pouvoir spirituel et laïque.

### Conclusion

J'adhère à la vision de Jocelyn Maclure disant que

[...] la laïcité ouverte [toujours ce même terme inapproprié] invite à un aménagement équitable de la diversité des points de vue moraux et religieux dans le Québec d'aujourd'hui [...] et que ceux qui s'en remettent à des croyances et valeurs séculières dans la conduite de leur vie peuvent avoir l'assurance que l'État ne prendra pas ses ordres d'une religion donnée et qu'il ne favorisera pas les conceptions religieuses du monde par rapport aux conceptions séculières<sup>21</sup>.

Il est reconnu que cette reconfiguration nécessaire renvoie à des aménagements politiques et juridiques variables d'un contexte national à un autre<sup>22</sup>.

C'est pourquoi il m'apparaît ultimement nécessaire que l'État laïque du Québec légifère et fasse l'éducation citoyenne quant aux nuances touchant la laïcité d'un État moderne. L'absence de principes clairs ne peut qu'ouvrir à des divi-

20 Micheline Carrier, « Un non absolu au voile! » *La Presse*, 11 juin 2008, p. A27

21 Jocelyn Maclure, « Les raisons de la laïcité ouverte », *Le Devoir*, 24 novembre 2008

22 M. Milot, *ibid.* p. 12



sions internes, tout en favorisant le louvoiement du pouvoir religieux. On sait qu'un parti religieux a vainement tenté de s'introduire à l'intérieur d'un État laïque comme la Turquie<sup>23</sup>. Ce qui prouve la résilience du pouvoir religieux quant au désir d'infiltration du politique à travers les symboles.

Le « bon-ententisme » – qui est aussi un « laisser-faire » – ouvre à des égards qui voudront devenir des droits. Yolande Geadah en traite de façon éclairante en nous invitant aux distinctions entre « privilège et droits » où le paradoxe serait de faire se retourner « contre la laïcité son sens de la conciliation en transformant les égards en droits<sup>24</sup> ». Ce qui rejoint Pena-Ruiz alléguant que « les confessions qui ne bénéficient pas des mêmes égards pourraient dès lors à juste titre invoquer un déficit de laïcité.<sup>25</sup> »

Ceci fait autant références au port du voile qu'aux accommodements pour certains lieux de prières.

L'octroi de salles de prière dans les universités et les collèges ouvre la voie à une surenchère de revendications [...]. Par conséquent, on fait fausse route en voulant considérer la revendication de salles de prière uniquement sous l'angle logistique [...] et sous l'angle des libertés individuelles, sans se demander s'il est raisonnable d'exiger des institutions séculières, comme les universités ou les collèges publics, qu'elles fournissent un lieu de culte. Il ne s'agit pas là d'un droit fondamental, mais d'un privilège que rien ne justifie réellement dans un modèle de société pluraliste et séculier<sup>26</sup>.

Je terminerai en rappelant le discours de Renan disant :

23 Y. Geadah, *ibid.* p. 50

24 Y. Geadah, *ibid.*, p. 77

25 H. Pena-Ruiz, *ibid.*, p. 101

26 Y. Geadah, *op. cit.* p. 76-77

Il ne s'agit pas pour le chrétien d'abandonner le christianisme ni pour le musulman d'abandonner l'islam. Il s'agit pour les partisans éclairés du christianisme et de l'islam, d'arriver à cet état d'indifférence bienveillante où les croyances religieuses deviennent inoffensives<sup>27</sup>.

Que dire de plus, sinon que l'enjeu est politique et philosophique! Que tout reste à faire... même par-delà l'assemblée générale de la Fédération des femmes québécoises de mai 2009, puisque «l'éducation citoyenne» et la «culture du débat» auront des incidences sur l'évolution de l'État laïque et d'un féminisme politique visant la parfaite égalité hommes-femmes. □

---

27 Yves Gingras, *op. cit.*, p. B6

Simon Beaudry et  
Philippe Jean Poirier\*

## POUR L'ACTUALISATION DE LA CEINTURE FLÉCHÉE

Le peuple québécois a cela d'excessif: soit il se vautre dans l'Histoire, pour trouver la source de tous ses malheurs, soit il renie tout, oublie, passe à autre chose. Il en va de même pour ses objets identitaires. La ceinture fléchée fut jadis un morceau de vêtement convoité, chéri, utile, et signifiant. Il est devenu aujourd'hui objet de raillerie. «Il ne lui manque que la ceinture fléchée!» est l'insulte suprême pour rabaisser tout nationaliste suspect.

Pourquoi cela? Ne serait-il pas possible d'atteindre une plus grande sérénité face à notre histoire, notre culture, notre folklore et nos symboles identitaires? Ne devrait-on pas oeuvrer à la réactualisation de nos symboles, quels qu'ils soient, plutôt que de s'en débarrasser? C'est ce que pensent les créateurs du collectif *Identité québécoise*.

Poursuivant un travail de réflexion amorcé avec les réactualisations du drapeau et du patriote québécois, le collectif *Identité québécoise* choisit cette fois de s'intéresser à la ceinture fléchée traditionnelle dite de l'Assomption. Nous proposons:

---

\* Codirecteurs du collectif Identité québécoise

info@identitequebecoise.org

identitequebecoise.org

- 1- Que l'État du Québec officialise la ceinture fléchée traditionnelle dite de l'Assomption comme véritable symbole national;
- 2- De créer une version modernisée de cette ceinture afin qu'elle redevienne un article populaire et « portable » au quotidien;
- 3- D'offrir, à qui veut l'apprendre, un enseignement professionnel permettant la confection artisanale de sa propre ceinture fléchée renouvelée tel que proposé plus loin dans ce texte ou la possibilité de s'en procurer une.

### **Québec est une ceinture fléchée**

La ceinture fléchée, à la lueur de son passé et de son présent, constitue un véritable symbole national, capable de nous représenter pour l'avenir. Elle a tout ce qu'il faut pour représenter la nation québécoise et son territoire. Sa composition évoque les sources culturelles qui ont fomenté l'identité québécoise. Elle fait état des savoirs et apports français, anglais et autochtones, tout en évoquant le climat qui a joué un rôle déterminant dans notre établissement. La ceinture fléchée traditionnelle dite de l'Assomption est issue d'une technique de tressage au doigt pratiquée par les peuples des Premières Nations du nord de l'Amérique, dont les motifs uniques et magnifiques ont été développés et raffinés par des artisanes canadiennes-françaises dès le 18<sup>e</sup> siècle. Désormais résolument québécois, ce tressage au doigt se différencie de tous les autres types de tressage existant chez les autres peuples du monde.

Du coureur des bois au raquetteur, des personnages d'Henri Julien jusqu'à ceux d'Honoré Beaugrand, du gigueux jusqu'au plus célèbre de nos bonhommes d'hiver, du patriote Chénier jusqu'au géant Félix, la ceinture fléchée à toujours su trouver son porteur et se tailler une place dans

l'histoire, grâce principalement aux artisan(e)s qui ont tressé son chemin jusqu'à nous, à bout de doigt, de laine et de misère.

En ce qui concerne la symbolique, sa composition graphique suggère plusieurs choses. En voici trois :

1- Le fleuve du Saint-Laurent et ses berges :

Le cœur de la ceinture peut d'abord représenter le grand fleuve Saint-Laurent, véritable jugulaire géographique du Québec. Les motifs d'*éclair*s et de *flamme*s qui se greffent au cœur fléché sont alors autant de rivières et de fjords qui fendent les terres et se jettent dans le Fleuve.

2- *L'épinette noire* :

Placé à la verticale, le motif rappelle la grande épinette noire (de même que la structure de ses épines qui se joignent à la branche) qui trône dans notre forêt, véritable emblème de notre paysage québécois. Cet arbre est un des plus présents sur le territoire et il trouve toute sa noblesse dans la poésie de Miron comme dans l'expérience du territoire par la chasse et le sport.

3- *Le peuple québécois, la solidarité et l'avenir* :

Le tressage, constitué de brins de laine qui s'entrecroisent et se tiennent ensemble, forme un tout cohérent et représente l'idée de solidarité entre les individus. Les différentes couleurs de brin représentent la richesse culturelle de l'immigration qui n'a cessé de nourrir la nation québécoise et de la faire évoluer. Ce tressage rappelle aussi l'expérience collective de vivre ensemble. Tous les éléments du motif (éclair, flamme et flèche) pointent dans la même direction et suggèrent l'action, l'avancement, l'évolution. Le fait que cet objet soit fabriqué à la main évoquera toujours le souvenir

d'un pays gossé à la main par nos ancêtres, travailleur(euse) s acharné(e)s et patient(e)s.

Voilà donc trois bonnes raisons pour faire de la ceinture fléchée traditionnelle dite de l'Assomption un véritable symbole national québécois, au même titre que le drapeau, l'iris vesicolore, le harfang des neiges ou le bouleau jaune.

### **La ceinture au quotidien**

En attendant une réponse politique en ce sens, cette icône national pourrait bénéficier d'une plus grande considération s'il retrouvait une pertinence utilitaire dans notre société actuelle. C'est pourquoi le collectif IQ propose une version «renouvelée» de la ceinture traditionnelle. Nous faisons la proposition d'une ceinture tressée au doigt, mais beaucoup plus mince, afin qu'elle puisse s'insérer dans les ganses d'un pantalon ou d'une jupe d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'elle pourra redevenir un objet utilitaire et «populaire».

Afin d'amincir la ceinture tout en préservant la symbolique, nous proposons de garder le cœur, mais de le border d'une seule rangée d'*éclairs*, suivie d'une seule rangée de *flammes* et de terminer cette ceinture aux bordures par un motif *dent-de-scie*. La ceinture aurait ainsi 5 centimètres de largeur au lieu des 20 à 25 centimètres que requiert la ceinture fléchée traditionnelle. De plus, notre prototype propose un système d'anneaux commun à plusieurs modèles actuels.

### **Au-delà du symbole, un savoir à préserver**

L'idée de départ du collectif avait une visée différente; nous avons l'intention de fabriquer un modèle reproductible à grande échelle de ceinture fléchée, tissée industriellement, dont le motif aurait été un imprimé. C'est en rencontrant des gens du milieu de la ceinture fléchée que nous avons

compris l'importance de la technique et du savoir dans la venue au monde de cet objet identitaire.

Car pour ces artisans, ce n'est pas tant l'objet lui-même qu'il fait sauver, mais le savoir unique qui permet sa fabrication.

Le collectif *Identité québécoise* a décidé qu'il était important d'en tenir compte. C'est pourquoi nous avons non seulement appris nous-mêmes à tresser le fléché, mais nous avons mis sur pied un cours de tressage, développé avec la très précieuse collaboration de madame Michelle Beauvais, artisane du tressage et professeure à la Guilde des étoffes tressées, chercheure et auteure dont les travaux trouvent lecteurs chez les spécialistes en textile tressé provenant de différentes écoles internationales.

Le cours est proposé en plusieurs séances et l'enseignement, offert avec l'aide de Marie-Berthe Lanoix-Guilbaut, présidente de l'Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière et artisane de renom, ainsi que de l'organisme Les vieux métiers. Cet enseignement permettra la production de différents échantillons menant à pouvoir fabriquer soi-même sa propre ceinture fléchée « nouvelle mouture ». Il est possible aussi, pour ceux et celles qui ne veulent pas suivre la formation, de se procurer une ceinture fabriquée par un(e) artisan(e).

Avis à tous les patriotes-artisan(e)s, il est temps de se changer la ceinture! □

Mathieu Bock-Coté\*

## LA MAUVAISE LEÇON DU PROFESSEUR BOUCHARD

Dans un style de grand professeur qui reprend le mauvais élève, Gérard Bouchard me fait l'honneur d'une leçon (*Le Devoir*, 20 mai 2009). Il me reproche au mieux de mal comprendre sa pensée et de ne pas en décoder les subtilités, au pire d'en faire une caricature pour la transformer en repoussoir (*Le Devoir*, 15 mai 2009). Je lui reprocherais d'adhérer au multiculturalisme alors qu'il en ferait une critique d'autant plus sévère qu'il serait contradictoire avec ses convictions souverainistes. Un multiculturalisme dont il aurait d'ailleurs fait le procès à Harvard au cours de la dernière année! En fait, ma critique révélerait mon rapport trouble à la démocratie et une intolérance qui me ferait manquer de retenu, de prudence dans le travail scientifique. Voyons-voir.

Allons-y d'une première clarification. Gérard Bouchard laisse planer l'ambiguïté en disant qu'il ne s'est jamais réclamé du multiculturalisme dans sa défense du cours Éthique et culture religieuse, lors du procès de Drummondville le 12 mai dernier. Mais Gérard Bouchard joue sur les mots. Car s'il repousse le multiculturalisme *canadien*, c'est pour mieux embrasser une version québécoise qui n'en diffère pas fondamentalement. Il y a là une distinction stratégique et artificielle entre le multiculturalisme et «l'interculturalisme»

---

\* Doctorant en sociologie, UQAM



de la part de ceux qui savent bien que le premier n'a pas bonne réputation au Québec mais qui ne s'en réclament pas moins de principes semblables. D'ailleurs, Gérard Bouchard n'hésite pas, quelques phrases plus loin, et comme il l'avait fait dans le rapport Bouchard-Taylor, à reconnaître que ces deux doctrines sont autant d'expressions d'une même philosophie centrée sur le pluralisme identitaire et sa nécessaire traduction dans la communauté politique – la philosophie pluraliste dont se réclame Gérard Bouchard est le nom de code du multiculturalisme idéologique. On ajoutera que dans ses précédents travaux, Gérard Bouchard faisait de la majorité francophone une communauté parmi d'autres dans la construction d'une société surplombant son héritage fondateur. Il insistait aussi sur la nécessaire *déhiérarchisation* de la communauté politique, qui ne devrait plus s'institutionnaliser à partir d'une culture fondatrice, sans quoi elle transgresserait l'impératif de l'égalitarisme identitaire. Chez Bouchard, la culture majoritaire est réduite à un simple fait démographique qui ne devrait pas se traduire en norme d'intégration identitaire. Comment peut-il alors justifier la prédominance de la majorité francophone dans la situation québécoise ?

En fait, si Gérard Bouchard nous offre le choix artificiel entre deux modèles associés à la reconstruction pluraliste de la communauté politique, c'est pour mieux exclure un troisième terme : une défense de la nation qui assumerait la culture québécoise comme culture de convergence et qui en ferait la norme substantielle à laquelle les nouveaux arrivants devraient s'intégrer pour véritablement participer à la société québécoise. Il n'y aurait aujourd'hui de choix qu'entre une variété de doctrines pluralistes, qu'entre différentes variétés de multiculturalisme. On comprend pourquoi Gérard Bouchard en arrive à cette conclusion lorsqu'il nous explique que le pluralisme identitaire surgirait dans

l'histoire occidentale à la manière d'un correctif philosophique après les horreurs du vingtième siècle. Ce sont les mouvements sociaux sortis des années 1960 qui auraient traduit cette prise de conscience en action politique au point de transformer notre définition de la démocratie, qui s'accouplerait désormais nécessairement avec le pluralisme identitaire.

À la lumière d'une certaine politologie américaine, j'ai développé dans *La dénationalisation tranquille* ainsi que dans plusieurs autres travaux, une autre version de l'histoire du multiculturalisme qui me semble beaucoup plus conforme à la réalité. Car l'avènement du multiculturalisme d'État relève moins d'une métamorphose de la disposition éthique des sociétés occidentales que de la diffusion d'une mauvaise conscience qui est intimement liée à la culture politique des *radical sixties*, qui a annoncé la conversion culturelle du marxisme à l'hypercritique de la civilisation occidentale. Une hypercritique dont nous payons aujourd'hui chèrement le prix et qui nous amène à traduire dans le langage de l'intolérance toute critique du multiculturalisme et de la philosophie progressiste qui la sous-tend. Une hypercritique qui assimile le déploiement de la démocratie à celle du multiculturalisme – ou du pluralisme identitaire, à Gérard Bouchard de choisir sa formule.

Aujourd'hui, nous dit Bouchard, «toutes les nations véritablement démocratiques» se réclameraient du pluralisme identitaire. Cette rhétorique relève de l'intimidation académique. D'abord parce qu'elle occulte le fait, pourtant reconnu par Bouchard, que dans toutes les sociétés occidentales, le multiculturalisme est d'abord la doctrine de l'intelligentsia et n'est en rien partagée par les populations qui n'en finissent plus de lui adresser des critiques. Ensuite, parce que Gérard Bouchard confisque ainsi la démocratie pour lui

seul et accuse brutalement ses contradicteurs de ne pas être démocrates. Il laisse planer la rumeur qu'ils seraient animés par des passions malsaines qui mèneraient à la crispation identitaire. En m'opposant à la « philosophie pluraliste » découverte après les horreurs du dernier siècle, je témoignerais donc de mon insensibilité à ces horreurs, sinon, de ma complaisance devant elles. Cela n'a évidemment aucun sens et un professeur aussi distingué que Gérard Bouchard devrait se garder d'un tel usage de la méthodologie du soupçon. On peut même croire que cette mentalité inquisitrice, qui amène les procureurs du multiculturalisme d'État à dépister les symptômes de l'intolérance chez ceux qui ont le malheur de les contredire, est responsable en grande partie du malaise démocratique des sociétés contemporaines, où la souveraineté populaire est systématiquement censurée lorsqu'elle contredit les prescriptions des ingénieurs sociaux.

Un dernier mot sur les convictions souverainistes du professeur Bouchard. Il n'y a rien de contradictoire entre le souverainisme tel qu'il est devenu et le multiculturalisme – hélas. Dans mon livre *La dénationalisation tranquille*, j'ai montré comment la culture politique post-référendaire, traversée par une mauvaise conscience particulièrement destructrice, a entraîné le mouvement souverainiste à se convertir au multiculturalisme en l'assimilant à la seule posture idéologique convenable pour être bien coté à la bourse du politiquement correct. Dans cette entreprise, les thèses de Gérard Bouchard ont joué un rôle déterminant. Mais on voit le piège dans lequel il est tombé. En intériorisant le logiciel idéologique du multiculturalisme, Gérard Bouchard a neutralisé le souverainisme en profondeur au point de confondre l'ouverture à l'autre et le reniement de soi. Il n'a pas vu que le progressisme identitaire était contradictoire avec la mobilisation d'un nationalisme fondé sur la

culture de raisons communes historiquement définies. Le professeur Bouchard, qui en appelle à la rigueur et à la prudence, a finalement milité malgré lui contre ses convictions apparemment les plus intimes. La prudence n'est pas là où on la croit. □

Dave Anctil\*

## LE RETOUR DE LA RAISON PUBLIQUE EN MATIÈRE DE FISCALITÉ

Au début d'avril, Donald Trump, le richissime homme d'affaires américain, faisait les manchettes aux États-Unis avec une sortie colérique contre l'humeur généralement hostile à l'égard des plus nantis. Trump en avait contre l'appui des citoyens de l'État de New York à son projet d'augmenter d'un peu moins de 2% l'impôt sur les revenus de 500 000\$ et plus. Prenant alors d'assaut toutes les tribunes offertes par les médias, le multimillionnaire a notamment affirmé qu'une telle augmentation serait « très dangereuse » et un « parfait désastre » économique. Trump a même appelé le gouverneur de l'État pour lui témoigner sa colère et ses inquiétudes sur cette « catastrophe imminente ».

Une nouvelle approche à l'égard de l'avidité excessive des riches ne se manifeste pas seulement aux États-Unis. En Allemagne, comme le rapportait récemment *Spiegel*, le magnat de l'acier Reinhold Würth a aussi fait les frais de la colère populaire après avoir acheté un somptueux yacht aussi grand qu'un terrain de football. La polémique autour de Würth a commencé au moment où il venait tout juste d'être l'objet d'une enquête pour de nombreuses anomalies dans ses livres comptables. Or le milliardaire venait aussi de

---

\* Chercheur postdoctoral, Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM)

demander, au nom de la «solidarité», une baisse de salaire de 5 % à 15 % à ses travailleurs afin de faire face à la crise économique<sup>1</sup>. En réponse à l'enquête et à l'indignation populaire, Würth a alors menacé de déménager ses entreprises à l'étranger, vers des cieux plus cléments...

Les exemples comme ceux de Donald Trump et de Reinhold Würth abondent dans l'actualité internationale. Les super riches se sentent aujourd'hui menacés et les politiciens semblent moins enclins, comme par le passé, à prendre systématiquement la défense de leurs intérêts. Une «fenêtre d'opportunité», comme disent les Anglais, s'est soudainement ouverte avec la crise économique. Le capital de sympathie pour les super riches semble avoir été ébranlé par les conséquences accumulées de leur avidité infinie, par leur manque total de sens des responsabilités et par le refinancement public de «leurs» dettes à coups de milliers de milliards. Les politiciens intelligents sentent bien que le vent à tourné et que leurs électeurs attendent d'eux qu'ils sonnent la fin de la récréation. Se peut-il qu'*homo politicus* soit devenu aujourd'hui un peu moins sous l'emprise d'*homo oeconomicus*?

### **De l'indignation populaire à la raison publique**

S'il est difficile de prédire les événements futurs, on peut néanmoins constater que de nouveaux discours se font entendre à l'extérieur des universités et des cercles progressistes, autrefois réduits à la marginalité. Un peu partout, de nouvelles «raisons» prennent corps dans le débat public, et ces voix appellent à une sérieuse remise en question de l'idéologie de la dérégulation qui s'est imposée partout depuis les années 1980.

---

<sup>1</sup> Voir *Spiegel*, édition du 30 mars 2009.

Comme chacun le sait, les débats politiques sont organisés depuis des années autour des fameuses baisses d'impôts. Ce goût pour les baisses d'impôts dans les débats publics nous provient des États-Unis. Au fil des décennies, ce pays a connu une véritable «révolution tranquille» dans l'imposition sur le revenu. Ainsi, en 1955, les 400 contribuables américains aux revenus supérieurs à 2 millions \$ payaient 51,2 % de leurs revenus au gouvernement fédéral – cela après avoir bénéficié de toutes les déductions permises par le fisc. En 2006, ce montant n'était plus que 17,2 % chez les 400 plus riches<sup>2</sup>.

Comment a-t-on pu justifier, au fil des années, une telle baisse de la contribution publique des plus nantis ? En amont des dogmes sur l'absolutisation de la propriété privée, c'est avant tout une croyance au sujet de la supériorité «naturelle» des riches sur les autres citoyens qui a pu laisser croire qu'un tel état de fait était acceptable. Ainsi, les dépenses des riches seraient plus efficaces et généreraient plus de retombées économiques. Les inégalités socio-économiques récompenseraient aussi l'effort et l'ingéniosité, de sorte que la richesse est partout perçue comme la récompense de la «vertu» : entre riches et pauvres, la ségrégation croissante (résidentielle, scolaire, culturelle et professionnelle) distribuerait équitablement ce qui revient à chacun.

En bref, ce sont les mêmes boniments antisociaux entretenus ici par l'Institut Économique de Montréal et par Alain Dubuc, auteur d'*Éloge de la richesse* (2007). Ces pseudovérités constituent l'arrière-fond idéologique des débats politiques sur la privatisation, les PPP et autres courroies du népotisme. Or ces idées reçues, jamais prouvées mais systématiquement évoquées, s'appuient toutes sur une concep-

---

<sup>2</sup> Les chiffres sont en dollars US de 2006. Voir *Institute for Policy Studies*: <http://www.ips-dc.org>

tion tronquée de l'organisation des sociétés affirmant que les politiques génératrices d'inégalités sont plus utiles au bien public que celles qui favorisent l'égalité. Car selon les apôtres des super riches, l'égalité artificiellement créée par l'État récompenserait la paresse et découragerait les entrepreneurs; la passion pour l'égalité serait même à l'origine de la misère des pays communistes. La passion pour le libre enrichissement, au contraire, n'a-t-il pas soutenu le progrès économique, social et culturel de l'Occident?

L'économie et l'argumentation économique ont longtemps servi de propagande sophistiquée pour faire avaler ces apologues absurdes de l'inégalité. Mais on constate que l'efficience espérée des disparités profondes dans les revenus commence à perdre de sa force discursive. En témoigne le surprenant débat organisé au mois d'avril par la (très libérale) revue britannique *The Economist*<sup>3</sup>, autour de la proposition suivante: devrait-on taxer davantage les riches?

Le débat mettait en scène, d'un côté, Thomas Piketty, professeur à l'École Économique de Paris. Celui-ci défendait l'idée suivante: taxer suffisamment les riches permettrait non seulement d'augmenter les recettes de l'État pour financer ses programmes, cette taxe rendrait également plus efficiente la distribution des richesses dans les économies nationales. De l'autre côté, Chris Edwards, directeur d'études des politiques publiques au très libéral Cato Institute, s'opposait à cette idée – qui était jugée, jusqu'à tout récemment, aussi saugrenue qu'économiquement suicidaire. L'économiste a répété le mantra classique des libéraux: la taxation tue l'effort, l'innovation et la création de richesses...

---

<sup>3</sup> On peut consulter en ligne les textes du débat, ainsi que les commentaires du public et des spécialistes: *The Economist*: <http://www.economist.com/debate/overview/142>



L'égalité n'est pourtant pas synonyme de misère générale. L'OCDE vient de publier une nouvelle étude sur le classement des pays où les citoyens sont les plus contents de leurs conditions socio-économiques. Les trois pays les plus heureux – soit le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas – sont aussi parmi les endroits où les citoyens aisés paient le plus de taxes au monde. Dans le contexte européen, Piketty propose ainsi aux États d'imposer une taxe de 80 % sur tous les revenus supérieurs à 1 million d'euros. (Notons que ce taux est le double de celui proposé récemment par le président Obama dans son dernier budget.) Cela peut paraître scandaleux, tellement nous sommes conditionnés par la culture individualiste anglo-américaine. Mais, histoire de mettre les choses en perspective, rappelons simplement le fait suivant: entre 1932 et 1980, le taux d'imposition des super riches aux États-Unis était, justement, de 80,2 % en moyenne...

Face aux arguments avancés par Piketty, Edwards a fait appel à l'arme ultime des conservateurs libéraux: le spectre de la tyrannie étatique. L'argument prend la forme du sophisme bien connu de la «pente glissante», tactique rhétorique que l'on enseigne aux étudiants de philosophie du niveau collégial. Selon Edwards – qui reprend ici la ligne classique défendue par Friedrich von Hayek dans *La Route de la servitude* (1944) –, si l'on autorise l'État à taxer les riches dans une proportion supérieure, alors aucune propriété privée ne sera plus à l'abri de son appétit. Autrement dit, si une société ouvre la porte à une augmentation de la taxation sur les revenus très élevés, celle-ci se dirige tout droit vers une tyrannie fiscale: bientôt, tous les citoyens seront potentiellement les victimes d'un «vol organisé» au nom de l'égalité. Dans un excès peu habile de mauvaise foi, Edwards estime que cette «glissade» a été la cause première de la tyrannie communiste dans le monde...

Si ce genre de rhétorique avait un certain poids dans le contexte de la Guerre froide – à une époque où, notons-le, les super riches occidentaux payaient pourtant beaucoup plus d'impôts! –, cette sophistique a aujourd'hui perdu de son efficacité. Avec la crise, on sait maintenant qu'il n'y a rien de tel qu'un marché parfait, que le bon fonctionnement des mécanismes de la finance dépend de régulations plus sévères et que les États sont les seules instances capables d'éviter l'écroulement mondial de l'économie.

Dans ce débat fascinant organisé par *The Economist*, Thomas Piketty a démonté totalement les arguments traditionnels invoqués par les libéraux et les conservateurs pour protéger les revenus exorbitants des super riches: ces arguments ne s'appuient tout simplement pas sur les faits. Autre phénomène intéressant: les lecteurs abonnés à *The Economist* – qui, en général, ne sont pas des socialistes! – ont voté à 51 % pour l'argumentation de Piketty. Il ne reste plus qu'à espérer que ce débat crucial s'intégrera à nos joutes électorales.

### **Resocialiser les riches (et les politiciens)**

La science de la gestion de l'État est aujourd'hui très sophistiquée. L'histoire moderne a fourni un riche terreau pour vérifier lesquelles des différentes politiques publiques parmi les plus performantes devraient être privilégiées. Toutefois, en matière de politiques socio-économiques, la culture publique n'a jamais été aussi éloignée de la science. La raison première de ce décalage relève du fait que la culture publique est largement influencée par des images et des valeurs déformantes de la réalité. Au cinéma comme dans l'imaginaire collectif, la figure de la course vers la richesse s'est imposée comme la voie royale pour une vie réussie et excitante. Pour ne prendre que deux exemples récents de la culture de masse, soit le film intitulé *Get Rich or Die*

*Tryin'* (2005) mettant en vedette le rappeur 50cent et celui, avec Will Smith, intitulé *The Pursuit of Happiness* (2006), la leçon de l'histoire est toujours la même: la course vers l'enrichissement, impliquant parfois des moyens illicites, est le fondement ultime sur lequel repose la grandeur des sociétés libres.

Ces histoires ont une fonction de légitimation importante dans le maintien des inégalités extrêmes de nos sociétés. La légitimité des fortunes colossales repose donc sur cette vision de l'esprit: que, dans la majorité des cas, les gens très riches sont effectivement *parvenus* à constituer leurs fortunes par l'effort, par l'innovation et par le goût du risque, et donc qu'à ce titre ils constituent des modèles exemplaires. Bien évidemment, le bien-fondé de cette croyance est aussi crédible que celle de la transsubstantiation. L'argent des riches n'est pas plus béni que les revenus des modestes. Ainsi, au pays de l'opportunisme, une très large majorité parmi les 400 Américains les plus riches répertoriés par le magazine *Forbes* ont acquis leur fortune gargantuesque par héritage<sup>4</sup>.

Le système apologétique des inégalités possède une portée mondiale. La course vers l'enrichissement est notamment au cœur de la modernisation de la Chine et de l'Inde où vit le tiers de l'humanité. Au fil des ans, la ploutocratie s'est également constituée en une caste globale, ultra-mobile et peu attachée aux systèmes nationaux de redistribution. Comme la délocalisation des entreprises est une politique que les super riches préconisent naturellement pour faire fructifier leurs investissements, ils n'hésitent jamais – comme l'a fait «notre» Paul Martin – à protéger leurs revenus colossaux dans des paradis fiscaux, puis à demander toujours plus de

---

<sup>4</sup> Voir Michael Kinsley, «Democrats for Rich Heirs?», *Washington Post*, 10 avril 2009.

concessions salariales à leurs travailleurs – quand ce n'est pas l'aide directe et indirecte des gouvernements.

Dans une étude remarquable, l'Américain David Rothkopf a cartographié l'influence, la culture, les idées et les comportements de cette superclasse ploutocratique : une infime minorité de six mille super riches est ainsi parvenue, en coordonnant ses efforts, à transformer et à organiser à son image un monde habité par six milliards d'êtres humains<sup>5</sup>.

L'enquête de Rothkopf est notamment très utile pour comprendre comment et pourquoi les événements récents se sont produits. On peut ramener la crise financière et l'endettement des États à un phénomène d'ensemble : depuis les années 1980, la superclasse des milliardaires a largement réussi à se soustraire de leurs responsabilités civiques. Les super riches ont ainsi organisé le programme de la mondialisation sur le modèle d'une « libération » des contraintes de l'appartenance nationale, incluant les règles de la solidarité. Aidés en cela par les discours anarchisants postmodernistes, les super riches se sont graduellement émancipés de la nation pour se libérer ensuite plus facilement de l'État : comme leurs fortunes, leur identité est devenue *off-shore*. De sorte qu'il est devenu psychologiquement insupportable pour cette ploutocratie mondiale de considérer que la société a un droit de regard sur ce qui leur appartient, car leur *société à eux* est bien différente : c'est un monde de jouissance perpétuelle et sans limite, un monde d'individus souverains où le bien public est une source d'agacement.

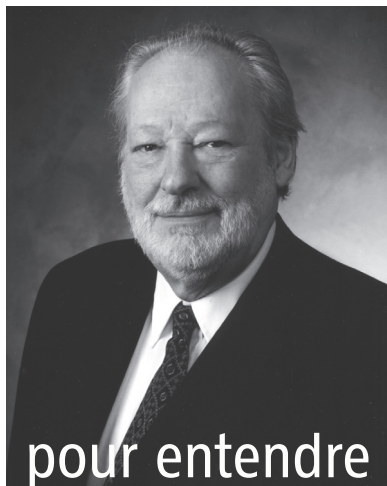
Aujourd'hui les peuples perçoivent qu'ils ont été trompés par leurs élites : non seulement par les super riches, mais aussi par les millions de courtisans qu'ils entretiennent avec

---

5 Voir David Rothkopf, *Superclass. The Global Power Elite and the World They are Making*, Viking, 2008.

leurs fortunes, jusqu'aux médias et aux partis politiques qu'ils contrôlent déjà largement. Mais la démocratie et la puissance de l'État sont peut-être sur le point de resocialiser la ploutocratie régnante depuis trente ans. Pour cette raison, la colère des peuples demeure, jusqu'ici, froide et mesurée, donc ouverte à la raison publique. Les hommes et les femmes politiques doivent en prendre bonne note pour l'avenir. □

# Réservez vos places au Lion d'Or le 30 octobre 2009



## pour entendre Fernand Daoust

C'est en tant que défenseur des droits des travailleurs et des travailleuses du Québec de travailler dans leur langue, que Fernand Daoust fait sa marque sur la scène publique québécoise. Dès 1959, en négociation avec des entreprises multinationales, il réclame que les discussions se déroulent en français. Membre fondateur du Mouvement Québec Français (MQF) en 1971, un organisme regroupant des organisations syndicales, culturelles et nationales vouées à la défense du français et membre du conseil d'administration de l'Office de la langue française depuis sa fondation en 1977, il intervient sans relâche sur les questions linguistiques. Fernand Daoust s'est mérité plusieurs honneurs. En 1994, le Conseil de la langue française l'honore en le décorant de l'Ordre des francophones d'Amérique. En reconnaissance de sa contribution à la cause du français, il devient en 1998, lauréat du prix Georges-Émile-Lapalme; la même année, il est nommé Patriote de l'année par la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal; en juin 2001, il est reçu Chevalier de l'Ordre du Québec. En mai 2009, il reçoit le prix Joseph-Papin-Archambault de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour s'être illustré dans la défense et la promotion du français.

## Souper-conférence 2009 de L'Action nationale

[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)

514-845-8533 ou sans frais 1-866-845-8533

## DOSSIER

### CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC : LA DOULOUREUSE AVENTURE DU PCAA

#### Dossier

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT  
DU QUÉBEC

LA DOULOUREUSE  
AVENTURE DU PCAA

*Pierre Cloutier*

110

#### Lire

Relire

146

Lire les essais

150

Note critique

171

Courrier des lecteurs

188

Livres reçus

207

## CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT

## DU QUÉBEC

LA DOULOUREUSE  
AVENTURE DU PCAA

*La finance, c'est l'art de faire passer l'argent de  
main en main jusqu'à ce qu'il disparaisse*

Si M. Rosaire Morin, l'ancien directeur de *L'Action nationale*, était encore parmi nous, il aurait sans doute commenté avec beaucoup d'à propos le bilan désastreux de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la CDPQ) en 2008, particulièrement la douloureuse aventure du « papier commercial adossé à des actifs » (le PCAA) dans laquelle la CDPQ a « investi » 12.8 milliards \$. Et il l'aurait fait avec beaucoup de rigueur et de discipline. Je vais donc poursuivre la tradition tout en lui rendant hommage.

**Qu'est-ce donc que le PCAA ?**

Un de mes amis, citoyen normalement bien renseigné et échevin de sa ville, me disait récemment qu'en investissant 12.8 milliards \$ dans le « papier commercial fin », la CDPQ avait « au moins » tenté d'encourager l'industrie forestière québécoise, respectant ainsi une partie de sa mission ! Il a été tout étonné lorsque j'ai pris la peine de lui expliquer que le PCAA était en fait un instrument de crédit, c'est-

---

\* Avocat, ll.m



à-dire, dans les faits, un «bout de papier» constatant tout simplement une promesse de payer. Tout aussi étonné, en fait, que ma voisine qui croyait, elle, que la «caisse populaire – en fait le Mouvement Desjardins – avait acheté pour 12,8 milliards \$» de papier pour alimenter ses imprimantes, ordinateurs et photocopieuses. Pourquoi avoir acheté tant de papier, m'a-t-elle dit, avec une moue citoyenne d'incompréhension?

Au moins, si tout cela était vrai, on ne pourrait certes pas reprocher à la CDPQ ou au Mouvement Desjardins de ne pas avoir investi 12.8 milliards \$ additionnels dans l'économie «réelle» du Québec. Mais, malheureusement, ce n'est pas cela, en tout cas en ce qui concerne le PCAA.

Le terme «papier commercial adossé à des actifs» est un anglicisme qui vient de l'expression «*asset back commercial paper*». Le terme français juste, celui en tout cas utilisé par l'Autorité québécoise des marchés financiers, est celui de «billet de trésorerie<sup>1</sup>».

De façon plus détaillée, on peut reprendre ici les explications qu'en donne le rapport annuel 2008 de la Caisse de dépôt et placement du Québec (le rapport annuel 2008)<sup>2</sup>:

*Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est générale-*

1 Autorité des marchés financiers du Québec, *Propositions concernant la réglementation des valeurs mobilières découlant des turbulences sur les marchés du crédit en 2007-2008 et leur incidence sur le marché canadien des BTAA* – Document de consultation 11-045 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

2 Caisse de dépôt et placement du Québec, *Rapport annuel 2008*, page 96, disponible sur le site web de la CDPQ à <http://www.cdpq.com>

ment émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt. Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

Jusqu'à l'été 2007, la compression des écarts de crédit a favorisé la création de structures supraprioritaires (*leveraged super seniors* ou «LSS»). Ces structures procurent aux investisseurs une exposition adossée à une proportion supraprioritaire d'un groupe d'actifs de référence. En général, cette exposition correspond à plusieurs fois le montant investi par les investisseurs dans un conduit donné et mis en garantie par le conduit auprès du bénéficiaire de la protection de crédit. Par exemple, un placement de 10 millions de dollars peut être adossé dix fois au moyen d'un lien de crédit à une tranche supraprioritaire ayant un montant nominal de 100 millions de dollars. La combinaison d'actifs donnés en garantie et d'un contrat de troc contre la défaillance de crédit, tel un LSS, est généralement identifiée à titre d'actif «synthétique».

Une tranche supraprioritaire est assortie d'un point d'attachement, c'est-à-dire le niveau-seuil de perte que doit connaître le groupe d'actifs de référence avant que les obligations de paiement ne soient déclenchées. En général, ce seuil dépasse de façon importante le niveau de perte conséquent à *une note R-1 (élevé) ou AAA*. Ainsi, le niveau de perte auquel la tranche supraprioritaire est exposée est généralement plus faible que l'expérience historique pour ce niveau de notation. Lorsque le niveau de perte augmente ou lorsqu'il y a des indicateurs qui montrent que celui-ci pourrait s'élever (déclencheurs d'appels de garanties additionnelles), les acheteurs de protection contre la défaillance de crédit peuvent exiger un supplément de garantie, en plus des montants investis initialement.

Pour faire face à ces appels de garanties additionnelles, les structures originales ne disposaient pas de mécanismes pour accéder à des liquidités. Si le supplément de garantie ne peut être fourni, le LSS est dénoué au profit de l'acheteur de la protection contre la défaillance de crédit. Ce dénouement entraîne une perte pour les investisseurs dans le PCAA, et ce,

même si la perte réelle du groupe d'actifs de référence n'a pas atteint le point d'attachement sur la tranche supraprioritaire.

*La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis le 13 août 2007, la Caisse n'avait pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers. Au moment de leur acquisition par la Caisse, le PCAA était noté « R-1 (élevé) » par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute note accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs. Le 13 août 2007, les fournisseurs de garantie de liquidités n'ont pas rendu disponibles les sommes commises en vertu des engagements fournis puisqu'ils ne considéraient pas les conditions requises à cet effet comme ayant été remplies. Les investisseurs ainsi que les banques ayant acheté la protection contre la défaillance de crédit ont alors convenu d'un moratoire et entamé des discussions dans le cadre de la Proposition de Montréal et du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA par la suite.*

(Je souligne)

De façon simple, on retrouvait dans ce marché les acteurs suivants <sup>3</sup>:

- les conduits: c'est-à-dire des fiducies qui possèdent des actifs et émettent du « papier commercial » en l'adossant à des actifs;
- les promoteurs: c'est-à-dire ceux qui mettent sur pied des conduits, choisissent et gèrent les actifs que ces derniers détiennent et organisent la vente du papier commercial qu'ils émettent;
- les fournisseurs d'actifs: c'est-à-dire ceux qui offrent des prêts et d'autres types de créances aux conduits;

<sup>3</sup> John CHANT, *La crise du PCAA au Canada, incidence sur la réglementation des marchés financiers*, une étude préparée à l'intention du Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut retrouver à l'adresse suivante: <http://www.expertpanel.ca/documents/research-studies/The%20ABCP%20Crisis%20in%20Canada%20-%20Chant.French.pdf>

- les investisseurs, c'est-à-dire ceux qui achètent le papier commercial émis par les conduits ;
- les distributeurs, c'est-à-dire ceux qui vendent aux investisseurs le papier commercial émis par les conduits ;
- les fournisseurs de liquidités, c'est-à-dire ceux qui approvisionnent les conduits en liquidités à certaines conditions ;
- les agences de notation qui accordent des cotes de crédit à ces produits.

Lorsque les promoteurs sont des *banques*, on parle alors de *PCAA bancaire* et lorsque les promoteurs sont des entités *autres que des banques*, on qualifie le tout de *PCAA émis par des tiers*.

Jusqu'en 2002, le marché du PCAA au Canada, était occupé presque exclusivement par les banques canadiennes. Une étude préparée pour la Banque du Canada<sup>4</sup> mentionne les cinq grandes banques canadiennes suivantes avec la valeur du marché correspondant :

- Banque de Montréal – 23 milliards \$
- CIBC – 19 milliards \$
- Banque TD – 17 milliards \$
- Banque Scotia – 8,7 milliards \$
- Banque Royale – 8,5 milliards \$

En 2002, est apparu dans le « décor » un acteur *non bancaire*, Coventree Capital Group inc, créée en 1998 par deux avo-

<sup>4</sup> Paula TOOVEY et John KIFF: *Le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs: évolution et enjeux*, Banque du Canada, Revue du système financier, juin 2003, p. 45 et suivant

cats de Toronto, M<sup>es</sup> Geoffrey Cornish et David Ellins et un ancien trésorier de chez IBM Canada, M. Dean Tai.<sup>5</sup>

En 2006, lorsque cette compagnie est devenue publique, son prospectus mentionnait que la CDPQ *était son plus gros détenteur d'actions, soit 4,817 millions d'actions ou 28,6% du capital-action de l'entreprise*. Un article du journaliste de *La Presse*, Francis Vailles, daté du 29 avril 2009<sup>6</sup>, nous apprend que la CDPQ a commencé à investir dans Coventree en 2000 (2.1 millions \$) et a injecté 10 millions \$ de plus entre 2002 et 2005. L'article ajoute que la CDPQ a eu un représentant au sein du conseil d'administration de Coventree depuis 2001, soit M. François Maheu. J'y reviendrai.

Coventree a créé en 2002, trois conduits pour vendre ses PCAA: Comet Trust, Gemini Trust et Rocket Trust. D'autres promoteurs non bancaires suivront entre 2002 et 2007. En août 2007, lorsque le gel de ce marché visant les conduits *non bancaires* s'est produit, il y avait 7 *promoteurs non bancaires* (Coventree inc, sa filiale Neureus Financial inc., Financière Banque Nationale, Newshore Financial Services inc., Metcalfe & Mansfield Capital Corp, Securitus Capital Corp. et Corporation de valeurs mobilières Dundee) et 22 conduits (non bancaires). Coventree, quant à elle, possédait en 2007, sept conduits et près de 47% des parts de ce marché.

### **Conduits bancaires et non bancaires**

Il est bon de mentionner au départ, comme je l'expliquerai plus loin, que le gel du marché du PCAA le 13 août 2007 touchait exclusivement les 22 conduits mis sur pied par les promoteurs *non bancaires* et non pas les conduits *bancaires*.

5 Barry CRITCHLEY, *Conventreeinsiders sell to let others in*, Financial Post, 23 octobre 2006

6 Francis VAILLES, *PCAA: la Caisse agissait des deux côtés de la clôture*, La Presse affaires, 29 avril 2009 à <http://lapresseaffaires@cyberpresse.ca>

Lors de ce gel, le marché du PCAA au Canada représentait 108 milliards \$, soit 76 milliards \$ pour le PCAA *bancaire* (environ le 2/3) et 32 milliards \$ pour le PCAA *non bancaire* (environ 1/3)<sup>7</sup>.

Essentiellement, je vois deux différences majeures entre le PCAA *bancaire* et le PCAA *non bancaire*. La première différence tient à la *nature des actifs sous-jacents* et la deuxième à la *fourniture de liquidités*.

### **Actifs conventionnels et actifs synthétiques**

Les actifs *conventionnels* sont adossés à des titres, comme les hypothèques, les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, les baux commerciaux et d'autres types d'actifs tandis que les actifs dits *synthétiques* sont des titres adossés à des produits dérivés, pour l'essentiel des contrats d'assurance sur défaillance de crédit – qu'on appelle des « swaps ».

Je ferai grâce au lecteur de toute la brillante et imaginative ingénierie dont a fait preuve le monde de la finance au cours des dernières pour mettre sur pied des produits extrêmement performants en termes de profit, mais malheureusement en même temps dangereusement risqués comme le démontre la crise financière qui s'est propagée comme une pandémie à travers le monde et qui a dégénéré en crise économique mondiale.

Qu'il suffise de mentionner que c'est parce qu'ils n'avaient pas accès aux actifs conventionnels détenus par les conduits mis sur pied par les banques que les promoteurs de

7 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, *Étude du cadre réglementaire applicable aux sociétés membres de l'OCRCVM, examen et recommandations concernant la création et le placement de papier commercial adossé à des créances émises par des tiers au Canada*, octobre 2008, page 1. Voir: <http://docs.iroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=3CAB66oDB44E41C2875DD3DBD27FADEA&Language=fr>

conduits *non bancaires* ont eu recours dans une proportion de 70 % – selon l'étude du professeur Chant<sup>8</sup> – aux actifs dits synthétiques.

On retrouvera également dans une étude de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), une description extrêmement détaillée d'un montage financier impliquant des actifs synthétiques<sup>9</sup>.

Je reproduis ici, in extenso, les commentaires de l'OCRCVM à ce sujet :

Parce que les promoteurs de PCAC émis par des tiers n'étaient pas des initiateurs de crédit et n'avaient généralement pas accès aux actifs de banques initiatrices (les banques ayant leurs propres programmes de titrisation), ils ont largement eu recours à la nouvelle catégorie d'actifs à croissance rapide mise à leur disposition : les instruments dérivés de crédit. Coventree Inc. a instauré les premiers programmes de PCAC émis par des tiers – Comet, Gemini et Rocket – en 2002. Coventree a pavé la voie à l'utilisation des actifs financiers structurés. DBRS a eu recours à ses méthodologies de notation pour un ensemble d'actifs dans lequel les actifs financiers structurés et les instruments dérivés de crédit étaient les catégories d'actifs nouvelles et prédominantes. Un titre garanti par des créances (TGC) est un actif financier structuré qui établit une distinction entre l'investisseur et la propriété directe d'actifs comme des obligations ou des prêts. Il accorde à l'investisseur une exposition au revenu et aux risques liés à une partie du portefeuille d'actifs à revenu fixe qu'on appelle le « portefeuille de référence ». Les actifs du portefeuille peuvent comprendre tout type d'actifs de crédit classiques, y compris des obligations, des créances hypothécaires ou des prêts. Le portefeuille de référence peut continuer d'être détenu par l'initiateur de la dette, auquel cas, ce dernier utilise les TGC pour vendre le risque et l'acheteur lui procure une protection contre les risques. Le revenu et les risques varient en fonction de la partie où de la tranche du portefeuille de référence sous-

8 op. cit., note 3, page 10

9 op.cit. No 7, pages 9 à 17

jacente aux TGC et des moments particuliers auxquels le TGC commence à participer aux pertes du portefeuille. Le pourcentage de perte du portefeuille de référence à partir duquel le TGC commence à participer aux pertes sur défaillance est appelé seuil de responsabilité; le point auquel il cesse de participer aux autres pertes sur défaillance constitue le plafond de responsabilité. *Un TGC synthétique* a recours aux *swaps sur défaillance* afin de recréer les flux de trésorerie et les risques de défaillance d'un TGC en fonction des avoirs en valeurs disponibles. Un swap sur défaillance (SD) constitue un contrat dérivé de crédit à l'égard duquel un acheteur de protection fait des versements périodiques à un vendeur de protection afin d'avoir une assurance contre une défaillance à l'égard des instruments de crédit d'un tiers, appelé une «entité de référence»

(Je souligne)

Grosso modo, les billets émis par les conduits non bancaires étaient divisés en tranches et leur rendement dépendait de leurs expositions aux risques. Les tranches supérieures, comme les billets superprioritaires et notés avec la note la plus élevée par l'agence de notation Dominion Bond Rating Services de Toronto (DBRS) – je vais y revenir – avaient un rendement moins élevé, mais étaient plus «protégés» que les tranches inférieures, en plus d'être l'objet de concours de trésorerie, comme nous le verrons plus loin<sup>10</sup>:

Toutefois, même si les billets supraprioritaires sont assortis des notes de crédit les plus élevées et comportent le risque le plus faible de perte sur défaillance, ce qui les rend très utiles dans la création d'un programme de PCAC qui obtiendra les notes de crédit souhaitées, la prime à l'égard des billets supraprioritaires est également la plus faible de toutes les tranches et représente habituellement 6 à 8 points de base (pb).

Les programmes de PCAC émis par des tiers pouvaient augmenter le rendement en tirant parti de leur exposition aux billets supraprioritaires. Ainsi, un dépôt en garantie de 100 millions de dollars dans une fiducie de PCAC pouvait servir à obtenir un levier de 10:1 (et parfois jusqu'à 40:1) afin d'acqué-

10 op.cit., note 7 page 17



rir une exposition à des billets supraprioritaires d'un montant de 1 milliard de dollars. L'utilisation de tranches de billets supraprioritaires avec levier financier améliorerait le rendement nécessaire pour obtenir un écart positif entre le revenu des actifs de PCAC et l'intérêt versé aux acheteurs du PCAC, autrement dit, elle rendait les programmes de PCAC utilisant des billets supraprioritaires plus rentables.

Le TGC avec levier financier est devenu le volet le plus important des actifs de PCAC émis par des tiers. Le diagramme suivant de DBRS indique la composition globale des fiducies de PCAC visées par catégorie d'actifs démontrant l'ampleur de leur utilisation de TGC avec et sans levier financier.

### Ententes de liquidités

Nous entrons ici au coeur du dossier, car, comme nous le verrons ci-après, le gel du marché du PCAA *non bancaire* le 13 août 2007, s'il résulte d'une *perte de confiance* de la part des investisseurs résultant essentiellement de la crise immobilière américaine – la crise dite des « *subprimes* » – provient aussi d'une crise de liquidités.

En effet, il n'est pas déraisonnable d'affirmer que si les *conduits non bancaires* avaient pu trouver alors les liquidités nécessaires pour remplir leurs obligations et payer les billets émis en circulation auprès des investisseurs, le psychodrame aurait pu probablement être évité et la CDPQ n'aurait probablement pas eu les pertes qu'elle a dû subir.

Une entente de liquidités est une entente aux termes de laquelle une institution financière constitue une facilité de soutien de la liquidité d'un programme de PCAC qui peut servir à financer le remboursement de PCAC à l'échéance si un événement déclencheur déterminé empêche le programme de financer le remboursement au moyen de la vente de nouveau PCAC.

Aux fins du dossier, on peut distinguer deux sortes d'ententes de liquidités : une de type dit « canadien » et l'autre de type dit « international ».

L'entente de liquidités de type canadien – résultant des normes de 1994 et de 2004 émises par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le BSIF) – est une convention dans laquelle l'obligation du fournisseur de liquidités est déclenchée uniquement par une « *désorganisation générale* » du marché du PCAC.

Celle de type international est une convention de liquidités aux termes de laquelle l'obligation du fournisseur de liquidités est déclenchée *par l'incapacité du fonds multicédant de PCAC à vendre à nouveau* du PCAC afin de financer le rachat du PCAC en circulation venant à échéance<sup>11</sup>.

On voit donc, à première vue, que la convention de liquidités de type « canadien » est beaucoup plus restrictive que celle de type « international ».

Cette différence est tellement importante qu'en 2000, deux agences de notation de crédit américaines, Standard and Poor's et Moody's se sont retirées de ce marché en soulignant qu'il leur était difficile, pour cette raison principale, de considérer l'investissement dans le PCAC comme un investissement de qualité<sup>12</sup>.

À compter de ce moment, seule l'agence canadienne DBRS a continué à noter le PCAA canadien.

Bien que les normes canadiennes ne s'appliquaient pas aux institutions non bancaires et aux banques internationales,

11 op. cit., note 7, page viii

12 op. cit., note 4, page 48

les études du professeur Chant<sup>13</sup> et de l'OCRCVM<sup>14</sup> mentionnent toutes les deux que les conduits *non bancaires* ont signé des ententes de liquidités *conditionnelles* à une « désorganisation générale » du marché.

Il en était de même pour les conduits bancaires avec leur institution mère, mais à une différence près et elle est de taille: le lien de proximité existant entre une institution bancaire et son propre conduit qui amène la première à soutenir quoiqu'il arrive sa réputation en sauvant in extremis ce conduit, même si juridiquement il constitue une entité juridique indépendante.

Ce qui m'amène à parler du gel du marché survenu le 13 août 2007.

### Les événements du 13 août 2007

Voici comment le professeur Chant décrit ce qui s'est passé le 13 août 2007<sup>15</sup>:

La crise qui a éclaté sur le marché du PCAA a été précipitée par un effondrement de la *confiance des investisseurs*. Cette perte de confiance avait été précédée d'une suite d'événements dans l'économie américaine qui a graduellement mis en évidence la vulnérabilité du marché des prêts hypothécaires à risque. Au cours des mois qui ont précédé le gel des actifs des conduits, New Century (gros fournisseur de prêts hypothécaires à risque) a entrepris une procédure de faillite (3 avril); deux fonds de couverture de Bear Stearns ont fait de même en expliquant que leur décision reposait sur la détérioration de la valeur de leurs portefeuilles de prêts hypothécaires à risque (31 juillet); une banque allemande qui avait trop investi sur le marché américain des prêts hypothécaires à risque a dû être

13 op.cit., note 3, page 43

14 op. cit., note 7, pages 20 à 24

15 op. cit., note 3, page 27. Voir aussi la description qu'en fait le juge J.A. Blair, de la Cour d'appel de l'Ontario, dans Re: Metcalfe & Mansfield Alternative Investments II Corp., 2008 ONCA 587

sauvée de la faillite par une autre banque (2 août); BNP a gelé les actifs de trois fonds après que ceux-ci ont enregistré des pertes en raison de leur investissement dans les prêts hypothécaires à risque (9 août); et la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont augmenté les lignes de crédit accordées aux banques pour remédier au manque généralisé de liquidité (9 août)<sup>16</sup>. *À la fermeture des bureaux, le 13 août, les promoteurs de PCAA non bancaire ont annoncé l'existence d'une « désorganisation du marché ». La crise de plus en plus prononcée sur le marché américain des prêts hypothécaires à risque a été le catalyseur qui a déclenché la crise sur le marché canadien du PCAA.*

(Je souligne)

Cependant, et c'est peut-être là le fait le plus important de ce dossier: même si les conduits *non bancaires* et leurs promoteurs (Coventree et al.) ont «annoncé» l'existence «d'une désorganisation générale» du marché dans le but évident d'obtenir des banques étrangères des liquidités pour lesquelles elles avaient signé des ententes de liquidités «conditionnelles» ou de «type canadien», les banques canadiennes, elles, *pour protéger leur réputation*, ont décidé de sauver leurs propres conduits, évitant par le fait même une désorganisation générale du marché:

*Au fil des événements, les conduits bancaires et les autres conduits présentaient des différences marquées que les investisseurs ne semblent pas avoir bien saisies. Bien qu'ils se trouvaient hors bilan, les conduits bancaires se sont avérés trop compromettants pour la réputation des banques qui les avaient établis pour que l'on se garde de les sauver. Le sauvetage des conduits bancaires par les banques, bien qu'il fût probablement nécessaire pour préserver la confiance du public, a révélé les faiblesses de la distinction «hors bilan» et «au bilan»: les banques ont obtenu la protection du filet de sécurité pour leurs conduits tout en évitant les obligations qui vont habituellement de pair avec celle-ci. La fin de la séparation des conduits d'avec leur banque mère peut avoir eu des répercussions fâcheuses sur le reste du marché du PCAA. Dans la mesure où les sauvetages ont évité une désorganisation générale du marché qui aurait entraîné des concours de trésorerie et permis aux conduits non bancaires*

*de rembourser les billets arrivant à maturité, la charge des pertes peut avoir été transférée des parties qui offraient des concours de trésorerie aux porteurs de billets de PCAA.*

(Je souligne)

Comme, avec l'intervention des banques canadiennes, il n'y avait plus ou pas de « désorganisation générale » du marché, les investisseurs détenant du PCAA émis par des tiers, dont la CDPQ qui en avait acheté pour 12.8 milliards \$, se sont retrouvés « le bec à l'eau », pour employer une expression populaire, incapable de se faire rembourser ou de revendre ses billets sur le marché secondaire.

Elle n'était pas d'ailleurs la seule au Québec. D'autres investisseurs importants, comme la Banque Nationale du Canada, le Mouvement Desjardins, la Société générale de financement, le Groupe Jean Coutu, pour ne nommer que les principaux, ont aussi subi des pertes importantes. On retrouve, en annexe B de l'étude du professeur Chant, la liste des investisseurs déclarés ayant acheté du PCAA de tierce partie<sup>16</sup>.

Si l'affirmation du professeur Chant est exacte, ce sont donc les banques canadiennes qui en voulant sauver leur réputation, ont mis la CDPQ « dans l'eau bouillante avec, en plus, la patate chaude dans les mains », position pour le moins inconfortable. On comprend mieux maintenant pourquoi le président de la CDPQ d'alors, M. Henri-Paul Rousseau, qui devait partir en vacances le 13 août 2007 a décidé de les ajourner!

---

<sup>16</sup> op.cit., note 3, page 54

### Les facteurs ayant eu une incidence sur la crise du PCAA

Dans son étude, le professeur Chant explique en détail les causes fondamentales et les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur la crise du PCAA au Canada<sup>17</sup>.

Les *causes fondamentales*, selon lui, sont d'une part une structure initiale extrêmement fragile et l'utilisation de dérivés de crédit à fort taux de levier :

La fragilité du modèle de fonctionnement des conduits émetteurs de PCAA est l'une des principales causes de la crise du PCAA au Canada. *Les conduits levaient des capitaux en émettant des billets à court terme à valeur fixe qu'ils adossaient à des actifs à plus long terme, ce qui donnait lieu à une asymétrie des échéances entre leur actif et leur passif. Leur ratio de levier était en outre très élevé, et les capitaux propres dont ils disposaient pour offrir des garanties aux porteurs d'effets étaient limités. Ces deux caractéristiques ont rendu les conduits très vulnérables à une « ruée », situation où les investisseurs choisissent de ne pas acquérir de nouveaux effets pour remplacer ceux arrivant à échéance, en raison de doutes quant à la capacité des conduits de satisfaire à leurs obligations futures. Ce type de prédiction est parfois autoréalisateur : si les investisseurs choisissent de ne pas acquérir les nouveaux billets émis, les conduits se verront en fin de compte dans l'incapacité de rembourser les billets arrivant à maturité, et ce, que les craintes des investisseurs aient été justifiées ou non.*

(Je souligne)

Et plus loin<sup>18</sup> :

Si la crise des prêts hypothécaires à risque a été le choc qui a déstabilisé le marché canadien du PCAA, *il demeure que ce marché était vulnérable à d'autres chocs* (par exemple à une hausse généralisée des taux d'intérêt). Les conduits détenaient de nombreux actifs à taux d'intérêt fixe qui n'auraient pu être

17 op.cit. Note 3, p. 21 à 28

18 op.cit., note 3, page 28

adaptés instantanément à une hausse des taux d'intérêt sur le marché. Au moment de refinancer leurs effets arrivant à échéance, les conduits auraient eu à soutenir la concurrence d'instruments assortis de taux d'intérêt correspondant au taux courant du marché. Toute fluctuation marquée des taux d'intérêt du marché aurait soit réduit ou éliminé les marges bénéficiaires des conduits et laissé ces derniers dans l'incapacité de refinancer leur dette, soit attisé les craintes des investisseurs, déclenchant ainsi une crise comparable à celle qui sévit actuellement. (Je souligne)

Parmi les facteurs qui ont agi comme catalyseurs de la crise, le professeur Chant, mentionne, entre autres, avant la crise :

- le modèle utilisé par les promoteurs non bancaires ;
- la notation douteuse du PCAA par DBRS ;
- la dispense de prospectus ;
- la propension des investisseurs à prendre des risques.

Après la crise, il y a :

- le manque de transparence ;
- les concours de trésorerie.

### **Le modèle utilisé par les promoteurs non bancaires**

Contrairement à ce qui existait au départ dans le cas du PCAA bancaire ou des autres «papiers commerciaux» provenant des entreprises, les promoteurs du PCAA n'avaient pas à produire leur propre papier commercial, mais pouvaient acquérir leurs actifs, conventionnels et synthétiques de prêteurs exerçant leurs activités sur de nombreux marchés, comme celui du marché américain des prêts hypothécaires à risque. Dans un tel cas, il devient plus difficile pour les investisseurs de déterminer la qualité des actifs sous-jacents au PCAA.

### Évaluation discutable du crédit

Il y a quatre remarques à faire à ce sujet. Premièrement, lorsque Standard and Poor's et Moody's ont décidé d'abandonner ce marché en 2000 à cause de ce qui leur semblait être une faiblesse résultant du type d'entente de liquidités conditionnelles prévalant au Canada, la firme DBRS s'est retrouvée dans une situation de *monopole* de fait, c'est-à-dire une situation dans laquelle un vendeur est le seul à offrir un produit ou un service à une multitude d'acheteurs et donc en mesure de fixer seul les prix.

Deuxièmement, il faut faire remarquer qu'il n'y avait *aucune réglementation* concernant les agences de notation de crédit au Canada.

Troisièmement, le professeur Chant soulève un doute concernant un *possible conflit d'intérêts* de la part des agences de notation, en ce sens que ce sont les promoteurs qui paient les agences de notation pour obtenir une note de crédit et non pas les investisseurs et que ces dernières offrent aussi des conseils aux promoteurs pour les aider à obtenir une note qui rendrait leur conduit attrayant aux yeux des investisseurs<sup>19</sup>.

Enfin, il souligne également le fait que DBRS utilisait la *même échelle de notation* pour les produits structurés que celle qui s'applique aux autres instruments d'emprunt alors qu'il s'agit de produits complètement différents qui font l'objet de déclassements plus fréquents et plus importants que les obligations conventionnelles.

---

19 op.cit., note 3, page 30



## Dispense de prospectus

Traditionnellement, les billets de trésorerie ont toujours bénéficié au Canada et au Québec d'une réglementation leur permettant d'être dispensés de l'obligation de produire un prospectus à la condition que l'achat dépasse un seuil minimal évalué au Québec à 50,000 \$<sup>20</sup>.

Par contre, une certaine pratique voulait que les billets de trésorerie soient notés par une agence de notation.

En 2005, les provinces ont adopté une norme commune, la norme 45-106 assujettissant cette dispense de prospectus à deux conditions, dont celle de faire l'objet d'une note attribuée par une agence de notation approuvée. L'absence de prospectus était compensée par une note d'information, un avis juridique et la notation de DBRS.

Autant l'étude du professeur Chant<sup>21</sup> que celle de l'OCR-CVM<sup>22</sup> font état de plusieurs carences dans les notes d'information et les rapports de notation, dont les plus importantes concernent l'absence de précisions sur les ententes de liquidités, la composition des produits dérivés et l'exposition à l'effet de levier associée à ce type d'instruments, à un point tel que l'article de Toovey et Kiff, paru dans la Revue du monde financier de la Banque du Canada<sup>23</sup> parle d'un marché relativement *opaque*.

---

20 Loi sur les valeurs mobilières du Québec, L.R.Q., c. V-1.1, paragraphe 41.3

21 op.cit., note 3, p. 13-14

22 op.cit., note 7, p.47

23 op. cit., note 4, p.

## La propension des investisseurs à prendre des risques

Voici ce que dit le professeur Chant à ce sujet :

La conjoncture sur les marchés financiers a incité les investisseurs à acheter du PCAA. Conjointement, le taux d'épargne élevé dans l'économie mondiale et la taille réduite des émissions nettes de titres d'État au Canada ont amenuisé les possibilités d'investissement lucratif offertes par les valeurs à revenu fixe, ce qui a poussé les investisseurs à rechercher des valeurs assorties d'un meilleur rendement. Les nouveaux produits d'investissement structurés ont fait leur apparition sur le marché à un moment où les investisseurs étaient à la recherche de titres offrant un rendement ne serait-ce que marginalement supérieur à celui des effets les plus sûrs, ce qui a favorisé la croissance rapide du marché du PCAA.

(Je souligne)

Au Québec, les modifications apportées en 2004 à la Loi sur la caisse de dépôt et placement du Québec, L.R.Q., c.C-2, notamment par l'ajout du paragraphe 4.1 qui définit la « nouvelle » mission de la CDPQ ont pu raisonnablement inciter ses décideurs à prendre plus de risques. Le paragraphe 4.1 se lit comme suit :

4.1. La Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la loi et de les gérer *en recherchant le rendement optimal* du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement *tout en contribuant* au développement économique du Québec.

(Je souligne)

On voit donc ici que l'accent est mis sur la « recherche du rendement optimal » et que l'expression « tout en contribuant au développement économique du Québec » en fait un objectif secondaire.

Ceci est tellement vrai que les pourfendeurs de la CDPQ lui reprochent d'avoir négligé le développement économique

du Québec au profit du rendement optimal à tout prix, entraînant de ce fait même une appréciation, disons un peu plus «laxiste» des risques.

Quoi qu'il en soit, le nouveau président de la CDPQ, M. Michael Sabia a déclaré récemment que l'organisme allait être beaucoup plus prudent dans sa gestion des risques pour l'avenir, ce qui n'explique pas cependant le montant exagéré – 12,8 milliards \$ – investi par la CDPQ dans des promesses de payer à court terme adossées à des créances – en majorité synthétiques – à long terme.

Car il ne faut pas l'oublier, la structure financière des conduits était particulièrement fragile au départ, reposant sur une asymétrie des échéances – promesses de payer à court terme basées sur des créances à long terme – en plus d'avoir des lacunes importantes particulièrement au niveau des ententes de liquidités.

En guise de conclusion médiane, donnons la parole au juge J.A. Blair de la Cour d'appel de l'Ontario qui a été saisie du dossier de la restructuration – «l'entente de Montréal» – qui a eu lieu dans le cadre de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C., c.,C-36 (l'affaire Metcalfe, précitée, à la note 15).

[Traduction] Les types d'actifs et participations aux actifs acquis pour «adosser» les billets de PCAC sont variés et complexes. Il s'agissait en règle générale d'actifs à long terme comme des hypothèques résidentielles, des créances sur carte de crédit, des prêts automobile, des créances en espèces assorties d'une garantie et des instruments dérivés comme des swaps sur défaillance. Aux fins du présent appel, leurs caractéristiques particulières importent peu, *mais tous possédaient une caractéristique commune qui s'est révélée le talon d'Achille du marché du PCAC: en raison de leur nature à long terme, il y avait un décalage temporel inhérent entre les liquidités qu'ils génèrent et les liquidités nécessaires au remboursement des billets de PCAC venant à échéance.*

Lorsque l'incertitude a commencé à se généraliser sur le marché du PCAC au cours de l'été 2007, les investisseurs ont cessé d'acheter des produits liés à du PCAC, et les porteurs de billets existants ont cessé de renouveler leurs billets venant à échéance. *Il n'y avait pas de liquidités permettant de racheter ces billets. Bien que des appels aient été effectués aux fournisseurs de liquidités en vue du remboursement, la plupart de ces derniers ont refusé de financer le remboursement des billets en prétextant que les conditions du financement par liquidités n'avaient pas été respectées dans les circonstances, d'où la « crise de liquidité » du marché du PCAC.*

La crise a été en bonne partie avivée par *l'absence de transparence de la structure du PCAC*. Les investisseurs ne pouvaient dire à quels actifs étaient adossés leurs billets, en partie parce que les billets de PCAC étaient souvent vendus avant ou en même temps que se faisait l'acquisition des actifs qui les adossaient, en partie en raison de la complexité même de certains des actifs sous-jacents et en partie en raison des prétentions de confidentialité des personnes jouant un rôle dans les actifs. Au fur et à mesure que les craintes découlant de la progression de la crise des créances hypothécaires à risque élevé aux États-Unis se sont propagées, les investisseurs ont craint de plus en plus que leurs billets de PCAC soient adossés à de tels actifs. Toutefois, pour les raisons indiquées précédemment, ils n'ont pas été en mesure de faire racheter leurs billets de PCAC venant à échéance.

(Je souligne)

Le professeur Chant partage les mêmes conclusions lorsqu'il mentionne :

La crise du PCAA était à la fois prévisible et évitable. Elle était prévisible en ce sens que la structure financière fragile des conduits du PCAA, combinée à leur risque de crédit structuré, a créé un produit très vulnérable aux conditions changeantes du marché. Elle était évitable en ce sens qu'on a éteint les signaux d'alarme potentiels pour les investisseurs. Nombre de ces derniers auraient pu se mettre à l'abri du PCAA si les promoteurs avaient eu à rédiger des prospectus et avaient communiqué des informations plus complètes, si les cotes de crédit avaient reflété plus fidèlement la nature du PCAA et si les représentants avaient fait part aux investisseurs des risques inhérents au PCAA. Chaque crise a ses particularités

et il n'y aura pas d'autre crise du PCAA reposant sur le même scénario. Néanmoins, les leçons tirées de cette crise sont générales et ne s'appliquent pas seulement au PCAA. En fait, la leçon primordiale en est une de principe : les caractéristiques des instruments financiers sont plus importantes que les étiquettes qui y sont apposées. Le PCAA comportait des risques différents de ceux d'autres papiers commerciaux et il n'était pas justifié qu'il soit, comme ces derniers, dispensé de prospectus. Il présentait d'autres risques que ceux des obligations et n'aurait pas dû être coté en fonction des mêmes critères. Enfin, il était trop essentiel à la bonne réputation des banques pour ne pas figurer au bilan.

### **Les explications de la CDPQ et de Henri-Paul Rousseau**

Une fois que l'on a un tableau assez complet du dossier, il est juste et raisonnable de donner la parole aux décideurs de la CDPQ et en particulier son ex-président, M. Henri-Paul Rousseau, qui a eu l'occasion de s'expliquer en mars 2009, devant la Chambre de commerce de Montréal, un auditoire – il faut le dire – peu critique et conquis d'avance.

D'entrée de jeu, M. Rousseau nous dit que le marché du PCAA avait toujours bien fonctionné et qu'il n'y avait aucune raison de croire que le produit n'était pas fiable. Voici ce qu'il a dit à ce sujet :

Aussi répandu que les bons du Trésor fédéral, le PCAA représentait en 2007 près du tiers du marché monétaire canadien. Transigé depuis les années 1990 au Canada, il n'avait fait l'objet d'aucun défaut de remboursement. Il était coté AAA par DBRS, une agence de notation reconnue. La Caisse a commencé à utiliser le PCAA comme instrument de gestion de liquidités en 1997.

Le PCAA s'était donc imposé comme un véhicule sur le marché monétaire canadien, où relativement peu d'instruments de gestion de liquidité sont disponibles. La qualité intrinsèque de ce véhicule, ou celle de ses valeurs sous-jacentes n'a jamais fait problème au Canada.

Voyons ce qu'il en est. Au départ, il faut faire la distinction – ce que M. Rousseau n'a pas fait – entre le PCAA émis par les banques et le PCAA émis par des institutions non bancaires (des tiers). Dans le dossier de la CDPQ, les pertes concernent le *PCAA non bancaire* et non pas celui émis par les banques. Très important à retenir. Comme je l'ai mentionné précédemment, le marché du PCAA non bancaire a commencé en 2002 et le premier promoteur fut une petite compagnie de Toronto, Coventree Capital inc., dans laquelle la CDPQ a détenu entre sa fondation en 1998 et son entrée en bourse en 2006 près de 30 % des actions.

La différence entre le PCAA bancaire et le PCAA non bancaire – on le sait – est importante sous deux aspects : le premier concerne la nature du produit et le deuxième concerne la fourniture de liquidités.

Quand M. Rousseau nous dit que le PCAA était transigé au Canada depuis 1990, qu'il n'avait fait aucun défaut de remboursement, qu'il était coté AAA par DBRS, une agence canadienne, que la Caisse a commencé à utiliser le PCAA en 1997 et que la qualité intrinsèque du produit n'a jamais fait problème au Canada, il mélange les choux avec les carottes et le PCAA bancaire, celui qui n'a jamais fait problème et le PCAA non bancaire celui qui a fait précisément problème.

Au niveau de la nature du produit, le PCAA bancaire – on l'a vu – est constitué d'actifs provenant de créances conventionnelles beaucoup plus simples à identifier par les investisseurs que les actifs provenant des créances synthétiques que sont les produits dérivés beaucoup plus difficiles à évaluer par les investisseurs. M. Rousseau savait ou aurait dû savoir cela.

Au sujet de la fourniture de liquidités, qui est au coeur du problème, voici ce que dit Henri-Paul Rousseau à ce sujet :

Le problème survenu en 2007 découlait d'une échappatoire de la réglementation au Canada sur les ententes de liquidités – en anglais, on dirait un *loophole*. Cette échappatoire a été exploitée par les banques étrangères pour se soustraire à leur engagement de maintenir la liquidité des PCAA lorsqu'il a eu une perturbation généralisée du marché des PCAA non bancaires en août 2007. Peu importe leur valeur intrinsèque, les PCAA ne trouvaient plus preneur.

La perturbation des marchés du PCAA a été mondiale. Pourtant, seul le Canada a été confronté à une impasse durable de liquidité. Partout ailleurs, avec l'appui de leurs banques centrales, les banques ont fourni les liquidités nécessaires au maintien du marché des PCAA.

D'ailleurs, depuis la perturbation d'août 2007, toutes les banques faisant affaire au Canada ont adopté les normes internationales appelées Entente de liquidité globale.

Ainsi, selon M. Rousseau, ce sont les banques étrangères qui sont responsables de l'effondrement du marché des PCAA non bancaires parce qu'elles auraient profité d'une échappatoire de la réglementation au Canada pour se soustraire à leur engagement. Voyons ce qu'il en est.

En 2004, année où M. Rousseau était en poste, la réglementation canadienne du BSIF a adopté, comme on l'a vu, la norme R-5 qui forçait les banques canadiennes promotrices de PCAA à ne pas conclure avec leurs propres conduits ou fiducies des ententes de fourniture de liquidités inconditionnelles à moins d'inclure les actifs sous-jacents dans leur bilan et de les soumettre ainsi aux exigences de fonds propres prévues par la réglementation nationale et les accords internationaux de Bâle (Bâle I et plus tard Bâle II).

Par contre, cette réglementation n'empêchait pas les banques canadiennes de conclure des ententes conditionnelles de

fourniture de liquidités dans certaines circonstances, dont celle spécifiquement prévue de « désorganisation générale » du marché (entente de type canadien).

Cette réglementation ne s'appliquait pas – on le sait – aux banques étrangères et aux conduits non bancaires. Mais, comme le mentionne le professeur Chant, les conduits non bancaires auraient pu signer des ententes inconditionnelles avec les banques étrangères, mais il semble qu'ils ont fait le choix de ne pas le faire pour réduire les coûts<sup>24</sup>.

Il me semble un peu hasardeux, comme le fait Henri-Paul Rousseau de tenir les banques étrangères responsables du gâchis parce qu'elles auraient refusé d'honorer leurs engagements dans le cadre d'une échappatoire réglementaire. Il est raisonnable de penser que les banques étrangères avaient des contrats en bonne et due forme avec les conduits non bancaires et qu'elles se sont conformées à leurs contrats. Si les conduits non bancaires avaient négocié des ententes de liquidités de type international avec les banques étrangères, ils auraient pu alors les faire respecter.

Et il ne faut pas perdre de vue que les agences de notation Standard and Poor's et Moody's s'étaient retirées du marché du PCAA précisément pour cette raison et que le tout avait été commenté dans la Revue du système financier publié par la Banque du Canada en juin 2003.<sup>25</sup>

Sans jouer au « gérant d'estrade » ou au « professeur de morale » après les faits, il n'en demeure pas moins que la CDPQ, comme investisseur institutionnel et son président, aurait dû prendre connaissance de cela et faire preuve d'un petit plus de prudence.

<sup>24</sup> op.cit., note 3, page 43

<sup>25</sup> op. cit., note 7, page 48



Continuons. M. Rousseau termine son allocution sur le PCAA de la façon suivante :

Comme l'a dit le président Fernand Perreault, l'erreur ne fut pas de détenir des PCAA; elle fut d'en accumuler autant. L'accumulation a été rendue possible parce que la politique de gestion de risque de la Caisse ne comportait pas de plafond pour les produits du marché monétaire de première qualité. Cette situation a été évidemment corrigée depuis.

L'accumulation est le fruit de centaines de transactions, réalisées sur une période de plusieurs années sans aucun incident. La direction de la Caisse n'a pas décidé d'un seul coup d'accumuler 13 milliards \$ de PCAA. La Caisse avait simplement beaucoup de liquidités parce qu'elle avait encaissé beaucoup de profits de 2005 à 2007.

Malgré ces faits, malgré ces explications, cette situation regrettable s'est produite pendant mon mandat. Comme premier dirigeant, j'en assume la pleine responsabilité

M. Rousseau fait preuve d'une certaine complaisance envers lui-même lorsqu'il dit que la politique de gestion de risque ne comportait pas de plafond pour les produits du marché monétaire et que c'était une erreur d'en accumuler autant.

Au départ, l'étude du professeur Chant démontre que la structure financière du programme du PCAA non bancaire était fragile et instable à cause de l'asymétrie des échéances, du ratio de levier trop élevé et des problèmes concernant les fournitures de liquidités. Le CDPQ comme investisseur institutionnel et M. Rousseau auraient dû savoir cela.

Finalement, M. Rousseau et la CDPQ, dans son rapport annuel<sup>26</sup>, adoptent comme « ligne de défense » principale le fait que le PCAA était *fiable puisqu'il était coté avec la note la plus élevée (R-1) par DBRS*.

---

26 op. cit., note 2, page 96

J'ai mentionné assez clairement dans le présent article les lacunes qui existaient à ce niveau et que la CDPQ – comme investisseur institutionnel – et M. Rousseau auraient dû savoir :

- le retrait du marché de Standard and Poor's et Moody's ;
- la situation de monopole de DBRS ;
- son possible conflit d'intérêts ;
- l'absence de réglementation concernant les agences de notation ;
- l'échelle de notation différente utilisée par DBRS pour le PCAA.

Il est pour le moins «étonnant» que des «professionnels de la finance» et des gens expérimentés comme M. Rousseau et les autres décideurs de la CDPQ aient fait un acte de foi de cette ampleur envers une seule agence de notation, surtout après la mise en garde de Standard and Poor's et de Moody's. Ceci est particulièrement vrai dans un contexte où la CDPQ avait acquis une participation importante dans Coventree, le principal promoteur de PCAA non bancaire au Canada et qu'en plus, selon le journaliste Francis Vailles, un de ses représentants siégeait sur le conseil d'administration de Coventree depuis 2001, soit deux ans au moins avant l'arrivée en poste de M. Rousseau.

### Conclusion générale

Maintenant que j'ai fait le tour du dossier le plus objectivement possible et avec les données que j'ai en mains, je me permettrai quelques remarques en guise de conclusion générale.

La CDPQ – il faut constamment se le rappeler – est un investisseur *institutionnel* formé de gens présumément compétents et expérimentés. On ne peut donc pas comparer sa situation avec celle des investisseurs privés ou individuels, à cause précisément de l'expertise qu'elle est censée posséder «intra muros». Donc, on doit s'attendre au départ à ce que la Caisse, avant de faire des investissements d'une telle ampleur ait en mains toutes les informations nécessaires sur la nature du produit qu'elle achète, surtout quand l'investissement s'élève à 12,8 milliards \$, soit 10 % de ses actifs.

Ceci est d'autant plus vrai que la Caisse, dans ce dossier, agissait des «deux côtés de la clôture», comme le mentionne avec justesse le journaliste de *La Presse Affaires*, Francis Vailles<sup>27</sup>, puisqu'elle avait investi, depuis 2000, plusieurs millions \$ dans une participation au capital-actions de Coventree Capital Group inc, le principal promoteur de PCAA non bancaire au Canada. En plus, un des représentants de la CDPQ – selon M. Vailles – siégeait depuis 2001 au conseil d'administration de Coventree ;

Étant présente ainsi du côté «vendeur» – si on peut s'exprimer ainsi – il est raisonnable de penser que la CDPQ avait ou aurait dû avoir des informations très pointues – en fait plus pointues que la plupart des investisseurs – sur les subtilités et les secrets du PCAA non bancaire.

---

27 op.cit., note 6

La question n'est pas tant de savoir si la CDPQ était en conflit d'intérêts en adoptant une position de vendeur (via Coventree) et acheteur, mais celle de savoir pourquoi, à cause de ses liens privilégiés qu'elle entretenait avec Coventree, le principal promoteur de PCAA non bancaire au Canada, elle n'a pas eu – ou prétend ne pas avoir eu – accès aux informations réelles et pointues concernant le produit, entre autres, la nature des actifs sous-jacents et les ententes déficientes de liquidités.

Comment peut-on expliquer en particulier que la CDPQ n'a pas été mise au courant du retrait du marché des agences de notation Standard and Poor's et Moody's et de la raison principale de ce retrait, à savoir une carence importante au niveau de la fourniture de liquidités ? Après tout, cette information avait été publiée par la Banque du Canada, dans sa Revue du système financier<sup>28</sup>.

De façon subsidiaire, comment la Caisse et ses experts peuvent-ils se rabattre sur la notation du produit par DBRS, réalisée dans des conditions douteuses (monopole de fait, possible conflit d'intérêts, absence de réglementation et échelle de notation différente) ?

Comment la CDPQ et ses experts, y compris son ex-président - un ancien président de la Banque Laurentienne – ont-ils pu s'embarquer dans pareille aventure alors que l'on sait que le programme de PCAA était fragile et instable au départ, à cause de l'asymétrie des échéances, comme le mentionne le professeur Chant ?

À ce sujet, voici ce que dit un ancien président et chef de la direction de la Banque Laurentienne, ex-ministre de

---

28 op.cit., note 4

finances entre 1984 et 1987 et ex-membre du conseil d'administration de la CDPQ, M. Pierre Goyette<sup>29</sup>:

Tous les banquiers (Cours de banque 101) savent qu'il ne doit pas y avoir asymétrie des échéances entre les actifs et les passifs de leurs banques. La Caisse aurait suivi l'exemple du président de la Banque TD qui a refusé que la banque embarque dans ce produit toxique. C'est l'erreur principale de la Caisse de l'avoir fait.

Et que penser de cette déclaration de M. Denis Durand, associé principal de Jarislowsky Fraser, rapportée par le journaliste Francis Vailles<sup>30</sup>:

On a relu le prospectus deux fois plutôt qu'une. *On se fout de la cote de DBRS*. Et nos analystes trouvaient qu'il n'y avait pas de relation entre le risque de liquidités et le rendement. De plus, les actifs n'étaient pas d'assez grande qualité. Pour en acheter, il aurait fallu qu'on nous offre 125 points centisémaux de plus que les bons du Trésor, plutôt que 25 points.

(Je souligne)

Je ne suis pas un « initié » ni un spécialiste du monde de la finance, mais une question me trotte dans la tête comme citoyen depuis que je me suis intéressé à ce dossier.

Connaissant un peu la nature humaine et étant capable de faire la distinction entre l'économique – la norme de conduite du bien-être de la communauté – et la chrématistique si dénoncée par Aristote – l'argent pour l'argent et par l'argent<sup>31</sup> – je la pose donc en espérant que le lecteur y trouvera une réponse: à qui a profité cette douloureuse aventure?

Malheureusement, on ne trouvera pas cette réponse dans le rapport annuel de la CDPQ.

29 «De sérieuses erreurs de la Caisse de dépôt et placement», Opinion, 30 mars 2009, Canal Argent, <http://argent.canoe.com/lca/infos/quebec/archives/2009/03/20090330>

30 op.cit., note 6

31 Voir: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Chrématistique>

On peut penser toutefois que la règle non écrite de la « privatisation des profits et de la nationalisation des pertes » s'y est encore appliquée. Et on peut penser également que la modification de la mission de la CDPQ par le gouvernement « libéral » de M. Jean Charest en 2004 y est aussi pour beaucoup, car il a créé un climat beaucoup plus propice à la chrématistique qu'à l'économique et, en particulier au développement de l'économie réelle du Québec.

Quant à l'étendue des dommages, il faudra suivre le dossier de près pour vérifier si, dans sept ans, comme semblent le penser les dirigeants de la CDPQ, elle aura réussi à combler ses pertes. Mais on présume déjà qu'à ce moment, les citoyens auront tout oublié.

Et vogue la galère !

### Épilogue

On apprend maintenant que la CDPQ aurait investi près de 6 milliards \$ dans les billets de PCAA de série E qui n'étaient appuyés par aucune entente de liquidités.

À titre d'exemple, la note d'information de Comet Trust, une des toutes premières fiducies (conduits) créées par Coventree en janvier 2002 traite ce sujet de la façon suivante :

Les porteurs de billets série A bénéficieront de la protection de la convention de liquidité relative aux billets de série A. *Les porteurs de billets série E ne bénéficieront d'aucune mesure de protection en matière de liquidité en cas de perturbation des marchés.* Ces porteurs assumeront plutôt le risque en cas de perturbation des marchés visant les billets série E aux termes de l'option de prolongation décrite à l'annexe II.

(Je souligne)

La protection de liquidité pour les billets de série A se lit comme suit :

*Aux termes de chaque convention de liquidité relative aux billets de série A, les prêteurs de liquidité seront tenus d'acheter des billets série A ou de consentir des prêts de liquidités seulement en présence d'une perturbation des marchés découlant de l'incapacité de Comet de vendre des billets de série A, incapacité qui ne résulte pas d'une diminution de la solvabilité de Comet ou de la détérioration du rendement des actifs de Comet.*

(Je souligne)

On retrouve le même genre de dispositions dans la note d'information d'Apsley Trust, une autre fiducie créée en 2005 et qui a signé une entente, entre autres, avec une filiale du Mouvement Desjardins, Valeurs mobilières Desjardins inc.

On peut donc raisonnablement conclure que les mêmes règles s'appliquent pour les autres fiducies mises sur pied par les promoteurs non bancaires qui se sont retrouvés dans la tourmente en août 2007.

Compte tenu de ce qui précède, la CDPQ pourrait-elle être poursuivie en justice pour les pertes essuyées par ses cotisants et indirectement par les citoyens ? Un recours collectif est-il possible ?

L'article 31.1 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, L.R.Q., chapitre C-2 mentionne ce qui suit :

*Dans les placements visés aux articles 27 à 32, la Caisse doit agir, compte tenu de l'ensemble de l'actif, comme le ferait en pareilles circonstances une personne prudente et raisonnable.*

Compte tenu de l'ensemble des faits que l'on possède actuellement concernant le dossier du PCAA, notamment la participation de la CDPQ dans Coventree, peut-on dire que

la Caisse s'est comportée comme une personne *prudente et raisonnable*? La question doit être posée.

Enfin, il est bon de mentionner que l'article 16 accorde aux administrateurs de la CDPQ une immunité contre les poursuites civiles à la condition toutefois qu'ils aient posé des gestes officiels *de bonne foi* dans l'exercice de leurs fonctions :

Le président et chef de la direction et les autres membres du conseil d'administration de la Caisse, de même que ses dirigeants et employés, ainsi que les membres du conseil d'administration des filiales en propriété exclusive et leurs dirigeants et employés ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes officiels accomplis de *bonne foi* dans l'exercice de leurs fonctions.

Une commission d'enquête indépendante ou une enquête du vérificateur général pourraient certes nous permettre de tirer des conclusions certaines à ce sujet. La commission parlementaire mise sur pied à ce sujet le pourra-t-elle? Nous le saurons à la fin du mois de mai.

Pour l'instant, le doute semble s'être installé dans l'esprit de bon nombre de citoyens sur la diligence de la Caisse et la bonne foi de ses dirigeants. À suivre. □



UN JEAN CHAREST AUSSI PRÉVOYANT  
QUE PHILIPPE COUILLARD...

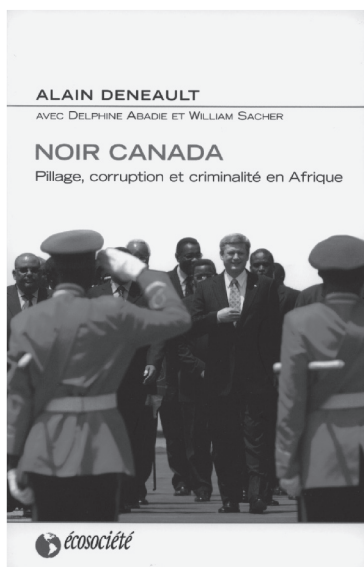
DITES PATRON, D'ABORD UN  
RETARD MONSTRE AU CHUM,  
ENSUITE LE PPP AU CHUM,  
ET BIENTÔT LE CHUM DE RETOUR  
À OUTREMONT. ET PUIS SABIA  
À LA CAISSE. JE LIVRE, PATRON,  
JE LIVRE! C'EST QUAND MON TOUR?

JE VAIS Y RÉFLÉCHIR. JE CROIS QU'IL  
ME RESTE ENCORE UN PETIT BUREAU  
VACANT, À CÔTÉ DE CELUI D'HENRI-PAUL.  
MAIS AU FAIT, OÙ EN SOMMES-NOUS AVEC  
NOTRE PROJET DE PRIVATISATION  
D'HYDRO-QUÉBEC ?

ET MERCI  
POUR LA  
LÉGION  
D'HONNEUR,  
PATRON...



# LA LIGUE D'ACTION NATIONALE DÉCERNE À ALAIN DENEAULT LE PRIX RICHARD-ARÈS



Cet ouvrage, très bien documenté, constitue un témoignage troublant de l'implication des industries minières canadiennes en Afrique. Sa portée politique et sociale est indéniable. Il a suscité une controverse majeure et incité le gouvernement du Québec à légiférer contre les poursuites bâillon.

Une mobilisation sans précédent a lieu au sein de la société civile québécoise depuis que la poursuite contre son éditeur a été enclenchée. Les enjeux entourant la publication de cet ouvrage sont majeurs, puisqu'ils mettent en cause la liberté d'expression et la liberté académique. On pourrait alors se servir de la jurisprudence pour contrer des publications trop ouvertement critiques.

L'ouvrage a notamment reçu l'appui de Noam Chomsky, Hubert Reeves et Naomi Klein. Plus de 60 maisons d'édition en provenance de plusieurs pays ont appuyé le livre. Bref, c'est très clairement à mes yeux l'ouvrage de l'année.

– Michel Seymour, membre du jury du prix Richard-Arès



## Prix Richard-Arès 2008

pour l'auteur d'un essai publié en 2008 au Québec  
témoignant d'un engagement à éclairer nos concitoyens  
sur les grandes questions d'intérêt national

## Relire

- L'univers de  
Jean-Paul Lemieux  
-*Laurent Mailhot* 146

## Lire les essais

- GABRIEL DUMONT  
Souvenirs de résistance d'un  
immortel de l'Ouest  
-*Paul-Émile Roy* 150

- MARC-FRANÇOIS BERNIER  
Journalistes au pays de la  
convergence  
-*Martin David-Blais* 153

- JOHN SAUL  
Mon pays métis. Quelques  
vérités sur le Canada  
-*Joëlle Quérin* 158

- REVUE LIBERTÉ  
«Arthur Buies, notre  
contemporain»  
-*Charles-Philippe Courtois* 165

## Note critique

- Accommodements raisonnables  
et censure pluraliste  
-*Joëlle Quérin* 171

- Courrier des lecteurs 188

Laurent Maillhot

## L'UNIVERS DE JEAN-PAUL LEMIEUX

**GAÉTAN BRULOTTE**

*L'univers de Jean-Paul Lemieux*, avant-propos d'Anne Hébert, Montréal, Fides, 1996, 281 pages.

Malgré mon intérêt pour Lemieux et Brulotte, nouvellier original, je n'avais pas lu à sa parution l'ouvrage de celui-ci sur celui-là, qui lui est apparenté par sa grand-mère maternelle (voir la dédicace). Après les travaux descriptifs de Guy Robert et de Marie Caravani, qui furent des « événements » muséographiques et demeurent de précieux albums<sup>1</sup>, voici un « avènement » réciproque de l'image et du texte. Une reconnaissance du portrait dans le paysage, du temps dans l'espace. La promenade, « exploratoire » chez Proust, constitue un « avènement à la peinture » (p. 234) chez Lemieux, une « rencontre » objet-sujet, spectacle-spectateur. Brulotte refait la promenade en tous sens, la transforme en visite librement guidée.

*L'univers de Jean-Paul Lemieux*, essai littéraire au meilleur sens du terme, utilise l'écriture pour voir et faire voir l'œuvre du peintre dans la circulation thématique et formelle,

---

<sup>1</sup> Brulotte ne reproduit, mais très bien, que neuf toiles, y compris en couverture 1910 *Remembered*, évocation des vacances à Kent House (Montmorency) où l'artiste américain Charles Parnell met des pinceaux et des couleurs dans les mains de l'enfant.

plus que chronologique, de ses motifs, nuances, figures. L'écrivain recourt parfois à des poèmes (Nelligan), à des proses (Michaux, Handke) pour accompagner, illustrer sa démarche. Proust, le récit perdu et retrouvé, transparaît en palimpseste. Des études, des théories appliquées<sup>2</sup> avec souplesse, aérées, constituent d'occasionnels points d'appui et de relance: Barthes, Derrida, Daniel Arasse (*Le Détail*), Julia Kristeva (*Le Soleil noir*), Claude Esteban (*Soleil dans une pièce vide*) enrichissent l'exposition-promenade, son accrochage, son éclairage, ses titres. Brulotte qualifie avec raison de «pensée plastique», sur et avec celle de Lemieux, son «approche de traverse».

Sémiographe et «ponctionniste» (fétichiste des détails), Brulotte est un amateur très éclairé, éclairant sans éblouissement. Contrairement à ce qu'il dit modestement en conclusion, il ne se livre pas qu'à des «exercices d'émoi» devant les tableaux. Ses *impressions* relèvent de l'art jusque dans ses techniques. Le recensement des signes est exhaustif et leur organisation convaincante. Des moyens de transport (train, cheval) au corps, aux «mains coupées<sup>3</sup>», aux chapeaux<sup>4</sup>, aux vêtements rudimentaires «réduits à une étoffe taillée brute sans coutures, sans boutons, sans poches, sans motifs et sans textures» (p. 248). Les éléments (eau «des inquiétudes», eau «apprivoisée», terre porteuse, nuit tombante), les axes essentiels de l'espace et de la mémoire sont fortement articulés: gris sombres et lumineux de l'hiver masculin, fruits féminins transparents de l'été, brefs éclats rouges de jeunesse disséminés.

2 Oublions l'emploi inutile de «picturateur» et de «picturataire», suivant un modèle daté.

3 Comme chez Anne Hébert, signataire de l'avant-propos («étonnement des premiers jours du monde», p. 13).

4 Se méfier des «chapeaux à fleurs des femmes autoritaires et castratrices», tel celui de Madame Nelligan dans «l'énigmatique tableau» (p. 192).

«Les relations apparemment froides que décrit Lemieux sont celles d'une société du devoir qui n'existe plus», écrit Brulotte (p. 210). On peut regretter, comme lui, que la libération de 1960 et après se soit elle-même à la fois figée et évaporée. L'univers de Lemieux, en tout cas, a plus qu'une «valeur documentaire». Dépasant l'anecdote, il témoigne pour la vie et l'histoire contre toutes les idéologies. Au second regard, à la réflexion, l'œuvre est «plus prospective que passéiste. Le peintre retourne certes à hier, mais pour réactiver dans l'aujourd'hui des valeurs endormies [...]» (p. 251). Il ne s'agit pas de «briser les solitudes», comme dans une récente propagande vice-royale *canadian*, mais de proposer une «nouvelle figuration», configuration esthétique et morale.

«Lemieux n'est pas le peintre de la sensualité ni celui de la transgression» (p. 222). C'est son originalité, sa liberté. Il n'a cependant «rien d'un peintre morbide» (p. 242), ne manque ni d'ironie intelligente ni d'humour<sup>5</sup>. «On a sans doute exagéré la dimension du silence chez Lemieux [...], car on naît toujours en musique» chez lui (p. 215). Brulotte parle même de «confort acoustique», festif. La *Fête-Dieu à Québec* (1944) a le mouvement, manifeste la joie collective des romans de Lemelin et du film de Carle. Dans la même veine, voir la résurrection carnavalesque de *Lazare* (1941). Ce qui caractérise les visages de la foule, chez Lemieux, «c'est leur regard sur nous». Nous sommes leur spectacle, ils nous fixent, nous cadrent «en vitrine», nous encadrent pour une découverte ou une renaissance dans un musée redevenu atelier.

---

5 Celui qui a peint les portraits officiels du président de l'Assemblée nationale Clément Richard dehors, dans la neige – c'était avant l'épisode des «caribous»...-, du prince Philip et d'Elizabeth II éloignés à droite et à gauche d'un vide central, est plus qu'un «sémiographe de la proxémie» (p. 173).

Avec lui, nous sommes loin des êtres torturés par la sexualité de Hopper ou des vives incarnations de Bacon ou des énergiques transgressions de Balthus. mais un même fond étrange unit pourtant ces quatre peintres, qu'on a le droit, à tort ou à raison, de situer sur le même rayon de l'imaginaire (p. 223).

Sur d'autres rayons de la bibliothèque, sur d'autres rives, rangs, déserts du paysage.

L'explicit du livre, ce n'est ni un hasard ni une facilité, donne la parole à l'amateur et connaisseur Pierre Vadeboncoeur sur les « pistes » à inventer plutôt qu'à suivre. Celles de Brulotte croisent, soulignent, prolongent les chemins de Lemieux. « Dans *Un chemin en hiver* (1966), on ne voit plus aucun chemin justement : il n'y a de visibles qu'un ciel noir et un vague champ blanc. Voilà tout » (p. 125). À partir de là, tout est possible : peinture, littérature, histoire. Revoir Lemieux, relire Jacques Brault et tous les Garneau. □

**GABRIEL DUMONT**

*Souvenirs de résistance d'un immortel de l'Ouest*, Présentation et notes, Denis Combet et Ismène Toussaint, Québec, Les Éditions Cornac, 2009, 408 pages

Gabriel Dumont était le lieutenant de Louis Riel pendant l'insurrection des Métis, en 1885, dans le Nord-Ouest canadien. Un personnage haut en couleurs, de la trempe de *Buffalo Bill* qui était son contemporain. Il l'a d'ailleurs connu et a participé à son *Wild West Show* comme cascadeur à cheval et tireur, dans le but de faire connaître sa cause, celle des siens, dans toute l'Amérique et même en France.

Le grand-père de Gabriel Dumont avait quitté Montréal en 1790 pour s'installer en Saskatchewan où il travailla pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, et épousa une autochtone. Ses descendants étaient donc des Métis qui vivaient dans les grandes plaines de l'Ouest. On sait que Gabriel parlait plusieurs langues amérindiennes, qu'il se vit confier le titre de «chef de la chasse aux bisons», un honneur qu'il conserva de 1863 à 1880. On sait aussi qu'il s'installa près de Batoche, se construisit un magasin, et s'initia à l'agriculture. Après les troubles de 1870, Gabriel Dumont se consacra avec énergie aux intérêts et à la défense des droits de sa communauté. Il en devint président et participa à l'instauration d'une forme de gouvernement autonome. Comme la population de



bisons diminuait, il s'appliqua à réglementer la chasse pour assurer la survie des troupeaux. En 1875, des chasseurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson organisèrent une partie de chasse illégale. Dumont leur imposa une amende. Ils allèrent se plaindre à l'agent de la compagnie anglaise responsable du district de la Saskatchewan. Et c'est ainsi qu'éclata un conflit entre les Métis et les autorités canadiennes de la région.

C'est alors, en 1884, que Dumont décida de recourir à Louis Riel, qui avait réussi à faire adopter l'Acte du Manitoba par le gouvernement canadien en 1870, et qui s'était retiré aux États-Unis, dans le Montana. Riel revint donc au Canada pour organiser la résistance, mais c'est Gabriel Dumont qui dirigea vraiment les opérations, Riel ne voulant pas recourir à la violence. La résistance métis fut écrasée à Batoche. Dumont s'enfuit aux États-Unis d'où il continua à défendre la cause des Métis. Riel, comme on sait, fut arrêté et exécuté.

Ce que Denis Combet et Ismène Toussaint publient dans ce livre, ce sont des textes de Gabriel Dumont qui continue à défendre la cause des Métis à qui il avait été lié par une grande amitié et une confiance indéfectible.

Le livre est divisé en deux parties. Dans la première, on reproduit des textes dictés par Gabriel Dumont qui relatent sa vie avant et pendant la révolte des Métis. Dans la deuxième, on retranscrit un discours de Dumont prononcé à Montréal en 1888, des correspondances de Dumont avec des personnalités politiques et religieuses du Canada, des États-Unis, de la France, de la communauté métisse de Batoche. Aussi des articles de journaux québécois commentant son passage au Québec, alors le Bas-Canada, en 1888. Dans leur introduction, les auteurs Denis Combet et Ismène Toussaint écrivent: «L'ensemble de la narration prend une dimension vivante et hautement dramatique. Le ton apologetique (ou

louangeur) sert autant son auteur que les Métis, dépeints ici comme un peuple courageux et injustement traité par le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald» (p. 24).

Un livre très précieux, donc, qui fait revivre un moment particulier de l'histoire du Canada. Y figurent Gabriel Dumont et Louis Riel, mais aussi la «Police Montée», Sir John A. Macdonald, Wilfrid Laurier, le cardinal Taschereau, Honoré Mercier, et tant d'autres. Gabriel Dumont est le personnage central de cette épopée. Un homme «rayonnant, fier, ayant une extraordinaire connaissance des Prairies, des hommes et des animaux, courageux, audacieux, ingénieux, aimable, courtois, généreux, capable de fortes amitiés et inimitiés mais dénué de toute mesquinerie et de rancune» (p. 275). En 1887, dans une lettre à Raymond Préfontaine, député de Chambly, après avoir affirmé que les Métis n'avaient pris les armes qu'à contre-cœur, dans un cas de légitime défense, il affirmait: «Soyez bien persuadé que ce que je viens de dire, je le dis sans haine, car je n'ai de haine pour personne, mais je crois de mon devoir de dire ce que je pense, tant en mon nom qu'en celui de ceux qui ne sont plus» (p. 235). Et cet homme avait une détermination à toute épreuve. «Tant, disait-il, que nous aurons une goutte de sang français et indien dans les veines, nous revendiquerons les droits pour lesquels nous avons combattu et pour lesquels ils ont assassiné juridiquement feu Louis Riel» (p. 196). Même s'il ne s'était pas toujours entendu avec Louis Riel sur la manière de mener les opérations, toute sa vie il lui restera fidèle et se sentira obligé de le défendre. En mars 1888, dans une lettre au journal *La Patrie* de Montréal il écrivait:

L'orgueil n'est pas notre défaut, mais je puis dire avec orgueil que nous avons été, nous, Métis, les véritables pionniers de la civilisation au Nord-Ouest. Le gouvernement le sait bien. Pourquoi ne pas avoir écouté nos justes réclamations et nous avoir forcés à prendre les armes, ne nous laissant d'autre alter-

native que de nous révolter ou de passer ou de vivre comme des lâches? Tout ceci, je le dis sans haine, mais Riel est mort et je dois parler pour lui au nom de ceux pour lesquels il a donné sa vie! (p. 281).

Il faut noter le travail de Denis Combet et Ismène Toussaint qui ont fait de ce livre un ouvrage d'une qualité exceptionnelle. Une excellente introduction nous situe dans le contexte historique et nous rappelle que le destin des Métis, de Gabriel Dumont et de Louis Riel est inséparable de l'histoire du Canada. De nombreuses notes explicatives, 474 exactement, nous renseignent sur tous les faits, événements ou personnages qui sont concernés par l'histoire de Dumont et Riel. Une incursion merveilleuse dans l'histoire du Canada et même des États-Unis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais plus que cela peut-être, un document d'une grande humanité qui rend la figure de Gabriel Dumont inoubliable.

Paul-Émile Roy

### **MARC-FRANÇOIS BERNIER**

*Journalistes au pays de la convergence*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2008, 210 pages

L'enquête de Marc-François Bernier aborde les opinions et les représentations que se font les journalistes québécois contemporains au sujet des effets de la convergence et de la concentration de la propriété médiatique sur leur travail et la qualité de la nouvelle; elle nous fait voir qu'un vaste malaise professionnel se profile à l'horizon.

L'enquête tend à montrer que, du point de vue des journalistes, le double statut de professionnels et d'employés

commence à poser problème alors que la convergence semble de plus en plus faire partie des modèles d'affaire des entreprises médiatiques. De plus en plus en effet, les contenus seront appelés à circuler entre médias au sein d'un même réseau (de *La Presse* vers *Le Droit* par exemple au sein de Gesca) et à prendre des formats différents (de la télévision vers l'imprimé ou l'écrit électronique par exemple); de même, les journalistes devront-ils s'adapter à l'exigence de polyvalence technologique et faire face aux commandes de rentabilité accrue. Le professeur Bernier montre que les journalistes, qui ont des convictions fortes et passablement consensuelles sur ce que doivent être le journalisme et l'information, commencent à nourrir de sérieuses craintes.

Le cœur de l'enquête porte donc sur les convictions des journalistes. D'abord, sur ce qu'ils pensent des phénomènes de concentration et de convergence. Ensuite, sur leurs convictions concernant la pratique du journalisme de qualité (ce que l'on a nommé le credo des journalistes). C'est en juxtaposant ces deux volets que l'on comprend qu'un important problème de sens tend à se développer au sein de la profession journalistique et qu'il pourrait très bien prendre une forme aiguë si le phénomène de convergence progressait comme les journalistes le redoutent. L'auteur montre par ailleurs clairement que si ce malaise est, pour l'heure, lancinant au sein de la communauté journalistique québécoise, il est toutefois éminemment visible parmi les journalistes employés de Quebecor, un réseau où la convergence est une composante-clé du modèle d'affaires.

L'ouvrage n'est pas dépourvu de défauts, mais il m'apparaît utile et important. D'abord et avant tout parce qu'il n'est jamais banal de révéler ce que pensent des travailleurs ou des professionnels de leur travail et des conditions concrètes

dans lesquelles il s'effectue. L'existence d'une contradiction entre la manière dont on veut faire un métier et les conditions dans lesquelles, très concrètement, on peut l'exercer pose un problème majeur de sens pour les individus concernés. Ce problème paraît d'autant plus fort qu'ici, les individus concernés mettent l'idée de profession au cœur de leur identité de travail. Telle est la question de fond que pose sérieusement Marc-François Bernier. Il arrive malheureusement trop souvent qu'une telle crise de sens advienne sans qu'il n'y paraisse trop et qu'elle se traduise par un exode lent et silencieux – comme dans le cas des jeunes enseignants.

Examinons brièvement la structure du livre et l'argumentation qui porte l'enquête.

Le premier chapitre présente le contexte organisationnel général. L'auteur, qui fait preuve d'un économisme tempéré, postule que l'information est d'abord et avant tout une réalité économique et que la nouvelle, du point de vue des propriétaires, est une commodité comme les autres. Si pendant longtemps les médias ont joui d'un statut un peu à part dans le monde capitaliste, c'est-à-dire que l'on n'y recherchait pas forcément la rentabilité maximale, il en va tout autrement depuis les années 1980. Désormais, l'information doit aussi être source de profit immédiat; et s'il est des moyens de maximiser les gains et d'abaisser les coûts de production, les gestionnaires se tourneront massivement vers eux. La rentabilité est donc, selon Bernier et bien d'autres auteurs avec lui, au cœur des modèles d'affaires des médias. Lesquels modèles ont par ailleurs été grandement modifiés au cours des dernières décennies 1) par l'accentuation de la concentration médiatique, 2) par la croissance des groupes économiques de même que 3) par l'arrivée des technologies numériques qui permettent les transferts de contenus d'un format à l'autre, d'un média à l'autre.

Le deuxième chapitre apporte une synthèse passablement étoffée de la littérature actuelle – surtout américaine – sur les conséquences de la convergence et de la concentration. L'auteur insiste : le tableau ne saurait être jugé définitif. Mais il souligne tout de même que la balance penche nettement du côté des conséquences négatives. La qualité de la nouvelle est une chose qui, malgré tout, peut être évaluée et même mesurée. On peut par exemple observer et mesurer les variations d'effectifs des rédactions dans le temps et établir des corrélations avec l'apparition de telle ou telle pratique de gestion. On peut multiplier les mesures relatives aux contenus des textes et, encore une fois, mener une batterie de corrélations. Tout cela pour dire que, selon l'auteur, on possède désormais un dossier empirique solide qui, sans être complet, permet raisonnablement de croire qu'il y a lieu de s'inquiéter.

Je ne puis m'empêcher de relever le procédé argumentatif que l'auteur fait ici intervenir avant d'apporter les résultats de son enquête, soit une sorte d'appel à l'autorité : la recherche académique faisant écho aux inquiétudes des journalistes. De cette manière, il fait implicitement valoir que ces inquiétudes sont largement fondées et qu'elles ne relèvent pas de préjugés technophobes ou de préoccupations corporatistes.

Le troisième chapitre présente les résultats du premier volet de l'enquête et porte sur l'appréciation des conséquences de la concentration et de la convergence. Je ne dispose pas de l'espace pour discuter avec minutie, ni du design de l'enquête, ni de sa qualité ni des résultats. Disons tout de même que l'enquête, bien construite, fait ressortir une attitude négative passablement généralisée au sujet des effets de convergence bien qu'il existe des variations significatives, notamment selon les réseaux d'appartenance. Les journalistes appartenant à Quebecor ont tendance à présenter une

appréciation nettement plus négative (bien que l'on relève un évident sentiment d'attachement et de loyauté envers l'entreprise). Voilà un résultat d'ensemble intéressant et important, mais il faudra aller plus loin. Car si l'enquête permet de supposer qu'existe un lien entre cette attitude générale et les conditions de travail des journalistes, notamment en mettant en évidence le cas des employés de Quebecor, il est à mon sens malheureux que l'on n'ait posé que très peu de questions aux journalistes sur la manière dont ils se représentent et évaluent l'évolution de leurs conditions de travail. Un tel supplément d'enquête nous permettrait de beaucoup mieux saisir leur sentiment sur la convergence et de comprendre plus finement son étiologie.

Le quatrième et dernier chapitre porte sur le credo des journalistes québécois. Le tableau est saisissant. Il est en effet remarquable de constater que, comme leurs confrères américains, ceux-ci vivent un attachement très fort à ce qu'ils considèrent être du journalisme de qualité, qu'ils en ont une conception nette et qu'ils portent à ce sujet des convictions très fortes. Voilà qui ressort avec force et cohérence au fil des questions.

Bref, ce livre, bien qu'incomplet, apporte une «problématisation» passionnante: d'un côté un éthos professionnel très net et de l'autre, des conditions économiques qui paraissent induire un sentiment d'insatisfaction et de rejet. Si l'origine du sentiment n'est pas absolument claire, on possède une première évaluation de ce sentiment ainsi que des pistes d'investigation. À mon avis, il s'agit d'ores et déjà d'un apport précieux.

Martin David-Blais  
Université St-Paul, Ottawa

**JOHN SAUL**

*Mon pays métis. Quelques vérités sur le Canada.* Montréal, Éditions du Boréal, 2008, 352 pages

Le sous-titre donne le ton : « Quelques vérités sur le Canada ». Dans son plus récent livre, *Mon pays métis*, John Saul affirme avoir découvert des « vérités » sur le Canada, vérités qu'il serait apparemment le seul à connaître, le reste de la population vivant dans le déni. Il se propose ainsi de nous révéler notre « réalité propre », notre identité véritable, que nous aurions ignorée jusqu'à présent, victimes d'une aliénation dont lui seul peut nous délivrer.

Bien entendu, ce « Nous » est canadien et regroupe tant les Québécois que les habitants du ROC, puisque nous sommes tous victimes d'un même aveuglement : nous nous croyons Occidentaux, alors que nous formons, tous ensemble, un peuple d'inspiration autochtone. Nous reviendrons plus loin sur les implications de cette thèse pour la question nationale québécoise. Pour l'instant, contentons-nous d'évaluer sa pertinence pour le Canada.

La thèse de l'auteur est la suivante : Nous sommes une « civilisation métisse », un peuple original fondé sur des principes et des valeurs autochtones qui ne trouvent pas d'équivalents dans le monde occidental. Nous croyons à tort que le Canada est d'inspiration française et britannique, alors que l'essentiel de ce que nous sommes est d'origine autochtone. Cette méprise collective serait attribuable à un esprit de colonisé qui nous aurait été imposé il y a plus d'un siècle par le *Family Compact*. Constatant qu'il se développait au Canada une société d'inspiration profondément autochtone qui ne leur plaisait pas, ce puissant petit groupe de privilégiés aurait imposé des mythes et des façons de faire européens, qui ne correspondaient pas du tout à ce que nous étions. Depuis



ce temps, nous pensons dans des termes inadéquats pour décrire notre réalité propre, ce qui expliquerait apparemment tous les problèmes que connaît le Canada actuel.

Ainsi, le piètre état de notre système de santé, le taux de pauvreté élevé, la faiblesse de la politique étrangère canadienne, les mésententes entre gouvernements fédéral et provinciaux, la vente de compagnies canadiennes à des intérêts étrangers et même la disparition de l'eulakane, « ce petit poisson de la côte pacifique qui ressemble à l'éperlan » (p. 190), sont présentés comme autant de « signes d'échec », qui prouvent que nous vivons dans un système inadapté à notre identité profonde. Selon Saul, c'est « l'insécurité coloniale perpétuelle de nos élites qui les porte à chercher des modèles occidentaux » (p. 127) pour répondre aux défis du monde contemporain. L'échec dans l'application de ces modèles serait la preuve de leur caractère inadapté à notre nature autochtone, qu'il nous suffirait de reconnaître une fois pour toutes pour enfin trouver des solutions à l'ensemble de nos problèmes collectifs.

L'ancien prince-consort se fait prophète en affirmant à la population égarée que nous vivons collectivement dans « un déni de nous-mêmes » (p. 13) et que « notre planche de salut est la fidélité à notre nature véritable et la conception d'un langage et de l'imaginaire qui l'exprimeront le mieux » (p. 275-276). Il se permet également d'affirmer qu'une série de peintres et d'écrivains renommés du Québec et du Canada ont construit l'ensemble de leur œuvre à partir de la sensibilité autochtone sans même en être conscients (p. 91), prétendant ainsi savoir mieux que les artistes eux-mêmes le sens profond de leur œuvre ! Pour couronner le tout, il déverse tout son fiel sur les élites « médiocres » dont l'incapacité à empêcher l'extinction d'un poisson est comparée au silence des criminels nazis :

Du début à la fin, [les élites] ont failli à la tâche. Ils prendront leur retraite et joueront au golf comme si l'épuisement des stocks d'eulakanes était, bof, des choses qui arrivent. Après tout, ils ne faisaient que leur travail. Comme l'a dit la défense, jadis, au procès de Nuremberg, ils obéissaient aux ordres, c'est tout. (p. 191)

Il semblerait qu'avoir une réputation de grand philosophe permette de porter des accusations aussi grossières en toute impunité! Yves Michaud s'était fait lyncher pour moins que cela.

Non seulement la thèse de John Saul est loufoque, mais il s'agit d'une usurpation mémorielle pour le Québec, pour le Canada et pour les peuples autochtones. Un bref examen de sa méthodologie confirme qu'elle ne tient pas la route. La technique est simple: l'auteur choisit une attitude ou une valeur considérée comme typiquement canadienne, comme l'environnementalisme ou encore le pacifisme. Si cette attitude ou cette valeur trouve un équivalent chez les peuples autochtones, alors, la preuve est faite de ses «origines» autochtones. Si elle ne trouve pas d'équivalent chez les peuples autochtones, Saul s'efforce immédiatement de montrer qu'il s'agit d'une mauvaise façon de faire... et en déduit que cela irait beaucoup mieux si nous adoptions l'approche autochtone!

Autrement dit, tout lien pouvant être établi entre des principes canadiens et autochtones est interprété en termes de causalité: le principe canadien s'explique par ses origines autochtones. Quant aux principes occidentaux que valorisent les Canadiens, ils sont nécessairement la cause de tous leurs malheurs, et donc, la preuve qu'ils devraient se tourner vers leur «véritable nature» autochtone. Cette méthode comporte un avantage certain: elle est infaillible!

La fausse alternative entre des principes autochtones nécessairement authentiques et des principes occidentaux forcés-

ment inadéquats s'accompagne de jugements de valeur. D'un côté, il y a la «vision monolithique euro-états-unienne de la gouvernance d'un pays» (p.26), «les vieux préjugés européens» (p.26), de l'autre, il y a la voie autochtone, la «pensée non linéaire» (p.58), la «perspective circulaire, non manichéenne et non punitive» (p.282), qui représente «une voie très originale, non monolithique, révolutionnaire» (p.274). Cette dichotomie, qui traverse l'ensemble de l'ouvrage, est particulièrement marquée lorsqu'il est question du rapport que les Canadiens entretiennent face à la diversité culturelle :

Sur la question de l'immigration et de la diversité des citoyens, nous sommes incapables de voir l'évidence : nous avons une conception non raciale, non linéaire et même non rationnelle de la civilisation. Elle est fondée sur l'idée d'un cercle qui s'élargit et s'adapte au fur et à mesure que de nouvelles personnes s'y joignent. Le concept n'est ni européen ni occidental; il provient directement de la culture autochtone (p. 12).

Loin d'être inspiré des théories libérales occidentales, le multiculturalisme canadien serait selon Saul profondément autochtone parce que fondé sur un équilibre entre les droits individuels et collectifs (p. 63-64). D'une part, cela suggère que le vieux débat entre libéraux et communautariens serait en fait un débat entre Occidentaux et Autochtones ! D'autre part, il s'agit d'une lecture surprenante du multiculturalisme canadien. Le rejet du biculturalisme au profit d'un bilinguisme d'un océan à l'autre, l'affichage bilingue au nom de la liberté d'expression, les luttes contre l'obligation de fréquenter l'école française au nom de la liberté de choix, les accommodements raisonnables accordés à partir du critère subjectif de la sincérité de la croyance personnelle, tout cela n'est-il pas suffisamment libéral aux yeux de John Saul ?

Comme le veut son cadre d'analyse, si le multiculturalisme est profondément autochtone, alors les résistances face au multiculturalisme s'expliquent nécessairement par une atti-

tude de colonisés. Qui sont les colonisés dans ce cas-ci ? Les Québécois, bien entendu ! La crise des accommodements raisonnables serait ainsi la preuve du fait que les Québécois se seraient détournés du modèle autochtone du « cercle en constante expansion » pour adopter des « arguments parisiens démodés » (p. 51). La crise serait donc attribuable au fait que les Québécois, colonisés par Paris, auraient refusé de puiser dans leur nature autochtone pour accueillir les immigrants.

Voilà maintenant le Québec au banc des accusés, une constante dans l'ouvrage. Les mesures de protection de la langue française au Québec agiraient comme un « joug » auprès d'une fraction de son élite « admirablement bilingue (et souvent même trilingue) », une élite qui « vit tout naturellement à l'échelle canadienne et internationale », mais que la frilosité linguistique de la province maintient « aux plus faibles niveaux de revenu du pays » (p. 201). Quant à l'appui des souverainistes au « libre-échange comme instrument de sécession » (p. 214), il aurait été dévastateur pour l'ensemble de l'économie canadienne. Finalement, les batailles constitutionnelles des dernières décennies seraient responsables de nombreux échecs collectifs des Canadiens, les élites étant « tellement obsédées par ces détails de séparation des pouvoirs financiers et administratifs qu'elles pouvaient difficilement imaginer d'œuvrer pour le bien public » (p. 229).

Derrière la thèse de l'auteur sur les origines autochtones du Canada, se cache ainsi une critique sévère du Québec et des souverainistes. Parmi les attitudes de colonisés dénoncées par Saul, se trouve, « l'horreur du chevauchement des pouvoirs » (p. 280), autrement dit, la critique du système fédéral. L'argument exprimé par René Lévesque dans *Option Québec*, selon lequel les dédoublements administratifs entre les paliers fédéral et provinciaux sont nuisibles économique-

ment, serait un «argument classique du *Family Compact*», fondé sur le «dogme contemporain de la rentabilité» (p.269). Saul affirme qu'au contraire, les chevauchements de pouvoir sont au service du bien commun :

La duplication est un moyen désintéressé de stimuler la concurrence pour le bien public. La duplication encourage les gouvernements à coopérer, contribue à créer de la richesse et combat l'impuissance provoquée par le réflexe du repli sur soi et de la complaisance dans la résolution de problèmes ayant trait au bien public. (p.269)

Saul propose une vision romantique du fédéralisme canadien, qui ignore les rapports de pouvoir qui traversent notre système politique et ses implications pour le Québec comme nation. Bien entendu, ce fédéralisme de coopération serait conforme à notre nature autochtone. En effet, lorsqu'il ne s'empêtre pas dans des querelles constitutionnelles inutiles, «notre fédéralisme à son meilleur» serait conforme à «la conception mohawk de la façon de faire les choses – atteindre l'harmonie grâce à des relations équilibrées» (p.51). On croit rêver!

En plus de s'en prendre aux souverainistes, Saul reproche aux fédéralistes québécois de ne plus «évoquer la pleine réalité du pays», ce qui fait en sorte que «la plupart des Québécois n'entendent presque pas parler du pays dans lequel ils vivent» (p.176). Qu'il se rassure : si les fédéralistes du Québec ont évité de faire une promotion trop active du Canada, Patrimoine canadien et Option Canada s'en sont occupés! Le scandale des commandites, cela vous dit quelque chose? Saul n'en dit pas un mot dans sa dénonciation des élites politiques. Il s'insurge contre la GRC qui, lors de la campagne électorale de 2005-2006, a informé le NPD que le ministre (libéral) des finances était sous enquête et ainsi «interféré avec le processus démocratique national à un moment stratégique» (p.261). Il se scandalise également

du fait que le premier ministre (conservateur) Mulroney ait accepté l'argent de Karlheinz Schreiber (p. 263). Ces deux scandales politiques sont présentés comme des «symptômes de la tolérance de cette élite envers un comportement parfaitement inacceptable» (p. 264). Mais où est donc le scandale des commandites dans tout cela? N'était-ce pas le pire scandale politique de la dernière décennie? Saul semble l'avoir oublié. Le Parti libéral du Canada est étrangement épargné de sa critique des élites. Soulignons que c'est Jean Chrétien qui a nommé son épouse, Adrienne Clarkson, gouverneure générale de Canada.

La partisanerie tourne à la farce lorsque, pour dénoncer l'élite économique canadienne, Saul fait exception pour Paul Desmarais père, un homme qui «parle clairement, avec humour et assurance. On comprend d'emblée qu'il a une vision à long terme» (p. 306). Pour quelqu'un qui dénonce à répétition le *Family Compact*, il y a quelque chose d'indécent à s'afficher comme membre du «club des vieux copains» des années 2000, celui du réseau PLC-Desmarais. Vraiment, c'en est trop!

En somme, le livre de John Saul nous apprend effectivement «quelques vérités sur le Canada»: il nous apprend que des théories loufoques peuvent être défendues en toute impunité dès lors qu'elles contribuent au *nation building* canadien.

Joëlle Quérin

Doctorante en sociologie, UQAM

**REVUE LIBERTÉ**

*Liberté*, no 282, novembre 2008: «Arthur Buies, notre contemporain», 104 pages.

Dans sa dernière livraison, la revue *Liberté* a le mérite de consacrer un dossier à un auteur de notre XIX<sup>e</sup> siècle trop souvent négligé aujourd'hui. La rédaction se donne pour mission de redresser un tort. De manière conséquente et louable, ce dossier contient un texte d'Arthur Buies lui-même, son «Prologue» aux *Petites chroniques pour 1877*. Est également reproduit un texte de Victor-Lévy Beaulieu, la préface aux *Petites chroniques du Bas-du-Fleuve* (éditions Trois-Pistoles, 2003). Les contributeurs sont Pierre Lefebvre (rédacteur en chef), le sociologue Jean-Philippe Warren, le critique Robert Lévesque, Louis-Jean Thibault et Michel Biron, professeurs de littérature.

En introduction, Pierre Lefebvre aborde la question du quasi-oubli dans lequel est renfermé Buies, qu'il compare avec Melville pour bien établir un contraste; ces deux auteurs auraient en commun d'avoir enfin développé une littérature émancipée de ses modèles européens. Il expose son «inquiétude» devant ce quasi-oubli, qui semble indiquer que les «conservateurs de tout poil» auraient eu raison de sa postérité. Pourtant, des écrivains conservateurs de l'époque n'échappent pas davantage à la négligence et il est peut-être plus pertinent de comparer Buies à Olivar Asselin ou à Péguy. Selon P. Lefebvre, la cause de ce phénomène ne tiendrait pas à la nature de ses écrits – qui se prêtent surtout aujourd'hui à une édition de morceaux choisis – car le valeureux Albert Laberge connaît le même sort. Non, elle découlerait du fait que, grand pourfendeur du Canada français, Buies pourfend des travers encore vivaces dans notre Québec actuel. Voilà qui mène peut-être à déformer le propos de Buies sur certaines questions.

Ainsi, un texte de Buies dont nous citons l'extrait suivant : « ce mot de nationalité, qui renferme toute l'existence d'une race, n'est pour eux [les élus] qu'un hochet ridicule avec lequel on amuse le peuple pour mieux le tromper » devient, pour P. Lefebvre, « L'obsession nationale comme miroir aux alouettes ». Or, la phrase de Buies me paraît être une critique des politiciens et non pas du nationalisme. La carrière de Buies permet d'ailleurs de le penser – on songe à sa vaste production d'études sur les régions du Québec à coloniser, absente du dossier – mais qui plus est, son « Prologue » reproduit ici. Buies y vante les succès de la génération de Garneau et de Parent, des auteurs inspirés et qui tâchaient de « nourrir l'amour de la patrie » ; voilà qui contraste, à ses yeux, avec l'insignifiance des lettres de son temps (p. 17), animées par des auteurs à la recherche d'une posture d'écrivain.

À l'inverse, un texte hors-dossier de Pierre Lefebvre, « Le fantôme de Damase Potvin », fait mieux ressortir son propre parti pris anti-nationaliste, anti-enracinement, qui l'entraîne à proposer d'autres raccourcis dans l'analyse littéraire. Il vaut la peine de les relever, car ils m'apparaissent trop répandus aujourd'hui dans de nombreuses œuvres par ailleurs méritoires, tels les collectifs *La vie culturelle à Montréal vers 1900* (Fides, 2005) et *Histoire de la littérature québécoise* (Boréal, 2007). Pierre Lefebvre s'en prend au discours des artistes québécois contre les coupures fédérales cet automne. Selon lui, avoir à choisir entre le Parti conservateur et des « artistes » québécois qui présentaient la culture comme un pilier de l'identité, était comme avoir à choisir entre Le Pen et Chirac en 2002. Il critique avec raison le discours sur la culture comme volet du développement économique dans lequel embarquent de plus en plus les organismes culturels, tendant à brouiller toute distinction entre culture et divertissement.



Cependant, lorsqu'il définit l'artiste comme étant essentiellement voué à ébranler l'identité nationale, à la manière de Socrate, il me semble s'égarer. Lorsqu'il avance que «L'argument identitaire est précisément celui contre lequel les artistes se sont battus de tout temps» (p. 98), il me paraît faire une immense projection de l'éthos contre-culturel à travers l'histoire occidentale. Michel-Ange s'est-il longtemps battu contre l'argument identitaire? Certes, la Renaissance était innovatrice, mais avec l'appui du mécénat des Médicis ou des Papes, elle ne travaillait surtout pas contre l'identité italienne. Au contraire, à l'aurore d'un des plus grands mouvements artistiques de tous les temps, Pétrarque a consciemment choisi d'illustrer la langue italienne (au lieu du provençal, alors plus illustre, et bien qu'il travaillât en Avignon). Socrate? C'était un patriote comme il s'en trouverait peu aujourd'hui. Lefebvre mise sans doute sur l'oubli, par son lectorat, d'une Pléiade illustrée par la *Défense et illustration de la langue française* de Joachim du Bellay. Ce n'est pas le MELS qui se mettra en travers de son chemin. Mais qu'on songe un instant à l'art et aux lettres d'Athènes au siècle de Périclès, à ceux de Florence au temps des Médicis, ou encore à ceux de la France aux temps de saint Louis aussi bien que du Roi-Soleil, et la définition de l'œuvre des artistes avancée par Lefebvre apparaîtra comme caricaturale. Certes, depuis les impressionnistes et les cubistes, les choses ont changé. Mais ce cycle n'est-il pas arrivé, et depuis longtemps, à l'essoufflement, après les grands de l'art abstrait? Parmi les «installations» de bric-à-brac qu'une nuée d'artistes contemporains anonymes ont posées à travers les musées et les galeries d'Occident depuis 50 ans, qui se veulent «dérangeantes» mais qui ne sont le plus souvent que laides et obscures, combien ont atteint une postérité à la manière de Van Gogh? (Jean Drapeau avait peut-être senti la place que l'Histoire leur réserverait...) C'est que chez Van Gogh ou les cubistes, demeurait encore une démarche

esthétique. L'art n'était pas réduit à un laïus idéologique de militant contre-culturel sous d'autres formes.

Toujours est-il que pour Lefebvre, notre passé littéraire compte ses bons – Albert Laberge, Arthur Buies – et ses méchants – les F.-A. Savard, C.-H. Grignon et autres Damase Potvin, romanciers du terroir. Notre histoire est avant tout, à ses yeux, un combat des avant-coureurs de la Révolution tranquille contre ces obscurantistes qui eux aussi, et non seulement l'Église et les Anglais, nous enfermaient dans notre identité canadienne-française. Notre problème n'était donc pas notre condition mais notre identité. Voilà qui ne peut manquer de colorer l'approche de l'œuvre du fondateur de *La Lanterne*. Il convient en effet d'aborder ce numéro comme un tout, même le poème en prose de Catherine Morency, «Lettre à mon Viking» où, de façon originale, l'écrivaine décrit le «musc délicat» du corps de son amant, évoque le souvenir «d'un estaminet légendaire, à Barcelone» (où d'autre ?!), et conclut en évoquant la copulation tant attendue.

Ainsi, Robert Lévesque, dans «Le voyageur spasmodique», article agréable à lire, nous dépeint-il Buies en «bo-bo» avant l'heure, portrait qu'accompagne l'inévitable adoubement par comparaison avec Rimbaud. Bien sûr que dès les années 1970, certains traits du romantisme ont été réactualisés par les hérauts de la contre-culture, mais heureusement que Buies renferme plus que l'enflure du moi et la désorientation. Dans sa contribution, «La tyrannie du silence», Michel Biron compare même Buies à Thomas Bernhard – figure que les collaborateurs de *Liberté* affectionnent décidément<sup>1</sup>.

1 Catherine Mavrikakis avait invoqué cet écrivain comme un modèle à émuler au Québec dans le numéro «Québécois, encore un effort», comme si la situation assez exceptionnelle du rapport de l'Autriche avec son passé récent était vraiment comparable avec la nôtre.

(Bernhard, après-guerre, a exprimé une attaque intégrale de la culture autrichienne, corollaire d'un défaut de rupture affirmée avec le nazisme.)

Du reste, l'intérêt pour Buies semble ne pas dépasser les années 1870. Il n'y a que le texte de VLB qui témoigne véritablement de ses racines familiales et de son sens du pays. L'action de Buies aux côtés du curé Labelle et de Mercier – qui certes ne constitue pas un travail de sape de l'identité québécoise – échappe une fois de plus aux regards et aux esprits. Pourtant, dans une contribution intéressante, «Le mystère de Québec», Warren nous montre un Buies à la fois critique de Québec, de son provincialisme et de sa torpeur dans les années 1870, bien qu'amoureux de sa ville, espérant d'ailleurs relancer Québec – et le Québec, faudrait-il ajouter – par une politique de développement, misant notamment sur les chemins de fer. Les chemins de fer sont venus et Québec est demeuré aussi petit, semble persifler Warren.

Hors-dossier, deux textes, de Robert Richard et de Warren, sont consacrés aux États-Unis d'Obama. Richard se base sur Pocock pour faire ressortir deux courants importants dans le caractère américain : le républicanisme et le puritanisme transportés d'Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle. Il semble ainsi redécouvrir l'importance de la matrice WASP de la culture américaine. Le messianisme américain n'est pas sans le fasciner. De même, Warren se penche sur le patriotisme et le messianisme d'Obama, sa propension à se référer à l'histoire nationale, dont on croirait presque qu'il aimerait exonérer le demi-dieu des années 2000. Du coup, il avance que «Son drapeau est davantage la déclaration des droits que la bannière étoilée, et sa patrie davantage une promesse d'avenir qu'un lourd passé.» Warren, comme plusieurs, aimerait-il donc croire que le patriotisme d'Obama n'a rien d'inconditionnel ? A-t-il raison ? Toujours est-il qu'aux États-

Unis, on se projette avec confiance vers l'avenir, justement en s'appuyant avec une grande fierté sur l'histoire nationale, ce qui est contraire au lieu commun post-moderne et contre-culturel du passé pesant, voire épouvantable, menant à un indigent présentisme.

Ces deux derniers textes sur les États-Unis sont l'occasion de répéter combien il est dommage que les clichés réducteurs de l'agriculturisme, du messianisme et de l'anti-étatisme (fascinants aux États-Unis, preuves d'arriération ici), résumés encore trop souvent le siècle du Canada français, sans saisir que la colonisation (ni non plus son illustration par le roman du terroir), axée sur le territoire et le développement de la nation, ne limitait pas sa conception du monde à l'agriculture. Voilà sans doute qui explique qu'on ait de la difficulté à aborder le Buies, apôtre de la colonisation. Bref, tout en nous invitant à nous ressaisir d'un pan de notre passé culturel, *Liberté* ne quitte point les ornières des préjugés qui précisément nous en détournent depuis la Révolution tranquille. Cela étant, il faut néanmoins féliciter *Liberté* de nous inciter à revisiter l'œuvre d'Arthur Buies.

Charles-Philippe Courtois

Chercheur postdoctoral à la Chaire de recherche en  
rhétorique (UQTR)

## ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES ET CENSURE PLURALISTE

**MYRIAM JÉZÉQUEL (DIR.)**

*Les accommodements raisonnables: quoi, comment, jusqu'où? Des outils pour tous.* Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2007, 406 pages

Pris de court par l'ampleur du débat public qui s'est imposé dans l'espace médiatique depuis le jugement de la Cour suprême sur le port du kirpan à l'école en mars 2006, les intellectuels pluralistes, qui avaient au départ tout fait pour nier l'opposition massive à la rhétorique de la *reconnaissance*, ont par la suite été contraints d'en prendre acte. C'est avec dégoût qu'ils constatèrent que, contrairement à ce qu'affirmait Glazer, nous ne sommes pas « tous multiculturalistes » à présent<sup>1</sup>. Placés sur la défensive, ces bien-pensants faisaient face à un nouveau défi : introduire dans leurs écrits le thème du débat public, tout en réaffirmant le bien-fondé de l'approche pluraliste comme seule posture normative acceptable dans une société moderne. La négation de l'opposition populaire ne tenant plus en raison de l'ampleur du débat, ils n'avaient d'autre choix que de recourir à de nouvelles stratégies pour imposer leur point de vue.

\* Doctorante en sociologie, UQAM

<sup>1</sup> Glazer, N. *We are all multiculturalists now*. Cambridge, Harvard University Press, 1997.

La lecture des ouvrages dans lesquels ces arguments ont été développés depuis un peu plus d'un an permet de mieux comprendre dans quelle mouvance intellectuelle se situe le rapport Bouchard-Taylor. Au-delà des précisions techniques et des analyses jurisprudentielles pointues appliquées aux milieux du travail, de l'école et de la santé, l'ouvrage collectif *Les accommodements raisonnables : quoi, comment, jusqu'où ? Des outils pour tous* publié aux Éditions Yvon Blais témoigne de ces stratégies mises en place par les multiculturalistes pour imposer leur point de vue.

L'approche la plus courante consiste à réduire l'opposition populaire à une mécompréhension. Refusant de reconnaître que les gens ne sont *pas d'accord*, vérité intolérable pour toute personne qui croit que le multiculturalisme est synonyme de vertu, la seule explication possible aux réactions populaires ne peut être que la suivante : ces gens n'ont *pas compris*. Les juristes et les sociologues se sentent alors investis d'une mission visant à expliquer au bon peuple ce qu'il n'a pas encore compris, à la manière des marxistes qui s'évertuaient jadis à convertir les pauvres prolétaires aliénés coupables de ne pas vouloir renverser le capitalisme. Les apôtres de la Charte se transforment ainsi en pédagogues de l'accommodement, comme en témoigne le sous-titre de l'ouvrage, *des outils pour tous*, qui aurait pu tout aussi bien être remplacé par *pour les nuls*.

L'argument le plus fréquemment invoqué en faveur de l'accommodement raisonnable, celui que les auteurs s'évertuent à expliquer dans l'espoir qu'il suscite enfin l'adhésion et donne lieu à une conversion complète des masses en faveur du pluralisme, réside dans l'idée que l'égalité «réelle» nécessite non pas un traitement identique de tous, mais plutôt un traitement différencié, qui tienne compte des particularismes de chacun. C'est en effet cette conception du «droit à l'égalité»

té», tel qu'inscrit dans les Chartes, qui constitue le fondement juridique de l'obligation d'accommodement raisonnable.

Leur raisonnement est le suivant: On ne peut pas être contre l'égalité. Or, l'accommodement est un moyen de faciliter l'exercice du droit à l'égalité. Donc, on ne peut pas être contre l'accommodement. Néanmoins, plusieurs sont contre l'accommodement. Par conséquent, ils n'ont pas compris en quoi cette mesure permet d'atteindre l'égalité.

Pardonnant aux pauvres gens leur ignorance du bien-fondé d'un traitement différencié, ils invoquent la complexité du système social, qui fait en sorte que les règles «en apparence neutres» ont un effet différencié sur les individus appartenant à un groupe minoritaire. L'«erreur» de la population réside alors dans sa focalisation sur le traitement identique, qui donne «apparence» d'égalité, plutôt que sur les effets de la mesure. Michèle Rivet va même jusqu'à affirmer que la compréhension de ce qu'est «l'égalité réelle» nécessite «une connaissance approfondie des phénomènes et des mécanismes qui font en sorte d'entraver sa mise en œuvre réelle et effective<sup>2</sup>», connaissance que les trop nombreux opposants à l'accommodement raisonnable ne possèdent manifestement pas.

Pour le commun des mortels, l'égalité implique le traitement identique de tous les individus, sans égard à leur sexe, à leur origine ethnique ou à leur religion. Il est bien entendu que ce traitement identique n'aura pas le même effet sur tous: faire passer le même examen à tous les élèves de 5<sup>e</sup> année n'aura pas le même impact sur le premier de la classe que sur le

---

2 Rivet, Michèle. «Synthèse. L'accommodement raisonnable ou le nécessaire retour aux sources: le droit à l'égalité». dans Jézéquel, Myriam (dir.) *Les accommodements raisonnables: quoi, comment, jusqu'où? Des outils pour tous*. Cowansville, les Éditions Yvon Blais, 2007, p. 374

dernier lorsqu'ils recevront leur bulletin... que celui-ci soit chiffré ou non! Personne n'aurait l'idée de confectionner un examen différent pour chaque élève afin que tous obtiennent la même note! On pourra offrir différentes mesures afin de venir en aide aux élèves en difficulté, mais ce sera un choix de société fait au nom de la solidarité, et non une obligation découlant du droit à l'égalité. Et au bout du compte, l'examen demeurera le même pour tout le monde, puisqu'il faut bien apprendre à lire, écrire et compter.

Pour les pluralistes, au contraire, seul compte l'effet. L'interdiction générale de porter un couvre-chef est inégalitaire, car elle empêche les musulmanes de porter le hijab. L'interdiction générale de porter une arme est inégalitaire, car elle empêche les sikhs de porter le kirpan. L'universalité est perverse, la méritocratie est un leurre et la majorité est tyrannique. Contre cette «fausse» démocratie, seuls le droit et les Chartes, bien à l'abri de la volonté populaire, peuvent rétablir la situation. Et le bon peuple devrait se réjouir d'être ainsi bâillonné au nom de l'égalité «réelle». D'ailleurs, comme le rappelle Bosset le droit n'exprime-t-il pas «sous une forme particulièrement achevée, les valeurs fondamentales de la société<sup>3</sup>»? Drôle de démocratie que celle qui reconnaît, dans la Charte canadienne imposée par Trudeau et les jugements sans appel de la très multiculturaliste Cour suprême du Canada, l'expression «sous une forme particulièrement achevée» des valeurs québécoises. Lorsque l'on constate les réactions presque unanimement négatives au jugement Multani sur le port du kirpan à l'école<sup>4</sup>, on est en droit de se demander de quelles valeurs il s'agit et qui les défend réellement.

---

3 Bosset, Pierre. «Les fondements juridiques et l'évolution de l'obligation d'accommodement raisonnable», dans Jézéquel, M. Op.cit., p.28

4 Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, [2006] 1 R.C.S. 256, 2006 CSC 6



Il importe de prendre la mesure du caractère radical d'une telle conception de l'égalité. Elle exige, de la part de l'État et de ses institutions, la mise en place de mesures d'exception aux règles communes, pour assurer qu'aucune minorité ne soit incommodée par ces règles. L'égalité ne se mesurant plus que dans les résultats, il revient à l'État de forcer l'atteinte de résultats égaux à l'abri de la volonté populaire. Par manque de confiance à l'endroit des citoyens, on leur retire la possibilité de faire leurs propres choix de société sur des enjeux aussi importants que l'intégration des immigrants et la gestion de la diversité religieuse. On viendra ensuite s'étonner du fait qu'ils se montrent plus enthousiastes à l'idée de voter à *Occupation double* qu'aux élections.

Il semblerait, selon les pluralistes, que la modernité implique nécessairement une adhésion à cette conception radicale de l'égalité «réelle». Dans un chapitre consacré à la démonstration de l'adéquation entre les objectifs de défense des droits des travailleurs et ceux de l'accommodement raisonnable, Christian Brunelle se désole de la conception «plutôt traditionnelle, sinon carrément dépassée» défendue par les syndicats, qui «confond l'égalité avec le traitement identique ou uniforme<sup>5</sup>», alors qu'il devrait être évident pour quiconque, aujourd'hui, que «l'égalité n'implique pas nécessairement un traitement identique» et qu'en fait, «un traitement différent peut s'avérer nécessaire dans certains cas pour promouvoir l'égalité<sup>6</sup>».

Incapable de concevoir que la définition «traditionnelle» de l'égalité persiste dans l'esprit des dirigeants syndicaux, l'auteur ne peut attribuer leur divergence d'opinions qu'à une

---

5 Brunelle, Christian. «Le droit à l'accommodement raisonnable dans les milieux de travail syndiqués: une invasion barbare?», dans Jézéquel, M. Op. cit., p. 63

6 Ibid., p. 64

« confusion ». De la même manière, José Woehrling affirme qu'en défendant l'égalité formelle, « on méconnaît par là » la véritable fonction de l'accommodement qui consiste à rétablir l'égalité par des mesures d'exception<sup>7</sup>.

Seul Julius Grey reconnaît qu'il est possible d'adhérer à l'égalité formelle, allant même jusqu'à concéder que cette vision est largement partagée chez les « francophones québécois<sup>8</sup> ». Il attribue ainsi très justement le débat sur l'accommodement raisonnable à une opposition entre deux théories, le « multiculturalisme » et la « vision républicaine ». Il n'échappe toutefois pas à la tendance de ses collègues à la réduction de l'opposition populaire à une mécompréhension, affirmant que les républicains « oublient », plutôt que contestent, qu'il est nécessaire de moduler les règles en fonction des particularismes de chacun<sup>9</sup>.

« Confusion », « méconnaissance », « oubli », autant de termes qui permettent aux auteurs de se rassurer : non, les Québécois ne sont pas assez idiots ou rétrogrades pour défendre l'égalité formelle. Ils n'ont tout simplement pas compris ce qu'est l'égalité « réelle ». La même stratégie leur permet ainsi de minimiser l'opposition populaire à chacun de leurs arguments. Quel que soit l'aspect de leur discours remis en cause, la réponse est toujours la même : ils n'ont pas compris.

L'argument de l'intégration est un parfait exemple des contorsions intellectuelles dont sont capables les multiculturalistes pour tenter d'imposer leur point de vue. Il est de

---

7 Woehrling, José. « Les principes régissant la place de la religion dans les écoles publiques du Québec », dans Jézéquel, M. *Op. cit.*, p. 232

8 Grey, Julius. « L'accommodement raisonnable : multiculturalisme et vision républicaine », dans Jézéquel, M. *Op. cit.*, p. 235

9 *Ibid.*, p. 236

bon ton, dans les milieux pluralistes, de qualifier d'« ethnisation » le fait d'établir un lien entre la question de l'immigration et celle de l'accommodement raisonnable. Rachida Azdouz, par ailleurs beaucoup plus modérée et préoccupée par la cohésion sociale que bien d'autres collaborateurs de l'ouvrage, emploie cette nouvelle expression populaire des colloques d'études ethniques pour rappeler que « l'accommodement raisonnable n'est pas une politique d'intégration des immigrants<sup>10</sup> ». On peut toutefois se demander pourquoi, dans ce cas, ces spécialistes des relations ethniques s'intéressent tant à l'accommodement. Selon la thèse de l'« ethnisation », ceux qui s'en prennent aux immigrants pour critiquer l'accommodement seraient coupables d'amalgamer deux réalités qui n'ont pourtant rien à voir l'une avec l'autre, ce qui témoignerait de leur tendance à stigmatiser les immigrants et de leur intolérance.

Afin de nier tout lien entre l'immigration et l'accommodement raisonnable, les pluralistes répètent inlassablement que cet outil permet d'assurer l'égalité des individus et non des groupes. Ils ajoutent du même souffle que cette mesure ne s'applique pas uniquement aux minorités religieuses, mais également aux handicapés et aux femmes enceintes... Qui est assez sans cœur pour refuser d'accommoder une femme enceinte ?

En ce qui concerne plus particulièrement les accommodements religieux, ils rappellent, statistiques à l'appui, que ceux-ci sont plus souvent accordés à des chrétiens et des juifs d'implantation ancienne qu'à des immigrants musulmans ou sikhs. Le fait que les accommodements demandés par ces derniers suscitent davantage de controverses ne devrait pas être attribué à l'incompatibilité entre les valeurs

---

<sup>10</sup> Azdouz, Rachida. « Les conflits de valeurs et de droits dans le secteur de la santé et des services sociaux », dans Jézéquel, M. *Op. cit.*, p. 354

québécoises et certaines pratiques religieuses introduites par l'immigration. Au contraire, ce serait l'« ethnicisation », à laquelle participeraient également les médias, qui inciterait les Québécois à s'opposer davantage aux demandes de ségrégation sexuelle des musulmans qu'aux demandes de congés religieux des protestants.

Encore une fois, seul Grey reconnaît le lien entre l'accommodement raisonnable et l'immigration en employant le mot soigneusement évité par ses collègues : multiculturalisme. Lucide, l'avocat reconnaît que l'accommodement raisonnable joue un rôle dans l'intégration des immigrants, mais réussit à voir ce lien comme étant positif. Encore une fois, il fait appel à la stratégie de la réduction de l'opposition populaire à une mécompréhension pour affirmer que ses adversaires n'ont « pas réalisé que dans une société de liberté individuelle où la contrainte est impensable comme moyen d'intégration, l'accommodement raisonnable s'avère un outil puissant pour fondre tous les groupes et pour créer une identité commune<sup>11</sup> ».

D'une part, on peut se demander qui a décidé à la place du peuple québécois qu'il était maintenant « impensable » d'avoir recours à la contrainte pour favoriser l'intégration. La loi 101, à laquelle même les plus chartistes comme Julius Grey ont fini par reconnaître des bienfaits, *contraint* en effet les immigrants à étudier à l'école française. D'autre part, l'argument selon lequel l'accommodement raisonnable serait un outil d'intégration ne tient pas la route lorsque confronté à l'épreuve des faits. À l'échelle du Québec, l'ampleur de l'opposition à l'accommodement raisonnable témoigne de l'effet diviseur, plutôt que rassembleur, de cette mesure. À l'échelle internationale, l'échec de l'intégration dans les pays ayant adopté des politiques multiculturalistes

11 Grey, J. *Op. cit.*, p. 239

en offre des preuves parfois tragiques. Il aura fallu les attentats de Londres, perpétrés par des citoyens britanniques hostiles à la culture occidentale, pour que le multiculturalisme, comme mode d'intégration des immigrants, soit remis en question. Alors que tout indique que le « pari<sup>12</sup> » de l'adaptation des institutions au pluralisme dans l'espoir que les minorités s'y identifient davantage a été perdu, Grey persiste: les adversaires du multiculturalisme n'ont « pas réalisé » l'extraordinaire potentiel d'intégration de l'accommodement raisonnable.

Pour minimiser l'opposition populaire et la réduire à une mécompréhension, les pluralistes insistent également sur le caractère juridique plutôt que politique, de l'accommodement. Pratique, l'affirmation selon laquelle « c'est une question juridique » qui permet non seulement de la retirer du débat public sans autre forme d'explication, mais sous-entend également que « c'est trop compliqué pour vous », comme s'il était nécessaire d'avoir lu toute la jurisprudence sur l'accommodement raisonnable pour avoir une opinion éclairée sur cette question. S'il peut sembler d'une importance capitale, pour un juriste, de distinguer les accommodements raisonnables, de ceux que la notion de « contrainte excessive » permet de qualifier de déraisonnables, ou encore, de distinguer ces deux formes « d'accommodements » des simples « ajustements volontaires », il n'en demeure pas

---

12 Le terme « pari » est employé par Paul Eid, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui affirme, au sujet de l'accommodement raisonnable, que « le pari est en quelque sorte le suivant: si l'on adapte les institutions du groupe majoritaire afin qu'elles tiennent compte du pluralisme ethno-religieux, les membres des minorités seront davantage portés à s'identifier à la communauté citoyenne ».

Eid, Paul. « Les accommodements raisonnables en matière religieuse et les droits des femmes: la cohabitation est-elle possible? » dans Minguy, Claire, Diversité de foi, égalité de droits: actes du colloque tenu les 23 et 24 mars 2006 / [organisé par le] Conseil du statut de la femme, Québec, Conseil du statut de la femme, Service des communications, [2006], p. 61.

moins que ces trois types de mesures d'exception renvoient à une même logique multiculturaliste, à laquelle il est permis de s'opposer en bloc, que l'on soit en mesure ou non de les distinguer les unes des autres.

Insister sur la Charte, un document juridique, comme si celle-ci n'avait rien à voir avec le multiculturalisme, permet encore une fois d'accuser d'amalgame les critiques de l'accommodement raisonnable. Or, le contenu même de la Charte et de la jurisprudence donne raison à ceux qui voient dans l'accommodement une mesure de mise en œuvre du multiculturalisme. Les deux « droits fondamentaux » à l'origine de l'obligation d'accommodement, soit le droit à l'égalité et la liberté de religion, sont en effet soumis à l'article 27 de la Charte, qui stipule que « toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.<sup>13</sup> ». Les accommodements religieux peuvent donc être situés au carrefour de la Charte et de la politique du multiculturalisme, qui renvoient à une seule et même posture politique : le pluralisme normatif.

Cette position centrale du multiculturalisme dans l'obligation d'accommodement raisonnable se reflète également dans la jurisprudence. L'exemple le plus éloquent est certainement celui du jugement Nijjar sur le port du kirpan en avion, dans lequel les juges du Tribunal canadien des droits de la personne vont jusqu'à affirmer que « toutes les activités auxquelles on s'adonne dans la vie, notamment les voyages en avion, comportent un certain niveau de risque. Il peut s'avérer nécessaire d'accroître quelque peu le niveau de risque du point de vue de la sécurité publique afin de permettre à chacun de nous de vivre dans une société mul-

---

13 Canada. Loi de 1982 sur le Canada, 1982, ch.11 (R.-U.), Annexe B. Partie I Charte canadienne des droits et libertés

ticulturelle<sup>14</sup>». Ce jugement a bien sûr été rendu avant les attentats du 11 septembre 2001.

Malgré ce lien évident entre accommodement raisonnable et multiculturalisme, les auteurs se désolent du fait que le mot «accommodement raisonnable» soit passé dans l'usage populaire pour décrire toute forme d'adaptation des institutions au pluralisme religieux, qu'elle soit obligatoire ou non en vertu de la Charte. Azdouz s'évertue à distinguer ces différents «cas de figure, que l'on a encore trop souvent tendance à confondre<sup>15</sup>». Jézéquel parle quant à elle de «malheureuses confusions<sup>16</sup>», Rivet, d'«incompréhension<sup>17</sup>» et Bosset, de «mécompréhension<sup>18</sup>» de la notion juridique d'accommodement raisonnable. Cela permet de créer l'illusion que cette notion serait davantage acceptée dans son sens juridique que dans son sens populaire, alors que ces deux définitions impliquent une adhésion au multiculturalisme, qui n'est vraisemblablement pas populaire au Québec.

L'argument de la «notion juridique» comporte un autre avantage pour les pluralistes. Il permet d'insister sur le caractère nécessairement raisonnable des accommodements obligatoires et d'attribuer à des personnes mal informées l'octroi d'accommodements auxquels ils n'étaient pas tenus de répondre. L'exemple des vitres givrées du YMCA du Parc est alors immédiatement cité en exemple, pour incriminer les gestionnaires à l'origine de cette décision et se porter à la défense des juges qui, eux, n'auraient jamais

---

14 Nijjar c. Lignes aériennes Canada 3000 Ltée, 1999 11JCan 4313 (T.C.D.P.)

15 Azdouz, R. Op. cit., p. 353

16 Jézéquel, Myriam. «Présentation. Les accommodements raisonnables : une question d'actualité et un sujet de fond». dans Jézéquel, M. Op. cit., p. VIII

17 Rivet, M. Op. cit., p. 389

18 Bosset, p. Op. cit., p. 6

accédé à une telle demande. Cet argument témoigne d'une autre stratégie mise en place par les pluralistes pour imposer leur opinion : celle de la réduction du débat à la seule question des limites de l'accommodement raisonnable. Puisque, aux yeux des pluralistes, il est impensable que les gens s'opposent réellement à l'accommodement tel quel, leurs craintes, lorsqu'elles ne relèvent pas d'une simple mécompréhension, doivent alors nécessairement porter sur les cas exceptionnels, ceux qui ne seraient pas *raisonnables*. La tenue d'un débat est alors présentée comme acceptable, mais seulement à l'intérieur du cadre de pensée pluraliste. Ce pseudo-débat porte non pas sur l'accommodement raisonnable comme tel, mais sur les « limites » ou les « balises » qui doivent l'accompagner.

La palme de la mauvaise foi peut être accordée à Jean-François Gaudreault-Desbiens et à son chapitre « Quelques angles morts du débat sur l'accommodement raisonnable à la lumière du port de signes religieux à l'école publique ». Selon l'auteur, les symboles religieux ne seraient pas plus menaçants que d'autres signes distinctifs comme une casquette de baseball. C'est uniquement parce que les Québécois ont perdu l'habitude de voir des symboles religieux qu'ils réagissent aussi fortement à la vue de ceux associés aux religions minoritaires<sup>19</sup>. Un tel relativisme, en plus de ridiculiser les inquiétudes légitimes de la population face à la charge symbolique de certains signes religieux, va à l'encontre de l'idée même d'accommodement raisonnable. En effet, c'est justement parce qu'ils sont religieux que ces signes sont protégés par la Charte, contrairement à une casquette de baseball ou à d'autres signes distinctifs. Un tel argument témoigne d'une tentative désespérée pour rassurer la population en

---

19 Gaudreault-Desbiens, Jean-François. « Quelques angles morts du débat sur l'accommodement raisonnable à la lumière du port de signes religieux à l'école publique », dans Jézéquel, M. Op.cit., p. 246



minimisant l'importance de symboles et de pratiques qu'ils cherchent par ailleurs à défendre à tout prix.

Le relativisme est ensuite poussé à l'extrême dans un passage pour le moins divertissant sur la symbolique de l'hijab. Afin de prouver qu'il ne s'agit pas d'un symbole d'oppression des femmes, contraire aux valeurs d'égalité de la société québécoise, l'auteur rappelle que ce symbole est polysémique, que les femmes qui le portent sont libres d'y accorder leur interprétation personnelle. Peu importe que seules les femmes doivent se couvrir même en été alors que les hommes peuvent se balader en shorts, peu importe que des imams encouragent les petites filles à se voiler avant même d'atteindre la puberté, le seul fait que certaines femmes musulmanes portent l'hijab par choix et qu'elles se considèrent, en leur âme et conscience, comme égales aux hommes, suffit pour faire de ce voile un vêtement respectable. L'hijab pouvant avoir plusieurs significations, il ne peut donc pas être considéré comme « offensant » en soi<sup>20</sup>. C'est pourtant le propre de tout symbole, qu'il soit religieux ou autre, d'être chargé d'une signification que l'on suppose connue de ceux devant lesquels on l'affiche. Porter un symbole, qu'il s'agisse d'un drapeau, d'un logo ou d'un hijab, c'est manifester publiquement son adhésion au message qu'il véhicule.

Afin de dissiper totalement l'argument selon lequel l'hijab serait synonyme d'oppression des femmes, Gaudreault-Desbiens pousse le relativisme jusqu'à imputer une charge érotique potentielle à ce foulard : « De fait, selon qui le porte et selon le contexte dans lequel il est porté, un hidjab peut prendre une connotation érotique ou à tout le moins participer à une séduction, au même titre que les célèbres fichus d'Audrey Hepburn à la fin des années 1950<sup>21</sup> ». Les seules

---

20 Ibid., p. 253

21 Ibid., p. 256

limites des défenseurs de l'accommodement semblent être celles de leur imagination. C'est bien le propre du relativisme culturel que d'accorder un nombre infini de significations aux pratiques pour les présenter comme valables. La seule façon d'éviter les accusations d'impérialisme qui accompagnent nécessairement la critique d'une pratique non occidentale consiste à lui attribuer des significations plus acceptables, quitte à les inventer.

Le chapitre de Gaudreault-Desbiens s'insérant dans la section de l'ouvrage portant sur les accommodements en milieu scolaire, une courte section est consacrée à la démonstration de l'importance de l'accommodement raisonnable en tant qu'outil permettant à l'école de remplir sa mission. L'auteur s'affaire d'abord à distinguer l'école d'instruction, telle que conçue en France, de l'école québécoise dont la mission inclut, en plus de l'instruction, des objectifs de socialisation et d'épanouissement personnel de l'enfant, notamment sur le plan spirituel. Soulignons que, par cette simple précision, l'auteur illustre un autre décalage entre les intellectuels pluralistes et la population, celui sur la mission de l'école. Ironiquement, les parents immigrants sont souvent les premiers critiques de cette école québécoise qui transforme les élèves en « apprenants » et les enseignants, en « accompagnateurs ».

Gaudreault-Desbiens distingue également l'école du Québec de celle de la France, en ce qu'elle ne favorise pas « la transmission d'une identité politique ou de valeurs collectives, sous réserve bien sûr de la valeur en soi que constitue le respect des droits de la personne<sup>22</sup> ». Cette affirmation dévoile certainement la stratégie la plus dangereuse de toutes, celle de la conversion pluraliste de la société par l'école. La prémisse est la suivante : on ne peut pas s'opposer aux droits de

---

22 Ibid., p. 282

la personne, comme on ne peut être contre la vertu. Or, pour les pluralistes, les « droits de la personne » doivent nécessairement être entendus dans leur interprétation multiculturaliste, ce qui leur permet d'affirmer que l'accommodement raisonnable est compatible avec la mission de l'école. En taisant cette part d'interprétation, les penseurs pluralistes réussissent à faire passer une posture normative pouvant être matière à débat pour une vertu à laquelle on ne peut pas s'opposer. Ils réussissent ainsi à exploiter d'introduire une idéologie – la leur – à l'école au nom du droit, tout en refusant cet accès à l'école aux postures concurrentes, sous prétexte qu'il s'agit, justement, d'idéologies. Ainsi, en faisant des « droits de la personne » une « valeur en soi », supérieure à toutes les autres au point d'être la seule qui mérite d'être transmise par l'école, c'est finalement le multiculturalisme qui est posé comme philosophie générale devant être au cœur de l'école québécoise.

Cette tentative de conversion pluraliste de la société par l'école déborde le seul cadre de l'accommodement raisonnable. Sa version la plus radicale, l'éducation antiraciste, apparaît de plus en plus populaire dans les cercles multiculturalistes. Maryse Potvin, qui défend cette approche, la présente comme « inspirée des travaux de plusieurs théoriciens marxistes [...] qui ont proposé des approches pédagogiques transformatives ou radicales<sup>23</sup> ». La sociologue déplore qu'avec les méthodes actuelles, « les structures dominantes demeurent intactes<sup>24</sup> ». Elle invite les enseignants à procéder à une « déconstruction » des « valeurs des démocraties libérales » ainsi qu'à « amorcer un processus de transformation institutionnelle<sup>25</sup> ». Ce qui

---

23 Potvin, Maryse et al. *L'éducation antiraciste en milieu scolaire francophone à Montréal: Diagnostic et prospectives*. CEETUM, Rapport de recherche, 29 mai 2006, p. 6.

24 Ibid., p. 7

25 Ibid., p. 14

est proposé, c'est finalement de renverser l'ordre social par l'école. L'éducation antiraciste apparaît.

La promotion de l'accommodement raisonnable à l'école, à l'encontre de la volonté des parents et souvent des enseignants pour lesquels cela peut représenter un véritable casse-tête, mérite d'être dénoncée. Il s'agit de contourner le processus démocratique qui consiste à consulter les citoyens sur le mode d'intégration des immigrants et le rôle qu'ils souhaitent voir jouer l'école, pour imposer aux enfants une idéologie impopulaire auprès des individus majeurs et vaccinés. L'enthousiasme de Bouchard et Taylor face au nouveau cours d'Éthique et culture religieuse s'inscrit parfaitement dans cette mouvance. Pour enfoncer le multiculturalisme dans la gorge des Québécois, il semble bien que la fin justifie les moyens.

Bien que leurs œillères permettent aux auteurs de l'ouvrage de réduire au minimum l'opposition populaire, il leur faudrait être aveugles pour la réduire à néant. À défaut de pouvoir se permettre un tel aveuglement qui minerait leur crédibilité et leur retirerait ainsi tout pouvoir de persuasion, ils doivent bien admettre que certaines personnes sont réellement contre l'accommodement raisonnable, même après avoir reçu toutes leurs explications. Puisqu'il faut bien composer avec cette présumée minorité de conservateurs qui menacent de convaincre la population avec leurs arguments jugés démagogiques et simplistes, il importe alors aux pluralistes de présenter cette posture comme étant illégitime et de consacrer le pluralisme comme étant la seule possible. C'est ainsi que certains arguments sont ouvertement qualifiés de « tellement problématiques qu'il convient de les écarter comme irrecevables<sup>26</sup> », expression employée par Gaudreault-Desbiens pour rejeter du revers de la main l'argument du caractère offensant de l'hidjab.

26 Gaudreault-Desbiens, J.-F. Op. cit., p. 253

De la même manière, en évoquant les « conséquences normatives devant être tirées du fait multiculturel » de la société québécoise<sup>27</sup>, l'auteur défend sans équivoque l'idée selon laquelle l'adhésion au pluralisme est obligatoire en contexte de diversité. L'affirmation est grave : notre société est multiculturelle, donc, il faut être multiculturaliste. Il ne sert plus à rien de débattre entre multiculturalistes et républicains : la seule composition démographique du Québec devrait donner raison aux premiers et tort aux seconds. Notre société est plurielle, il ne reste plus qu'à le célébrer sans autre forme de discussion.

En réduisant l'opposition à une mécompréhension, en accusant leurs détracteurs d'amalgame, en reléguant aux juristes la discussion sur cette « question juridique », en niant le caractère idéologique de leur posture, en limitant le débat à la seule question des limites de l'accommodement, en minimisant la signification des symboles religieux, en imposant la conversion pluraliste de la société par l'école et en écartant les arguments jugés irrecevables, les pluralistes ont réussi à tuer le débat. Le cri du cœur de la population en colère qui s'est exprimé pendant quelques mois dans les lettres d'opinion et les tribunes téléphoniques a été remplacé par un dialogue de sourds entre cette population et les pluralistes qui refusent de discuter avec ceux auxquels ils n'accordent aucune crédibilité. Les pédagogues de l'accommodement récitent leur leçon et les élèves sont invités à bien prendre des notes. Le rapport Bouchard-Taylor n'est que l'aboutissement de ce travail de censure. □

---

27 Ibid., p. 243

## BAS LES MASQUES!

Dans une lettre glissée dans *La Presse* du 2 février dernier, Jacques Roy, ci-devant ambassadeur du Canada en France (1996-2000), intervenait dans la controverse qu'avaient soulevée les propos du président Nicolas Sarkozy lors de son passage à Québec à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville fondée par Champlain.

Si l'ancien diplomate reconnaît d'emblée que le président français en avait choqué « plusieurs » en prenant position « contre la division, le sectarisme et l'enfermement sur soi » dont seraient affligés « la plupart des souverainistes », il ne se demande pas si ce geste constituait une intrusion dans les affaires d'un autre pays que le sien, fut-il frère ou ami, non plus qu'il s'interroge quant à la sagesse que l'on attend d'un président de la République française.

Au contraire, il en salue bien haut les « pensées » et jette tout de go que celui-ci a raison, soutenant que « [grâce à] la construction de l'Union européenne, les pays membres, y compris la France, font disparaître les barrières, tentent de mettre fin à leurs divisions, rejettent le sectarisme, découragent l'enfermement sur soi. C'est dans cette atmosphère que le président œuvre chaque jour, qu'il développe son programme, qu'il nourrit ses pensées. C'est dans ce contexte qu'il a tenu ses propos. »

Sans doute la carrière d'ambassadeur laisse-t-elle son empreinte sur celui qui l'embrasse. La rhétorique de Jacques Roy témoigne à cet égard d'une longue habitude des voiles dont on enrobe son discours pour en masquer l'intention, et sa lettre offre une belle illustration des artifices qu'offre la langue pour laisser entendre autre chose que ce que l'on dit.

Le mot «plusieurs» ne signifie à peu près rien, surtout pas un grand nombre et sans doute pas plus d'une douzaine. Jacques Roy voudrait insinuer que seuls quelques Québécois souverainistes auront déchiré leur chemise et dénoncé l'ingérence du président français dans les affaires du Québec qu'il ne s'y prendrait pas mieux.

Or jamais le mot incandescent de Vladimir Ilitch Oulianov n'aura été plus pertinent: «Les faits sont têtus». En l'occurrence, ils sont vérifiables. C'est une véritable *vague* de protestations qui a déferlé dans les journaux du Québec et sur les ondes de la radio publique en réaction au geste posé par le président français, et non quelques hauts cris lâchés par sept ou huit mécontents «aux demandes incessantes, parfois sectaires» qui ne ratent jamais une occasion de monter aux barricades.

Par ailleurs, Jacques Roy assimile les «pensées» de Nicolas Sarkozy aux nobles principes ayant conduit à la création de l'Union européenne. Le président Sarkozy serait un esprit éclairé planant dans ces hautes sphères où défilent des politiques soi-disant au service de l'unité, de la tolérance, de l'ouverture aux autres, de la protection des libertés, de la justice sociale... N'est-ce pas pourtant ce même Nicolas Sarkozy qui a lancé à la figure d'un manifestant «Casse-toi, pauv'con!», révélant du même coup par un comportement indigne de sa charge le peu de crédit qu'il accorde à la participation citoyenne?

L'ancien diplomate fréquente-t-il des cercles trop au-dessus de la mêlée pour apercevoir que c'est par millions que les Français descendent régulièrement dans la rue pour juger sévèrement certaines initiatives de leur président? Affirmer comme le fait Jacques Roy que celui-ci non seulement aurait dit tout haut «ce que plusieurs de ses prédécesseurs pensaient tout bas», mais aussi qu'il parle «au nom de la France tout entière», voilà qui est singulièrement imprudent de la part d'un diplomate, fût-il ancien, surtout en ce qui concerne le Québec.

Nous voulons bien admettre que les propos de Nicolas Sarkozy reflètent jusqu'à un certain point la position de quelques anciens présidents ou ministres français, mais les faits démontrent qu'ils reflètent encore mieux les sophismes que soufflent à l'oreille du président français les fédéralistes les plus acharnés contre la souveraineté du Québec. Le Canada «uni» qu'ils prétendent défendre n'existe pas, sauf quand il faut se positionner face au Québec. Un jour le Canada se rassemble pour lui jurer son amour, le lendemain il réunit toute la hargne qu'il cultive à son endroit pour le vilipender. Cette sorte d'unité est dangereuse et doit être rejetée.

Le même Brian Tobin qui avait été à l'origine de la «manifestation d'amour» illégale organisée à la veille du référendum de 1995 sur la souveraineté n'est-il pas celui qui a déclaré que la volonté d'accession à l'indépendance «ça relève d'un esprit de clocher, c'est du tribalisme, arriéré, isolationniste, c'est une vue paroissiale du monde»?

On croirait entendre Nicolas Sarkozy.

La vérité est que personne n'est pour la division, le sectarisme ou le repli sur soi. C'est faire peu de cas de sa conscience



morale que d'attribuer aux Québécois souverainistes des visées aussi rétrogrades et stupides. Un tel jugement relève de la diffamation.

On peut comprendre que la volonté d'émancipation politique du Québec a mauvaise presse au Canada, mais il n'y a là ni crime ni maladie. Elle n'est ni anti-démocratique ni illégitime. La souveraineté du Québec n'entraînerait pas plus la destruction du Canada que l'indépendance des États-Unis n'aura provoqué l'effondrement de l'Empire britannique.

Faut-il rappeler à l'ancien ambassadeur que ni la France ni aucun des pays membres de l'Union européenne n'ont renoncé à leur souveraineté et que c'est justement parce qu'ils sont souverains qu'ils peuvent négocier librement des accords respectueux de leurs intérêts réciproques et communs? Voilà des «ni-ni» que Jacques Roy aurait intérêt à méditer.

Pour conclure, nous ne pouvons passer sous silence les moyens mis en œuvre par le Canada pour faire échec à la démarche démocratique adoptée par les Québécois souverainistes. Tous les coups étaient bons. L'histoire jugera, bien sûr, mais il importe de souligner que les plus enragés déclaraient qu'il fallait *écraser* les souverainistes (Sheila Copps), les *tuer* (Chuck Guitté) et les *hair* (Jean Charest) – et pour cela, il ne fallait reculer devant rien. L'on sait désormais que le Canada s'est disqualifié comme pays démocratique en ne lésinant pas sur les moyens les plus vils pour faire obstacle à une démarche non violente, inscrite dans les principes fondamentaux du droit reconnu des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Qui sont donc les véritables fomenteurs de division en ce pays? Ceux qui, par des moyens démocratiques, visent à

prendre en main leur propre destin, ou ceux qui, par des manœuvres inavouables, voudraient les en empêcher?  
*Answer me that.*

Richard Weilbrenner  
Sutton, le 20 avril 2009

## ÉNERGIES VERTES POUR LES AMÉRICAINS

Monsieur Charest souhaite vendre davantage d'énergies vertes à nos voisins du sud. Cela garnirait encore plus un de nos bas de laine (Hydro-Québec). Par les temps qui courent, et à certaines conditions, cela pourrait peut-être s'avérer une excellente idée! Cependant, non seulement le type d'énergie vendu, mais également le motif de son utilisation devrait maintenant répondre à des critères d'acceptabilité écologique.

Avant de prétendre offrir de l'énergie verte aux Américains, le premier ministre Charest devrait faire le ménage dans sa cour en mettant fin immédiatement au projet catastrophique de notre société d'État, Hydro-Québec, qui projette de reconstruire le réacteur nucléaire de Gentilly-2. Ce mode de production d'énergie est loin d'être une énergie propre, verte et renouvelable. Avec plus de 80 radionucléides dangereux pour la santé, dont le tritium, cancérigène, mutagène, etc., qui s'échappent régulièrement de la cheminée et des égouts du réacteur, on est très loin d'une énergie propre et verte.

Quant aux mines d'uranium, elles ne sont pas renouvelables et la disponibilité du combustible aura une fin prévue entre 40 et 100 ans selon l'appartenance des experts. De plus, les «projets» de mines d'uranium du Nord sont fortement

contestés par la population québécoise parce que celles-ci sont très nocives pour la santé. Les fonds publics de 2 à 8 milliards que devrait coûter l'aventure despotique nucléaire seraient mieux investis dans le développement des vraies énergies vertes, comme la conservation et l'efficacité énergétique, l'éolien, le solaire, la géothermie, etc.

Monsieur Charest pourra-t-il se délivrer du carcan que lui impose le lobby nucléaire canadien qui surnage péniblement grâce aux énormes subventions fédérales? C'est la vente des vraies énergies vertes et renouvelables que monsieur Charest devrait promouvoir auprès de monsieur Obama au bénéfice de tous les Québécois et des générations futures.

Claudette Piché  
Québec

## **LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE, SOURCE DE SANTÉ POUR LE QUÉBEC**

Les véhicules qui roulent sur les routes du Québec sont la source de 60% de la pollution atmosphérique. Cette pollution est particulièrement préoccupante dans les grandes villes et elle affecte surtout les personnes âgées.

Que font le gouvernement du Québec et Hydro-Québec pour hâter l'arrivée du véhicule électrique au Québec, une question légitime?

Lorsque le D<sup>r</sup> Pierre Couture et son équipe ont mis au point le moteur-roue, avec alimentation électrique intégrée, la direction d'Hydro-Québec d'alors, n'avait pas été en mesure de saisir la philosophie de ce visionnaire.

Nous sommes en 2009, soit 15 ans après la fin des travaux de développement du D<sup>f</sup> Couture. La voiture électrique verra tout de même le jour, en 2010.

Le conseil d'administration d'Hydro-Québec participe-t-il à la réflexion qui obligera l'entreprise à répondre aux besoins de la population en matière de véhicule électrique? Le CA d'Hydro-Québec compte-t-il un médecin spécialisé dans les maladies reliées à la pollution atmosphérique, afin d'apporter un éclairage aux autres membres?

Voici quelques données qui doivent nous faire réfléchir à la nécessité de l'usage du véhicule électrique pour le Québec.

- 1) La pollution atmosphérique est la cause de 21 000 décès au Canada par année et le Québec arrive 2<sup>e</sup> sur l'échiquier pour ce qui est du nombre de victimes par 100 000 habitants (Rapport de 2008 de l'Association médicale canadienne);
- 2) Le parc de véhicules à essence est responsable de 60% de la pollution atmosphérique;
- 3) Les premières victimes sont les personnes âgées, celles qui précisément, exercent le plus leur droit de vote, une donnée importante pour les politiques;
- 4) En Montérégie, la santé publique établit à 9% les décès reliés à la pollution atmosphérique et à 3% les cas d'hospitalisation de courte durée (Rapport de septembre 2008);
- 5) Les 4,5 millions de détenteurs de permis de conduire du Québec déboursent collectivement et hebdomadairement, plus de 250 M\$ en achat de carburants, des produits importés;

- 6) Les Québécois n'exercent aucun contrôle sur le prix des carburants ;
- 7) En 2010, Nissan va sortir sa première 5 places, elle aura une autonomie de 160 kilomètres par recharge, laquelle coûtera 90¢ d'électricité ;
- 8) Les prix de revient de l'électricité au Québec sont maîtrisés ;
- 9) Le Québec n'aurait pas besoin d'ajouter d'autres sources de production d'électricité pour alimenter le parc de véhicules électrique du Québec, si Hydro-Québec lançait un programme de conversion du chauffage électrique vers la géothermie, ce qui représente 70 % d'économie sur la facture de chauffage ;
- 10) Le gouvernement du Québec pourra utiliser ailleurs dans le réseau de la santé, les sommes épargnées en éliminant la pollution atmosphérique ;
- 11) Les sommes épargnées par les consommateurs pourront servir à la diminution de la dette publique et à l'amélioration de la qualité des services ;
- 12) Le Québec atteindra un autre objectif du Maître chez nous de Jean Lesage ;
- 13) Notre économie sera plus forte avec la naissance de deux secteurs industriels nouveaux (véhicule électrique et géothermie) ;
- 14) Les alumineries du Québec, développées à coups de rabais de tarifs, contribueront à l'arrivée d'une industrie automobile électrique au Québec ;
- 15) Fini les rendez-vous pour l'entretien mécanique, les vidanges d'huile et les remplacements des pots d'échappement ;

- 16) Le Québec contribuera à la préservation des réserves pétrolières du monde pour les générations qui suivent;
- 17) Le véhicule électrique servira à assainir les finances publiques, à améliorer la santé des personnes et à créer de l'emploi.

Le Québec a tous les outils pour réussir, il ne lui manque que la participation des décideurs politiques. Seront-ils présents, ou devons-nous nous en remettre à nos voisins qui auront posé les gestes avant nous ?

André Mainguy,

Retraité du Groupe Équipements d'Hydro-Québec

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

Nous sommes une province dans un vaste territoire où, au début, nous étions les seuls.

Nous sommes la création de la plus grande puissance d'Europe de l'époque. Cette puissance a fait explorer, administrer et recruté sa population. Le Canada n'était pas un camp de réfugiés ou un refuge pour hors la loi. Au contraire, parmi ceux que le gouvernement envoyait d'office, tels les militaires, plusieurs retournaient aussitôt qu'ils en avaient la permission.

Le Canada, et plus largement la Nouvelle-France, incluant l'Acadie, Terre-Neuve, la Louisiane et les territoires en exploration, étaient donc voulus par le gouvernement français. Le roi François 1<sup>er</sup> a mandaté Jacques Cartier et De La Roche; Henri IV, a autorisé chaque expédition de Champlain et les autres, qui ont conduit à la fondation de Québec. Le

roi Louis XIII et son ministre autorisèrent la fondation de la société Notre-Dame de Montréal à Paris, qui envoya Maisonneuve et ses compagnons à l'île éponyme.

Lorsque les Iroquois, poussés par les Anglo-Hollandais de New York, s'opposaient vivement à la présence française sur les rives du Saint-Laurent, le roi Louis XIV envoya un régiment, puis des colons et des administrateurs pour affermir la colonie.

Les guerres en Europe, l'interrègne avant la prise du pouvoir par Louis XV, ce qui fit passer plusieurs décennies, avait suffi à l'opinion en France d'oublier le Canada. Celui-ci était parvenu à se débrouiller avec l'aide de quelques envois de soldats pendant les guerres du tournant du siècle, à part cela, la seule intervention de la cour était de remplacer les gouverneurs à mesure qu'ils expiraient.

Le roi Louis XV, ayant choisi, par sa favorite interposée, un ministre avec plus ou moins de bonheur, ne s'en informa plus. Le ministre s'occupant du Canada et de la marine travaillait dans son coin et la cour ne se tenait pas au courant de ce qui se passait dans ces lointaines colonies. Dès 1749 ce ministre, nommé Rouillé, apprenant les disputes avec les coloniaux anglais pour les zones d'influence de l'Ouest, opta pour la manière forte, estimant qu'en cas de guerre, il enverrait les troupes qu'il fallait pour le maintien de la colonie.

Lorsque cette politique provoqua une véritable guerre en Amérique (le fort Nécessité, la Manengueulé, le lac Saint Sacrement), le roi muta Rouillé dans un autre ministère, et nomma Machault d'Amouville à la marine et aux colonies. Celui-ci avait une compétence dépassant de loin ce qu'on voyait à cette époque, mais il lui fallait quand même du

temps pour étudier les dossiers, ce ministère lui étant totalement étranger au début.

Juste après sa nomination, il apprend que l'Angleterre préparait à embarquer une armée de 2000 hommes et un général pour commander toutes les forces militaires en Amérique. Machault sachant son devoir de défense du Canada, agit conformément à la politique établie. Il emprunta à l'armée régulière une troupe de 4000 hommes avec état-major qu'il mit à la disposition du gouverneur, que son prédécesseur avait désigné, qui était canadien de naissance et qui allait prendre son poste en même temps...

Le gouverneur, Vaudreuil de nom, voulait finir la guerre avant qu'elle commence en utilisant cette armée pour détruire la colonie de New York. Si Vaudreuil était le commandant suprême, c'est le général Dieskau, qui devait conduire les troupes sur le terrain. En arrivant à Montréal, tous apprirent le résultat de la bataille de la Manengueulée, notamment qu'une petite troupe de Canadiens et d'Indigènes avait pratiquement exterminé l'armée anglaise envahissant l'Ohio.

Cela fit impression sur le général, qui conclut que les troupes du pays avaient des pouvoirs magiques, et puisqu'il commandait une armée moitié soldats réguliers et moitié Canadiens, il laissa ses réguliers à 50 kilomètres de l'objectif et avança avec Canadiens et Sauvages seulement. Après un combat réussi, il ne donna pas le temps aux hommes de se rallier pour l'attaque finale, et se fit repousser. En s'acharnant, il se fait blesser, et se laisse capturer. Un des officiers dirigea la retraite, et l'on estima la campagne ratée.

Vaudreuil devait donc préparer une nouvelle campagne l'année suivante en souhaitant qu'il n'y ait pas de général cette fois. Il eut Montcalm. Celui-ci ne croyait pas à la guerre à



la canadienne. Mais le plan d'invasion que Vaudreuil envisageait ne l'intéressait pas non plus. Il s'exécuta pour un premier objectif et ignora le reste. C'est à se demander ce qu'il venait faire en Amérique. Vaudreuil s'en plaignit au ministre.

Machault aurait sans doute corrigé la situation, mais le roi le congédia en février 1757. Le ministère perdait toute son intégrité en son influence par la suite, et la cour, après avoir causé la guerre, perdit l'intérêt, malgré les «victoires» de Montcalm. C'est que pour cet officier, les Canadiens étaient de simples auxiliaires, bons pour le transport et autres tâches onéreuses. En plus, Montcalm estimait qu'un objectif par été suffisait, même lorsqu'un deuxième objectif se trouvait à quelques heures de marche du premier. En somme, il n'y croyait pas à cette guerre, il ne s'intéressait pas au but recherché. Puisque la guerre devait ainsi se prolonger jusqu'à l'épuisement de l'un ou l'autre des partis, il est évident que c'est le Canada qui devait perdre.

Vaudreuil s'en plaignait au ministère dès la fin de 1756. Le nouveau ministre n'osait pas changer le commandant, avant d'avoir eu le temps d'étudier la question, puis démissionna pour d'autres raisons. Les plaintes de Vaudreuil n'eurent pour seul effet de faire perdre patience au roi, qui voyait alors le Canada comme source d'ennuis. Ce n'est pas le roi qui souffrait de famine pendant ce temps.

Le prolongement de la guerre avait permis aux Anglais de redoubler d'efforts et de ressources, en voyant le succès à leur portée. Et pourtant, c'est par un cheveu que la Conquête fut consacrée.

Pendant ce temps la cour à Versailles et les faiseurs d'opinion à Paris, obnubilés par les défaites de l'armée française

sur le territoire national, répandait que le Canada ne valait pas le moindre souci, et qu'il valait mieux s'en débarrasser. Pas pour lui permettre son indépendance, mais en le donnant à l'Angleterre, qui achèverait de le détruire.

À cette époque, c'est l'opinion à Paris qui gouvernait en France, le roi se contentant de suivre. Il laissait faire les agents de son ministre Choiseul, qui circulaient dans les colonies anglaises et propageaient en France de la sympathie pour les révoltés. Le mal était déjà répandu lorsque le jeune Louis XVI succéda.

Il existait autant d'hostilité envers l'Angleterre, que de sympathie pour ses colonies qui prenaient leurs distances envers leur mère patrie. Quinze ans après la cession du Canada, sa population n'existait plus pour les Français. Toute l'opinion favorisait les coloniaux qui avaient fait une guerre impitoyable aux Canadiens si peu de temps avant. Les LaFayette (né en 1757) et Kalbe allèrent guerroyer en Amérique, et lorsqu'il y était question du Canada, c'était pour le gagner à la cause des révoltés. Les Canadiens ont choisi d'appuyer le roi à Londres plutôt que les Bostonnais voisins.

Pensons à la cohérence des Français qui regrettaient d'avoir envoyé une vingtaine de vaisseaux et 4000 soldats dirigés par des généraux de deuxième ordre pour défendre leur colonie, mais envoyèrent d'un seul élan une flotte assez forte pour maîtriser l'anglaise, une armée de 7000 hommes qui fit capituler l'armée britannique.

Les historiens refusent de relever les insanités dans la politique française de cette époque. Pendant les discussions de paix à Paris, quelques délégués européens exprimèrent des réserves devant les demandes démesurées de la nouvelle république qui, pourtant, étaient les mêmes qu'en 1754 ! Les

Anglais redoutaient la création d'une superpuissance, tout comme les Français. Mais cette sagesse apparut trop tard, et fut balayée sous le tapis.

Si le Canada français avait si peu de poids en France en 1763, il ne fallait pas s'attendre à plus d'égards en Angleterre. Londres se félicitait à la fin d'avoir conservé un immense territoire plutôt froid, mais territoire quand même. En peu de temps, Londres instaura une politique de peuplement du Canada. On se demande si la famine en Irlande était accidentelle, une masse de catholiques anglophones éliminant un des deux piliers de la survivance canadienne. D'autre part, la langue était un faible soutien à la survivance lorsque les emplois devenaient anglais.

Au début, le gouvernement était constitué d'officiers qui avaient participé à la guerre, et respectaient les Canadiens jadis de redoutables adversaires. Le gouverneur Carleton eut la vie sauve grâce à d'anciens officiers canadiens qui avaient opté pour s'opposer aux révoltés. Mais il n'y a pas de place pour la reconnaissance en politique.

Pendant qu'on discutait à Paris du sort des Canadiens, leur dirigeant désigné, Vaudreuil, se trouvait tout près, enfermé dans la Bastille. Il a été exonéré de tout blâme dans «l'affaire du Canada» en 1762, mais n'a pas été invité pour représenter le peuple canadien à la conférence de paix. Les droits des peuples étaient peu connus à cette époque.

D'ailleurs, la constitution du Canada commence avec deux textes : le premier rédigé par Vaudreuil à Québec le 17 septembre 1759, acte de capitulation de la ville de Québec. Le deuxième, par le même, à Montréal le 7 septembre 1760, acte de cession de la Nouvelle-France jusqu'au fleuve Mississippi.

La constitution canadienne admet ainsi que nous sommes seuls à l'origine du Canada. Il aurait suffi qu'en 1749 un autre qu'Antoine-Louis Rouillé soit devenu ministre de la Marine et des Colonies. Que cet autre aurait étudié davantage les dossiers avant de faire quoi que ce soit. Il aurait dû écouter plus attentivement le témoignage de La Galissonnière, il aurait aussi questionné l'ancien gouverneur Beauharnois, et quelques Canadiens. Vaudreuil se trouvait en France de 1713 à 1715, en 1729, en 1741, de 1753 à 1755, puis il y en avait bien d'autres...

Le ministère avait en main les résultats de recensements faits tous les dix ans, et donc pouvait deviner le potentiel militaire des Canadiens. En parcourant les rapports d'opérations militaires contre les Indigènes *troubleurs* ou anglophiles, il aurait eu un aperçu du système canadien qui permettait aux Canadiens d'exercer une puissance hors de toute proportion de leur nombre.

Si le gouverneur Duquesne avait respecté le traité d'Utrecht, il n'y aurait pas eu d'affrontements avec les Anglais, et le Canada aurait continué à progresser à son rythme, bien davantage que ce qu'il connut sous le régime anglais. Les Anglais seraient toujours confinés dans leur dizaine de colonies. Les Indigènes auraient, sans que paraisse l'influence française, confiné les Anglais à l'est des Appalaches et au sud du 43<sup>e</sup> parallèle.

Donc, faute d'espace, l'immigration anglaise n'aurait pu se maintenir, et la population n'aurait pas augmenté. Les Canadiens étaient plus prolifiques que leurs voisins, ils auraient éventuellement égalé le nombre d'Anglais. Le Canada français était viable face à la pression anglaise et se développait malgré les hauts et les bas du gouvernement français.

Les voyageurs auraient continué à explorer l'Ouest et auraient atteint l'océan Pacifique bien avant l'année 1793. Le passage du temps aurait permis aux Canadiens de solidifier leur alliance avec toutes les nations indigènes, et les appuyer dans la défense de leurs terres.

Y aurait-il eu une révolution en France en absence de l'exemple de l'américaine? Qu'est-ce qui oriente les grands mouvements humains?

Louis De Kinder  
Montréal

*Souveraineté du Québec  
Langue française  
Fête nationale  
Assurance  
vie*

 **Société  
Saint-Jean-Baptiste**  
de la MAURICIE

[www.ssjbmauricie.qc.ca](http://www.ssjbmauricie.qc.ca)  
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise!  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**Pierre Paquette**  
Député de Joliette et  
Leader parlementaire du  
Bloc Québécois

398, rue Baby  
Joliette (Québec) J6E 2W1  
Tél: 450.752.1940

[www.pierrepayette.qc.ca](http://www.pierrepayette.qc.ca)  
[joliette@pierrepayette.qc.ca](mailto:joliette@pierrepayette.qc.ca)



# Grille Midi

Beaujolais AOC

2006

CCNP : +431320

Prix : 14,95\$

Représenté par  
**DAVELUY**  
Vins Yves Michaud

Agence autorisée par la Société des alcools du Québec (SAQ)

Pour obtenir notre liste de vins du terroir  
d'exception disponible à la SAQ,  
appelez au (514) 932-0654 ou  
mcdaveluy@videotron.ca





Sansregret, Taillefer & Associés inc.  
Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie  
Terrebonne (Québec)  
J6W 3E1

Téléphone: (450) 471-2662  
(514) 355-7869  
(800) 782-5799

Télécopieur:  
(450) 471-0026  
(514) 355-7923

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177

Courriel: allardp@qc.aira.com



**DIANE-GABRIELLE TREMBLAY**

*L'éclatement de l'emploi*, TÉLUQ, 2008, 95 pages

**LOUIS FAVREAU**

*Entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, PUQ, 2008, 352 pages

**JEAN-FRANÇOIS VALLÉE ET JACQUES BEAUMIER**

*Québec 2008. Des célébrations 400 fois détournées de leur sens*, Éditions du Québécois, 2009, 322 pages

**CLAUDE JEAN DEVIRIEUX**

*Manifeste pour le droit à l'information. De la manipulation à la législation*, PUQ, 2009, 186 pages

**YVES BOISVERT**

*La face cachée des élus. Engagement, responsabilité et comportement éthique*, PUQ, 2009, 150 pages

**MICHEL FILION**

*CKCH, la voix française de l'Outaouais*, Vent d'ouest, 2008, 216 pages

**MALCOLM REID**

*Notre parti est pris. Un jeune reporter chez les révolutionnaires québécois 1966-1970*, PUL, 2009 (1972), 344 pages

**PIERRE MOUTERDE**

*Pour une philosophie de l'action et de l'émancipation*, Écosociété, 2009, 166 pages

**MATHIEU D'AVIGNON ET CAMIL GIRARD**

*A-t-on oublié que jadis nous étions «frères»? Alliances fondatrices et reconnaissance des peuples autochtones*, PUL, 2009, 179 pages

**CAROLYN PODRUCHNY**

*Les voyageurs et leur monde. Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, PUL, 2009, 405 pages

**PIERRE PELLEPRAT**

*Relations des missions des pères de la Compagnie de Jésus (édition critique)*, PUL, 2009, 335 pages

**ROBERT BOTHWELL**

*Histoire du Canada*, PUL, 2009, 545 pages

**PIERRE BEAUDET**

*Qui aide qui?*, Boréal, 2009, 202 pages

**FRANCINE ADAM ET CLAUDE BOUCHARD**

*Les moulins à eau du Québec*, Les Éditions de l'Homme, 2009, 190 pages

**MATHIEU DUPUIS ET MARIE-JOSÉE AUCLAIR**

*Le Québec au fil de l'eau*, Les Éditions de l'Homme, 2009, 226 pages

**HENRI DORION ET PIERRE LAHOUD**

*La Gaspésie vue du ciel*, Les Éditions de l'Homme, 2009, 203 pages

**MICHEL SOKOLYK ET JULIE BOUDREAU**

*Plantes sauvages des milieux humides*, Les Éditions de l'Homme, 2009, 174 pages

**JOCELYN DESJARDINS ET FRANÇOIS TANGUAY**

*Manifestement vert*, Éditions du Trécarré, 2009, 240 pages

**JEAN LAMARRE**

*D'Avignon. Médecin, patriote et nordiste*, VLB, 2009, 187 pages

**RÉAL LA ROCHELLE**

*Le patrimoine sonore du Québec. La phonothèque du Québec*,  
Tryptique, 2009, 182 pages

**CORINNE GENDRON, ARTURO PALMA TORRES ET VÉRONIQUE  
BISAILLON**

*Quel commerce équitable pour demain ?*, Écosociété, 2009,  
231 pages

**HUBERT MANSION**

*Chibougamau, dernière liberté*, Michel Brûlé, 2009,  
360 pages

**NORMAND MOUSSEAU**

*L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique*,  
Multimondes, 2009, 188 pages

**BERNARD BERNIER**

*Le Japon au travail*, PUM, 2009, 256 pages

**SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS CRÉPEAU, DELPHINE  
NAKACHE ET IDIL ATAK**

*Les migrations internationales contemporaines*, PUM, 2009,  
416 pages

**DJEMILA BENHABIB**

*Ma vie à contre Coran*, VLB, 2009, 267 pages

**G. CADRIN, B. DAGENAI, M. LESSARD, P.-P. SÉNÉCHAL**

*Rabaska*, Fides, 2009, 266 pages

**JEAN PIERRE GALLO**

*Petit traité utopiste*, Écosociété, 2009, 110 pages

**MARCEL SÉVIGNY**

*Et nous serions paresseux ?*, Écosociété, 2009, 215 pages

**SOLANGE LEFEBVRE**

*Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission  
du sens*, PUL, 2009, 415 pages

# GFB

*Gestion François Beaudoin*

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire  
offrant tous les services requis  
pour une transaction réussie.

CLUB DES  
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Yvon Groulx
Patrick Allen †	Marcel Henry
François-Albert Angers †	Henri Joli-Cœur
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron †	Denis Lazure †
François Beaudoin	Richard Leclerc
Gaston Beaudry †	Clément Martel
Dominique Bédard †	Jacques-C. Martin
Yvan Bédard	Yvon Martineau
Henri Blanc	Roger Masson
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Reginald O'Donnell
Robert Comeau	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora

# L'Action NATIONALE

## Liberté d'expression

*L'Action nationale* ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

## Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

## Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## Collaboration à la révision

Jacques Brousseau

## Mise en page

Sylvain Deschênes

## Impression

Marquis imprimeur

## LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

### Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

### Président

Denis Monière

### Secrétaire

Charles-Philippe Courtois

### Trésorier

Robert Ladouceur

### Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

### Ex Officio

Robert Laplante

### Membres

Dave Ancil

Jean-Louis Bourque

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

### Membres honoraires

Christiane Bérubé, Jacques Boulay†, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier, Pierre Dupuis†, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque, Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

### Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †, Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	<b>73,37 \$</b> <small>(65\$ + taxes)</small>	<b>135,45 \$</b> <small>(120\$ + taxes)</small>
Abonnement de soutien	<b>175 \$</b>	<b>300 \$</b>
Étudiant	<b>42,89 \$</b> <small>(38\$ + taxes)</small>	<b>76,75 \$</b> <small>(68\$ + taxes)</small>
Institution	<b>129,81 \$</b> <small>(115\$ + taxes)</small>	<b>220,11 \$</b> <small>(195\$ + taxes)</small>
Autres pays	<b>150 \$</b>	<b>275 \$</b>
<b>Abonnement PDF</b>	<b>50,79 \$</b> <small>45 \$ + taxes</small>	<b>90,30 \$</b> <small>80 \$ + taxes</small>
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

**Nouveauté!**

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone: 514-845-8533  
sans frais, 1-866-845-8533  
Pour nous joindre par courriel:  
revue@action-nationale.qc.ca  
[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

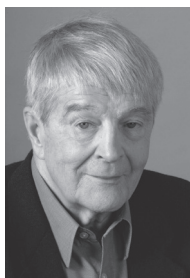
Périodicité: 10 numéros par an

**L'Action nationale est membre de la SODEP: [www.sodep.qc.ca](http://www.sodep.qc.ca)**

**Envoi de Poste - Publications** - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**  
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».



# CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2009 DE L'ACTION NATIONALE



Montréal, le 15 mai 2009

Chère et cher compatriote,

*L'Action nationale* sert depuis plus de 90 ans la cause du Québec et constitue un outil intellectuel inestimable pour la marche du peuple québécois vers l'indépendance nationale.

Année après année, cette revue est au cœur des débats et ne peut compter que sur ses lecteurs et sur les dons pour survivre. Elle ne peut et ne veut dépendre des subventions gouvernementales.

Le Québec a besoin d'une revue où l'on puisse s'exprimer librement même et surtout lorsque des propositions ou des oppositions vont à contre-courant des monopoles médiatiques ou des appareils partisans. *L'Action nationale* est un carrefour où s'exprime la diversité du mouvement indépendantiste.

Aujourd'hui, nous faisons appel à votre sens de l'histoire et de la continuité et nous vous demandons de participer généreusement au soutien financier de *L'Action nationale*. Par ce geste, vous contribuez à enrichir et promouvoir l'indépendance de notre nation.

Je vous remercie de votre contribution en espérant avec vous que le Québec dise enfin oui à sa naissance de peuple libre.

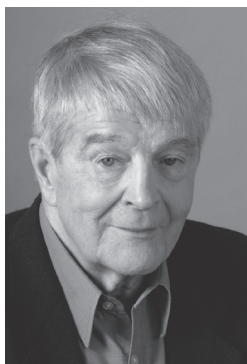
Gilles Pelletier

Comédien

Vous pouvez faire votre don

- à la boutique internet de L'Action nationale  
[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)
- nous téléphoner pour faire un don avec votre numéro de carte de crédit VISA ou MASTERCARD  
514-845-8533 ou sans frais 1-866-845-8533
- par la poste avec le formulaire au verso.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT  
**2009**  
DE L'ACTION NATIONALE



Votre don \_\_\_\_\_ \$

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Pour faire votre don par la poste

- Faire un chèque à l'ordre de L'Action nationale  
OU  
 Indiquer votre numéro de carte de crédit (VISA ou MASTERCARD)

\_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

et la date d'expiration \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

puis découper et expédier ce formulaire avec votre paiement.



L'Action nationale  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal QC H2X 1X3

L'Action nationale émet des reçus fiscaux  
pour les dons qu'elle reçoit en vertu de son statut  
d'organisation d'éducation politique (EOP/002)